République de Guinée

RAPPORT FINAL

EVALUATION FINALE DU PROJET D'APPUI AU CYCLE ELECTORAL DE LA GUINEE (PACEG)

KABORE Bila Roger

Septembre 2019

TABLE DES MATIERES

Sigles et acronymes .....**Erreur ! Signet non défini.**

Fiche synoptique du projet 7

RESUME EXECUTIF ..... ……8
La méthodologie……8
Le projet d'appui au cycle électoral en Guinée (PACEG)……8
Analyse du processus de coordination, de suivi-évaluation et du cadre logique……...8
La réalisation des activités ……;…...8
Les performances majeures……8
Les insuffisances liées à la mise en œuvre du PACEG……..9
Les insuffisances liées au processus électoral……..10
Les principales recommandations……11
INTRODUCTION ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Historique et Contexte de l'évaluation ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Objectifs de l'évaluation ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Champ de l'évaluation……....15
Limites de l'évaluation ……15
Structure du rapport ..... **Erreur ! Signet non défini.**
I. CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT ET PRESENTATION DU PROJET… **Erreur ! Signet non défini.**
1.1.Contexte sociodémograpique de la Guinée ..... **Erreur ! Signet non défini.**
1.2. Le contexte économique et social de la Guinée……. **Erreur ! Signet non défini.**
1.3 Le contexte politique de la Guinée……...18
1.4. Description du projet .....……19
1.4.1.Objectifs du projet……20
1.2.2.Composantes du projet……..20
1.2.3.Résultats attendus du projet……..20
1.2.4. Bénéficiaires et zones d'intervention……....21
1.2.5 Coordination, supervision et gestion……21
II. DE LA THEORIE DU CHANGEMENT 22
III. APPROCHE METHODOLOGIE DE L'EVALUATION ..... ….....25
IV. RESULTATS, CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS……30
4.1.Analyse du cadre logique et du dispositif mise en œuvre du projet.....……....24
4.2.Etat de mise en œuvre technique du projet……38
4.3. Etat de mise en œuvre financière ……46
4.4. Performances selon les critères majeurs……..54
4.4.1.Analyse de la pertinence……....54
4.4.2. Mesure des effets……...55
4.4.3. Mesure de la durabilité……... .57
4.4.4. Analyse de la prise en compte du genre……..58
4.4.5. Analyse de la prise en compte de la dimension droits humains……..59
4.4.6. Analyse de l'efficacité…… 60
4.47. Analyse de l'efficience…… 64
V. PRINCIPALES INSUFFISANCES ……65
VI. PRINCIPALES LECONS APPRISES ……67
VII.RECOMMANDATIONS ……68
VII. PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS .70

ANNEXES …….... 78

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ABV : Agent de Bureau de Vote

AGUIFPEG : Association Guinéenne des Femmes pour l'implication dans le Processus Electoral

APES : Association des Professeurs et Enseignants du Secondaire

BAEEG : Bureau d'Assistance Electoral et Etude en Guinée

BGAE/FD : Bureau Guinéen d'Assistance Electorale et de Formation Développement

BV : Bureau de Vote

CNTG : Confédération Nationale des Travailleurs de Guinée

CECIDE : Centre de Commerce International pour le Développement

CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CENI : Commission Electorale Nationale Indépendante

CEPI : Commission Electorale Préfectorale Indépendante

CECI : Commission Electorale Communale Indépendante

CNT : Conseil National de Transition

CNOSCG : Conseil National des Organisations de la Société Civile

CTP ; Conseiller Technique Principal

DEX : Direct exécution (Modalité d'exécution directe)

FOSSEL : Force Spéciale de Sécurisation des Elections Législatives

FEGUIPAH : Fédération Guinéenne pour la Promotion des Associations de Personnes Handicapées

IFES : Fondation internationale des Systèmes Electoraux

MATAP : Ministère de l'Administration du Territoire et des Affaires Politiques

MATD : Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation

NDI : Institut National de la Démocratie

ODD : Objectifs pour le Développement Durable

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OSC ; Organisation de la Société Civile

PACE : Projet d'Appui au Cycle Electoral

PCUD : Plateforme des Citoyens Unis pour le Développement

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PRODOC : Document de projet

RECOPPEL : Renforcement de la Confiance des Partis Politiques et de l'Electorat

SLECG : Syndicat Libre des Enseignants et Chercheurs de Guinée

UE : Union Européenne

UTG : Unité Technique de Gestion du projet

USD : Dollar Américain

RECOPPEL : Renforcement de la Confiance des Partis Politiques et de l'Electorat

RAJ-Gui : Réseau Afrique Jeunesse de Guinée

Fiche synoptique du Projet

Partenaires contributeurs	Union Européenne, Japon, France, PNUD et Gouvernement de la Guinée
Agence d'exécution	PNUD
Partenaire chargé de la mise en œuvre	Ministère de l'Administration Territoriale et des Affaires Politiques (MATAP)
Autres partenaires	CENI, MATAP, ONG et OSC partenaires, Cour constitutionnel, Forces de défense et de sécurité, Partis politiques, Médias.

Zone d'intervention	Le territoire national
Période du projet	2015-2018
Date de démarrage	2015
Date de clôture	Décembre 2018
Management Arrangements	DEX
Budget total du projet	21.547.194,55 $US
Groupes cibles	CENI, Cour Constitutionnelle, Forces de défense et de sécurité, MATAP, Médias, partis politiques, OSC, populations, etc.
Objectif global	Contribuer à la consolidation de la démocratie et au renforcement du processus démocratique en Guinée.
Objectifs spécifiques	Renforcer les capacités organisationnelles, techniques, financières et opérationnelles des principaux acteurs nationaux impliqués dans le processus électoral, notamment la Commission électorale nationale indépendante (CENI), les institutions publiques, les Organisations de la Société Civile (OSC), et la population Guinéenne, en particulier, les femmes, les femmes chefs de ménages, les jeunes, les groupes sous-représentés ou minoritaires.
COMPOSANTES (3) :	
Composante 1 : Appui aux opérations électorales	
Composante 2 : Appui à l'éducation civique et à la communication ;	
Composante 3 : Renforcement des capacités et gestion/coordination du programme.	
Pays : Guinée	
Axe prioritaire : Renforcement de la démocratie et de la paix	
Effet du cadre stratégique : Promotion de la gouvernance politique	
Effet du CPAP/Indicateurs : D'ici 2017, les institutions démocratiques et les systèmes judiciaire et sécuritaire fonctionnent sur la base de la transparence, du dialogue et de la concertation, dans le respect des normes nationales et internationales et assurent la protection effective des libertés individuelles et collectives.	

Résumé exécutif

La méthodologie

La méthodologie de l'évaluation a consisté à : (i) faire une exploitation documentaire ; (ii) conduire des entretiens avec le PNUD, les autres PTF contributeurs au Panier Commun, les responsables des Organes de Gestion des Elections, des ONG nationales et internationales partenaires du projet et des Directions concernées du MATD ; (iii) faire l'analyse/synthèse des informations collectées auprès des différents acteurs ; (iv) réaliser l'identification des principaux acquis et insuffisances du PACEG, les difficultés rencontrées et les leçons apprises ; (v) et formuler des recommandations pour les interventions futures.

Le projet d'appui au cycle électoral en Guinée (PACEG)

Le projet d'appui au cycle électoral de la Guinée (PACEG) a démarré en 2015. Il est financé par quatre contributeurs qui ont convenu de mettre leurs ressources financières dans un panier commun dont la

gestion a été confiée au PNUD. La durée initiale du projet était de deux ans (2015-2016). Cependant, il a fait l'objet d'une prolongation et a pris fin en décembre 2018.

Analyse du processus de coordination, de suivi-évaluation et du cadre logique

La stratégie de mise en œuvre du PACEG a été basée sur l'approche DIM (direct Implémentation), ou exécution directe.

Le dispositif de coordination et de pilotage du projet comporte un comité de pilotage, un comité technique et une unité technique de gestion qui ont relativement bien fonctionné.

Le cadre logique contenu dans le document du PACEG contient 3 composantes, 12 produits, 4 situations de référence, 26 indicateurs et 48 activités. Tous les indicateurs sont SMART, mais sont seulement destinés au suivi-évaluation des produits. Il manque des indicateurs pour les activités.

Deux audits comptables ont été réalisés en 2016 et 2017. Les auditeurs ont émis une opinion positive sur la gestion financière du projet.

La réalisation des activités

Les principales actions réalisées ont concerné, entre autre, l'appui logistique pour les élections, l'acquisition du matériel électoral, la sécurisation du processus électoral, la formation, l'appui au système de traitement et de transmission des résultats, le renforcement des capacités de la CENI, de ses démembrements, de la Cour constitutionnelle et d'autres acteurs du processus électoral, l'appui à l'éducation civique et à la communication. Le taux d'exécution des activités est de 90,3%.

Les performances majeures

Les performances du PACEG selon les critères majeurs en matière d'évaluation sont reprises dans le tableau ci-après :

Tableau N°1 : performances du PACEG selon les critères majeurs en matière d'évaluation

Critères d'évaluation	Indicateurs	Performances	Observations
Effets du projet	Coefficient d'effets (CE)	3,5/5	Bon niveau des effets du Projet
Pertinence	Coefficient de pertinence (CP)	5/5	Excellente pertinence du Projet
Durabilité	Coefficient de durabilité (CD)	3,5/5	Bonne durabilité
Prise en compte de la dimension Genre	Coefficient Genre (CG)	3/5	Bon niveau de prise en compte de la dimension Genre
Prise en compte de la dimension « Droits de l'homme »	Coefficient Droits de l'homme (CDH)	3,5/5	Bon niveau de prise en compte de la dimension Droits de l'Homme
Efficacité	Taux d'efficacité globale (TEG)	90,3%	Bon niveau d'efficacité
Efficience	Taux d'efficience	90,3%.	Bonne efficience
Exécution financière	Taux d'exécution financière	100%	Très bonne exécution financière

Source : estimations du consultant

Les insuffisances liées à la mise en œuvre du PACEG

Les principales insuffisances liées à la mise en œuvre du PACEG sont les suivantes :

Le comité de pilotage et le comité technique ne se sont pas réunis selon la régularité prévue dans le document de projet du PACEG. Cela n'a pas toujours permis une information et une implication entière, notamment des PTF, dans le processus électoral.

La récupération du matériel électoral réutilisable s'est faite avec six mois de retard, ce qui a causé des pertes et des dégradations.

Les retards dans les acquisitions et livraisons des matériels et imprimés électoraux ont entrainé des retards dans les opérations de déploiement. Le déploiement a pu être fait à temps dans les préfectures, mais pas dans toutes les sous-préfectures. Il y a eu donc des incidences sur le déploiement dans les bureaux de vote, comme à Nzérékoré.

La soumission tardive au PNUD des requêtes par la CENI (première requête officielle transmise le 27 aout 2015, soit près de six à sept semaines avant le scrutin du 11 octobre) n'a pas facilité l'acquisition des matériels, équipements et supports dans les délais requis et le respect des procédures. Plusieurs procédures d'urgence ont dû être activées pour tenir les engagements et minimiser les risques.

Les CACV ne sont pas équipées en matériel informatique adéquat. La totalisation des votes se fait encore avec des calculatrices dans certaines CACV.

Le site officiel de la CENI n'a pas été régulièrement alimenté comme prévu. Certaines activités de communication menées par la CENI et les autres partenaires n'ont pas été postées sur le site de la CENI. Le fichier électoral et la cartographie des bureaux de vote ont été publiés sur le site pendant la publication des résultats provisoires. Or, ces données ont été communiquées la veille du scrutin présidentiel au cours d'un point de presse animé par la CENI et auraient pu alors être mises en ligne.

L'appui aux OSC s'est fait tardivement. Une assistance plus précoce aurait permis d'augmenter la durée de leur intervention sur le terrain, rendant leurs actions plus efficaces.

.

Il y a eu un recrutement tardif du Conseiller Technique Principal, Coordonnateur du Projet et de l'équipe d'experts qui sont arrivés moins d'un mois avant le scrutin du 11 octobre 2015 (16 septembre 215). L'expert financier est arrivé à peine quelques jours avant le scrutin. Par ailleurs, leur prestation a pris fin précocement, en avril 2018, alors que les activités du projet ont continuées jusqu'au 31 décembre 2018. Cela a fait qu'aucun membre de l'UGT n'était présent au moment de l'évaluation finale et que le rapport consolidé final du Projet n'avait pas encore été rédigé en Août 2019. Il est à noter, cependant, que c'est sur décision du comité de pilotage que la prestation des experts internationaux du projet a été interrompu , par souci d'économie, et par ce qu'on se trouvait dans une période creuse du processus électoral. Néanmoins, le projet avait maintenu, pendant un certain, après le départ du CTP, une équipe légère composée de nationaux et travaillant sous la supervision du chargé de programme Gouvernance du PNUD (un financier, une assistante et un chauffeur).

La prestation de plusieurs acteurs du processus électoral, dont le PACEG, ne débute que lors des élections et s'interrompe immédiatement après la tenue des scrutins. Cependant, les activités de formation, de sensibilisation et d'accompagnement des populations sont nécessaires pendant les périodes pré et post électorales.

La non production des rapports narratifs et financiers après le départ de l'UTG **:** Le rapport annuel de 2018 et le rapport final consolidé n'ont pas encore été produits.

Les insuffisances relevées au niveau du processus électoral de la Guinée

Les principales contraintes du processus électoral ont été les suivantes :

Les partis politiques, à la fois de la mouvance présidentielle et de l'opposition, n'ont pas suffisamment mis l'accent sur les propositions de projets de société ou de programmes politiques, mais ont eu plutôt tendance à s'appuyer sur la dimension ethnique, clanique ou régionaliste.

Certaines des OSC n'ont pas été toujours perçues comme neutres et à équidistance de la mouvance présidentielle et de l'opposition.

Le retard dans la formalisation de l'USEP par les autorités guinéennes (décret créant l'USEP en date du 25 septembre 2015) a entrainé des retards dans la mise en œuvre des actions d'appui à la sécurisation (formation et acquisition des matériels). Ainsi, le retard dans la création formelle de la force chargée de sécuriser les élections a privé le PACEG d'interlocuteur attitré pour décider des matériels à commander, d'où le retard aussi dans la fourniture des matériels demandés

L'absence de registres de transmission et de réception des PV sécurisés qui peut être source de conflit en cas de perte de documents.

Les points de presse ont été irréguliers durant la période électorale. Le plan de communication prévoyait la tenue hebdomadaire de points de presse et conférences, mais cet aspect n'a pas été respecté.

Les interventions des OSC (formation/observation) sont particulièrement concentrées dans la région de Conakry et ses environs. Or, le besoin d'éducation civique et d'information sur les modalités du vote est plus crucial dans les communes et les circonscriptions électorales des zones rurales, où il y a une faible couverture des médias (radiophoniques et télévisés) par rapport à Conakry.

Les principales difficultés rencontrées dans le cadre du fonctionnement des démembrements concernent le manque de locaux, les difficultés d'accès, notamment en saison des pluies, le manque d'électricité dans la majorité des démembrements de la CENI, le manque d'équipement fonctionnel et de moyens financiers de fonctionnement.

Les principales recommandations

Recommandations pour la CENI et le MATD

Etablir un plan de récupération de matériel : compte tenu des dysfonctionnements constatés dans le processus de récupération du matériel déployé sur terrain, il est impératif qu'à l'avenir, à tout plan de déploiement soit systématiquement associé à un plan de récupération avec des indications précises du type de matériels et équipements à récupérer, de leur destination (retour à Conakry ou entreposage dans des endroits prédéterminés dans les communes et les circonscriptions électorales) , ainsi que des personnes/entités responsables de leur garde temporaire.

Préparer les supports et spécimens nécessaires à certaines activités à la fois en version électronique et en version physique, et les transmettre dans des délais permettant leur exécution dans le respect des règles et procédures du PNUD.

Equiper les CACV en matériel informatique pour faciliter le traitement des résultats. A ce niveau, il y a deux possibilités : la première serait de doter chaque CACV d'un ordinateur et d'un vidéo projecteur, la seconde serait de les doter d'un scanner OCR (Reconnaissance Optique des Caractères) qui permet de lire et d'extraire automatiquement les données des PV de bureaux de vote. Cette mesure permettra d'éviter les erreurs de calculs rencontrées lors de l'élection Présidentielle.

Mettre en ligne sur le site internet de la CENI la liste électorale pour permettre à chaque électeur de retrouver son bureau de vote. En outre, chaque CEPI (Commission Electorale Préfectorale Indépendante) devra disposer du fichier de sa circonscription afin d'orienter les électeurs, qui en feraient la demande, vers leur bureau de vote.

Identifier des activités para-opérationnelles à réaliser au sein des démembrements durant les périodes creuses telles que le renforcement de capacités sur des thématiques spécifiques sur lesquelles des besoins pourraient être identifiés.

Faire un état des lieux des locaux (bureaux et magasins) occupés par les démembrements, et s'assurer que tous disposent de magasins de stockage convenables, réhabiliter ceux en mauvais état, ou changer de locaux.

Sécuriser les bureaux et entrepôts : engager des gardiens, mettre des serrures, verrous et antivols solides sur les portes et fenêtres lorsque nécessaire ; demander la mise à disposition auprès du démembrement d'agents de la police et de la gendarmerie pour sécuriser les entrepôts.

Organiser à l'avenir une opération pilote afin de se servir de la leçon de cette expérience pour le reste du pays.

Recommandations pour le PNUD

Rationaliser le choix des ONG partenaires, choix qui devra se faire sur la base de leur expérience sur les thématiques choisis et de leur degré de présence à Conakry et dans les régions.

Respecter les fréquences des réunions du Comité de Pilotage et du comité technique, conformément à ce qui est indiqué dans le document de projet.

Recommandations pour le Gouvernement et les PTF

Poursuivre et mettre l'accent sur la formation du personnel électoral : La disponibilité permanente d'une ressource humaine bien formée aux techniques et procédures électorales est un facteur majeur du processus électoral. En conséquence, il est recommandé de créer un vivier d'agents électoraux bien formés et disponibles pour une meilleure gestion des bureaux de vote, en réduisant le taux de bulletins nuls et en relevant le taux de participation. Des agents électoraux mieux formés peuvent contribuer à davantage crédibiliser le processus.

Prévoir une formation spécifique pour les Gouverneurs, les Préfets et Sous-Préfets, pour qu'ils adoptent une attitude de neutralité et d'impartialité au cours des élections.

Renforcer les capacités techniques et professionnelles des agents de la CENI : le prochain Projet pourrait développer un programme de formations visant à améliorer les aptitudes techniques et professionnelles du personnel de la CENI à tous les niveaux. Il pourrait aussi être offert, sur demande, une gamme variée de formations disponibles et déjà éprouvées par des institutions spécialisées, notamment des cours BRIDGE en Administration Electorale et des formations génériques en management.

Recommandations pour les PTFs

Privilégier de plus en plus, à l'avenir, la stratégie de mise en œuvre NIM (National implementation), ou exécution nationale, au détriment de l'approche DIM (Direct Implémentation), ou exécution directe. Ceci devrait permettre de responsabiliser davantage la partie nationale dans la mise en œuvre des projets et de mieux prendre en compte la dimension durabilité et pérennité des acquis. Le recours à l'approche NIM se justifie aussi par le fait que la Guinée dispose, actuellement, d'une expertise nationale qualifiée et en quantité, à même de conduire conséquemment l'exécution technique et financière des projets.

Poursuivre l'assistance au processus électoral en Guinée : Compte tenu de la situation persistante de tension sociale en Guinée et la nécessité de consolider dans la durée les résultats obtenus pendant le PACEG, il est recommandé aux PTFs de poursuivre leur assistance au processus électoral en Guinée.

Prévoir un accompagnement au cycle électoral, non seulement pendant les scrutins, mais aussi pendant les périodes pré et post électorales. En effet, des activités importantes de formation, de sensibilisation et autres, sont à conduire en ces moments-là.

Eviter la discontinuité des cycles de financement. Il faudrait que les PTF fassent en sorte qu'il n'y ait pas d'interruption ou d'intervalles creux entre deux financements. Sinon, il n'y a pas de capitalisation ni de consolidation des acquis dans la durée.

Prendre les dispositions pour installer l'unité de gestion du projet dès le démarrage du projet et la maintenir en service pendant toute la durée de la mise en œuvre, même en effectif réduit à certain moment. Cela permettra de mieux exécuter les activités et de réaliser l'évaluation finale quand l'équipe de gestion du projet est encore en place. Dans un souci d'économie budgétaire, pendant les temps morts du processus électoral, on pourrait libérer les experts internationaux et conserver une équipe légère de nationaux, par exemple un assistant administratif et un chargé de suivi-évaluation, qui assurerait une sorte de permanence jusqu'à la fin du projet.

Accompagner le gouvernement et les acteurs politiques, avec davantage de vigilance et de rigueur, pour une meilleure stabilisation du calendrier électorale et le respect des dispositions du code électoral et de la constitution. Cela contribuerait à éviter que des scrutins prévus ne se tiennent pas aux dates prévues, voire ne se tiennent pas du tout.

INTRODUCTION

Historique et contexte de l'évaluation du PACEG

Le Gouvernement guinéen et l'opposition, après la crise politique consécutive à l'élection présidentielle de 2010, ont engagé des discussions dans le cadre du dialogue inter-guinéen qui ont abouti à la signature de l'accord du 3 juillet 2013 par tous les acteurs politiques et à l'organisation des élections législatives tenues le 28 septembre 2013. Cependant, suite à la dissolution du comité de suivi de l'accord politique, en 2014, par le Président de la République, une période de crise s'installa à nouveau. Un processus de dialogue inter-guinéen fut alors engagé entre la mouvance présidentielle et l'opposition, sous l'égide du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD). Ce processus, qui fut marqué par une tentative d'accord au mois de juillet 2014, échoua finalement ; ce qui déboucha à une rupture du dialogue politique à nouveau.

Parallèlement, des préparatifs étaient en cours depuis le début de l'année 2014 et un budget voté et partiellement décaissé pour l'organisation des élections communales au cours de la même année. Ce délai n'a pas pu être respecté.

A la suite d'une requête du gouvernement guinéen au Secrétaire Général des Nations Unies, une mission d'évaluation des besoins d'assistance électorale a séjourné en Guinée au mois d'avril 2015. C'est à la suite du rapport de cette mission que le Projet d'Appui au Cycle Electorale de la Guinée (PACEG) a été formulé.

Le PACEG vise à apporter une assistance au renforcement des capacités organisationnelles, techniques, financières et opérationnelles des principaux acteurs nationaux impliqués dans le processus électoral. Il est en cohérence avec le cadre de l'assistance technique du PNUD au Gouvernement de la Guinée et procède de la volonté des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) d´accompagner le cycle électoral et de contribuer à la réalisation des activités liées à l'organisation des élections présidentielle et communales qui étaient prévues durant le cycle 2015-2016.

L'assistance technique et financière, qui s'inscrit dans le cadre d'un cycle électoral comprenant les phases préélectorales, électorales et post-électorales, s'est déroulée à travers les composantes suivantes :

Composante I — Appui aux opérations électorales ;

Composante 2 — Appui à l'éducation civique et à la communication ;

Composante 3 — Renforcement des capacités et gestion/coordination du programme.

Selon les procédures du PNUD et conformément aux dispositions contenues dans le document de Projet, en termes de suivi-évaluation, le PACEG doit faire l'objet d'une évaluation finale. Cette évaluation a été inscrite dans le plan d'évaluation du Programme Pays, avec pour objet de mettre en exergue et d'analyser les résultats atteints par le Projet sur la base des indicateurs initialement définis. C'est ainsi qu'il a été décidé de réaliser l'évaluation finale du projet. Un consultant indépendant international a été recruté à cet effet.

Objectifs de l'évaluation

L'évaluation finale du PACEG consiste à apprécier globalement les résultats obtenus par rapport aux objectifs visés, tirer les principaux enseignements et formuler des recommandations pratiques destinées

aux autorités guinéennes et aux partenaires pour la consolidation des acquis. Elle permettra de satisfaire aux exigences de transparence et de redevabilité vis-à-vis des parties prenantes.

Il s'agit d'une évaluation finale indépendante et participative dont les principaux objectifs spécifiques sont :

- Fournir une synthèse du processus d'appui au cycle électoral de la république de Guinée sur la période 2015-2018 et de son état actuel ;
- Identifier les résultats obtenus ;
- Évaluer le cadre de résultats ;
- Évaluer l'efficacité de la stratégie de mobilisation de ressources ;
- Apprécier la prise en compte de la dimension genre ;
- Mettre en évidence les leçons apprises ;
- Identifier les principales contraintes rencontrées ;
- Formuler des recommandations concrètes aux autorités nationales et à leurs partenaires nationaux et internationaux pour consolider les acquis du projet.

Le champ de l'évaluation

Cette évaluation a couvert la période allant d'avril 2015, année de signature officielle du document de Projet, au 31 décembre 2018, date de la clôture opérationnelle du Projet. Elle a concerné les aspects ci-après, liés à la conception et à la mise en œuvre du Projet :

- La stratégie du projet : conception du document de Projet, cadre de résultat/cadre logique ;
- Les progrès dans l'attente des résultats : effets et mesure du changement, performance, perspective ;
- La mise en œuvre du projet et la gestion : arrangement de gestion, planification, niveau de suivi du projet et des systèmes d'évaluation, engagement des parties prenantes, rapportage et communication ;
- Les performances selon les critères majeurs en matière d'évaluation.

Limites de l'évaluation

L'évaluation du PACEG s'est déroulée dans un contexte de difficulté de disposer de certaines informations sur le projet.

En effet :

Alors que projet, avec ses extensions, s'est exécuté de 2015 à 2018, l'Unité Technique de Gestion du projet (UTG) a cessé service en avril 2018. Ce qui veut dire que l'organe exécutif du projet n'était pas là pour être interviewée par le consultant évaluateur, et pouvoir ainsi lui donner certaines informations utiles pour apprécier les performances du projet.

En outre, plusieurs personnes ressources, naguère en poste dans les structures bénéficiaires ou partenaires du projet, qui sont des détenteurs d'informations sur le projet, n'étaient plus là au moment de l'évaluation.

Cet ensemble de contingences a été un handicap certain dans la collecte des données sur le PACEG.

Structure du rapport

Le présent rapport de l'évaluation finale traite des grands points suivants :

- Le résumé exécutif ;
- L'introduction ;
- Le contexte de développement et la présentation du projet ;
- L'état de mise en œuvre des activités ;
- L'appréciation selon les principaux critères d'évaluation ;

- Les leçons apprises et les bonnes pratiques ;
- Les recommandations ;
- Le plan d'actions pour la mise en œuvre des recommandations.

I – CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT ET DESCRIPTION DU PROJET

1.1. Contexte sociodémographique de la Guinée

La République de Guinée connait un climat de type guinéen avec quatre saisons : deux pluvieuses et deux sèches. La pluviométrie est forte, allant de 3.000 à 4.000 mm d'eau par an. La végétation est constituée d'une forêt dense. Le pays a une superficie de 245.857 km2 et compte huit Régions Administratives : Labé, Kankan, Faranah, N'Zérékoré, Boké, Mamou, Kindia et Conakry ; et quatre Régions naturelles : La Guinée Maritime (18%) ; La Moyenne Guinée ou Fouta Djallon (24%) ; La Haute-Guinée (39%) ; et La Guinée Forestière (19%).

Selon les données de la Banque mondiale et du PNUD, les principaux indicateurs sociodémographiques de la Guinée étaient les suivants :

Population : 13,63 millions d'habitants en 2019, contre 12,4 millions d'habitants en 2016 ; 9,7 millions en 2007 ; et 11,3 millions en 2012, soit un taux de croissance annuel moyen de 3,1%. Le pays est constitué en majorité de femmes (52%). La répartition par âge met en évidence une proportion importante de jeunes. En effet, 22 % de femmes et 23 % d'hommes sont âgés de 15-19 ans. Environ 18 % de femmes et 17 % d'hommes appartiennent au groupe d'âges 20-24 ans. (Cf. Prodoc du DSRP III).

Densité : 50,4 habitants/km².

Espérance de vie : 59 ans.

Indice de développement humain : 183 sur 188 en 2017.

1.2. Le contexte économique et social de la Guinée

La Guinée dispose d'un grand potentiel minier largement sous exploité : un tiers des réserves mondiales de bauxite ; de l'or ; du diamant ; du fer ; du manganèse ; du zinc ; du cobalt ; du nickel et de l'uranium.

La Guinée a été frappée, en 2014 et 2016 par l'épidémie Ebola avec 2.544 décès sur 3.813 cas recensés. L'économie, après deux années de quasi-stagnation du PIB, 1,1% en 2014 et 1,9% en 2015, a connu une reprise avec un taux de croissance de 5,2 % en 2016 et 6,7% en 2017, notamment grâce à la hausse de la production de bauxite et d'or, et de la bonne résistance affichée par l'agriculture. Selon la Banque mondiale, le PIB global est de 6,3 milliards de $US en 2016 et 12,62 milliards en 2019 ; le PIB par habitant de 508 $ en 2016 et 926 dollars en 2019.

Selon toujours la Banque mondiale, l'inflation moyenne est restée modérée à 8,2% en 2016, reflétant une augmentation mesurée des prix des produits alimentaires, une stabilité du taux de change et une politique monétaire prudente avec des efforts de consolidation budgétaire qui ont permis de réduire le déficit budgétaire de base en 2016 à 0.7 % du PIB sous l'effet conjugué d'une augmentation des revenus et d'une réduction des dépenses.

Les importations ont fortement augmenté, suite aux nouveaux projets d'investissements dans le secteur minier et ont été financées par un large afflux d'investissements directs étrangers. Les exportations se sont accrues, tirées par les produits agricoles, la bauxite et l'or.

Sur le plan social, les indicateurs de santé se sont davantage dégradés sous l'effet de la psychose entretenue autour d'Ebola, entraînant par endroits la fermeture de structures sanitaires et la baisse de la fréquentation des services de soins maternels et infantiles. Les statistiques disponibles indiquent une

baisse de 20% pour les accouchements assistés et 25% pour les consultations prénatales. Il en est de même de la couverture vaccinale qui a connu une baisse de 30%.

Carte 1 : Carte administrative de la Guinée

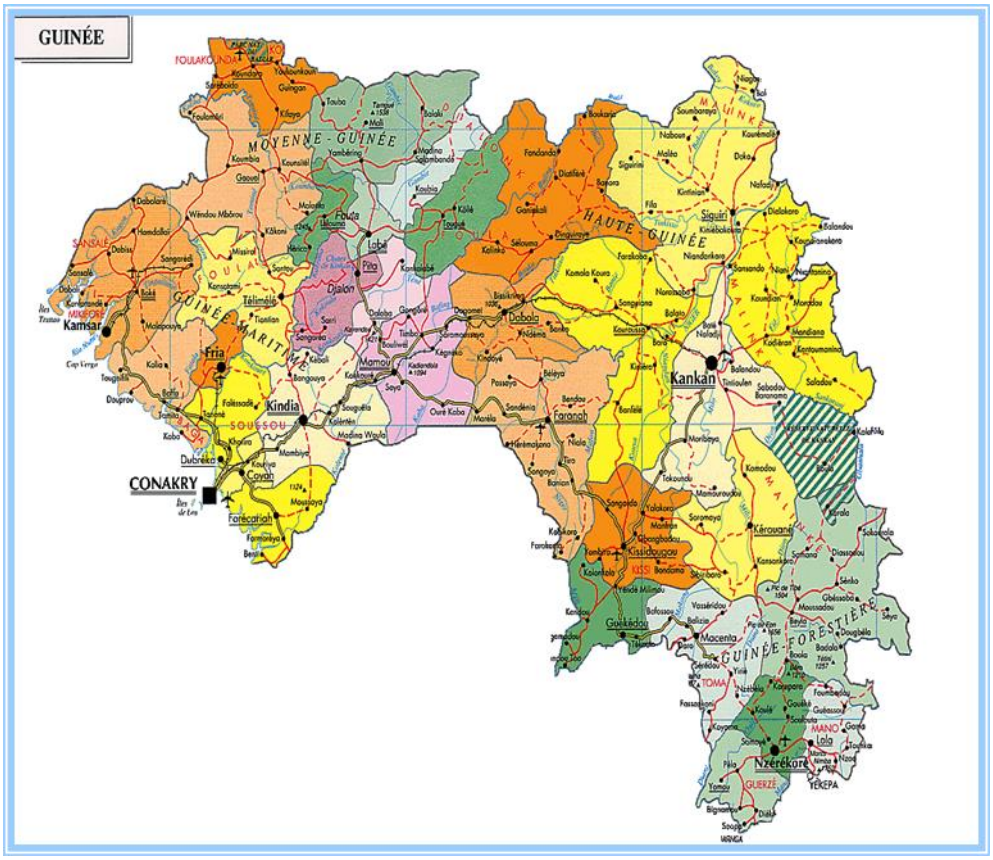

Carte 2 : Carte administrative de la Guinée

Source : RMP de l'UNDAF 2013-2017

1.3. Contexte politique de la Guinée

Des élections présidentielles ont été organisées en novembre 2010, après la période de la transition politique. Elles ont connu une longue interruption entre le 1er et le second tour, avec l'installation d'une forte tension sociale. Les élections législatives qui devaient se faire à la suite des présidentielles ont été reportée à trois reprises. Après plusieurs négociations entre l'opposition et la mouvance présidentielle, l'accord politique du 3 juillet 2013 a été signé par tous les acteurs politiques pour la tenue des élections législatives le 24 septembre 2013. C'est alors qu'une convention initiale a été signée entre le PNUD et l'Union Européenne autour du « Projet Appui au Cycle Electoral 2010-2012 ». Les élections législatives ont effectivement eu lieu le 28 septembre 2013.

A l'issue des élections législatives, le Président de la République a dissous le comité de suivi de l'accord politique du 3 juillet 2013, suscitant de vives critiques de l'opposition.

Des préparatifs furent engagés au début de l'année 2014 et un budget voté et partiellement décaissé pour l'organisation des élections communales. Cependant, l'éclosion de l'épidémie à virus Ebola à la fin de l'année 2013 et sa propagation au début de l'année 2014, ainsi que les retards pris dans la correction recommandée du fichier électoral n'ont pas permis de respecter le délai l'organisation de ces élections locales dans le courant de l'année 2014 comme initialement prévu.

La CENI annonça, le 10 mars 2015, un projet de calendrier électoral inversant l'ordre des scrutins, en fixant l'élection présidentielle en 2015 et en reportant les élections communales à l'année 2016. Ceci eut pour effet de cristalliser encore un peu plus les tensions politiques. Les partis politiques de l'opposition exigèrent la tenue des élections communales en premier parce que, selon eux, non seulement le mandat des maires élus en 2005 est échu depuis 2010, mais aussi parce que certains de ces maires de communes ont été changés par le Gouvernement, lequel a désigné à leur place des délégations spéciales dirigées par des hommes que l'opposition soupçonne d'être sinon proches du moins redevables à la mouvance présidentielle. L'opposition a donc décidé de suspendre sa participation à l'Assemblée Nationale et de ne plus reconnaître la CENI. Elle soutient qu'ayant épuisé tous les recours potentiels pour un dialogue effectif sans y avoir trouvé un écho positif, il ne lui reste plus que le recours aux manifestations de rue pour se faire entendre.

Tirant les leçons de la collaboration avec le Système des Nations Unies en 2010 et 2013, le gouvernement guinéen a exprimé, en mars 2015, une demande d'assistance électorale au Secrétaire Général des Nations Unies. A la suite de cette requête, une mission d'évaluation des besoins d'assistance électorale a séjourné en Guinée au mois d'avril 2015. C'est à la suite du rapport de cette mission que le Projet d'Appui au Cycle Electorale de la Guinée a été formulé et mis en œuvre.

1.4. Description du Projet

Le projet d'appui au cycle électoral de la Guinée (PACEG) a démarré en 2015. Il est financé par quatre contributeurs qui ont convenu de mettre leurs ressources financières dans un panier commun dont la gestion a été confiée au PNUD.

Les contributeurs financiers sont les suivants : l'Union européenne, le Japon, la France et l'Etat Guinéen. Initialement prévu pour la période 2015-2016, le PACEG a couvert la période de 2015-2018, en raison des multiples reports des échéances électorales et aussi de l'avènement de la maladie à virus Ébola qui avait obligé les autorités politiques à décréter un état d'urgence sanitaire. Le PACEG a connu deux avenants. Le premier, avec incidence financière, était accordé pour prendre en compte le recrutement d'agents de proximité à l'occasion des élections communales. En effet, compte tenu de la complexité et de la spécificité des élections locales d'une part et vu que la plupart des opérations électorales sont gérées à la base, la CENI a demandé et obtenu un budget additionnel de 360 000 euros qui ont permis de recruter, de former et de déployer 38 Volontaires des Nations Unies (nationaux) dans

les 38 communes urbaines de la Guinée en vue d'apporter un appui technique et administratif aux Commissions Electorales Préfectorales/Communales Indépendantes (CEPI/CECI), dans l'organisation des élections locales. En plus, ce montant a permis de supporter une partie des primes des 342 Assistants informaticiens et 342 Assistants juristes qui ont été recrutés en vue d'adresser les questions spécifiques en lien au cadre légal des élections et de l'utilisation optimale du matériel informatique mis à la disposition des Commissions électorales et communales indépendantes.

Le second avenant qui est sans incidence financière a été accordé pour procéder au recrutement et à la prise en charge des experts internationaux et des consultants nationaux chargés de réaliser l'audit du fichier électoral. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du Comité de suivi de l'accord du 12 octobre 2016. C'est dans ce cadre que la CENI a adressé une requête au PNUD et à la Délégation de l'Union européenne en vue d'accompagner le processus de recrutement de trois experts chargés d'assurer la révision du fichier électoral dont les résultats doivent alimenter la révision du fichier électoral.

1.4.1. Objectifs du projet

L'objectif global du projet est de contribuer à la consolidation de la démocratie et au renforcement des processus démocratiques en Guinée.

Le PACEG vise à accompagner la préparation, l'organisation et la tenue des élections présidentielles et des élections communales/locales prévues respectivement en 2015 et au premier trimestre de 2016. Il vise aussi au renforcement des capacités des institutions démocratiques de la Guinée à plus long terme.

Les objectifs spécifiques du PACEG sont : d'appuyer les acteurs nationaux à renforcer et pérenniser leurs capacités d´organisation et de gestion des cycles électoraux selon les normes de qualité internationalement reconnues ; et d'assurer une participation effective et inclusive des femmes, des jeunes et de toutes les couches sociales aux scrutins électoraux.

1.4.2. Composantes du projet

L'assistance technique et financière, qui s'inscrit dans le cadre d'un cycle électoral comprenant les phases préélectorales, électorales et post-électorales, s'est déroulée à travers les composantes suivantes :

- La composante N°1 « Appui aux opérations électorales » : cette composante comporte les actions suivantes : Opérationnalisation des démembrements de la CENI ; appui logistique ; acquisition du matériel électoral ; appui à la sécurisation du processus électoral ; appui à la formation ; appui à la gestion du contentieux électoral ; appui au système de transmission des résultats.

- La composante N° 2 « Appui à l'éducation civique et à la communication ». Cette composante comprend les actions ci-après : Éducation civique et électorale ; communication institutionnelle ; promotion et respect des droits de l'homme ; genre et élections ; appui aux activités post-scrutins et à la pérennisation des acquis.

- La composante N° 3 « Renforcement des capacités et gestion/coordination du programme ». Cette composante comprend les actions suivantes : Renforcement des capacités de la CENI ; Coordination du Programme.

1.4.3. Résultats attendus

Il est attendu du projet les résultats suivants :

- La CENI est opérationnelle, ses capacités techniques et matérielles sont renforcées et elle est capable d'assurer la gestion du cycle électoral de façon pérenne ;

- Les capacités du personnel technique des démembrements sont renforcées ;

- Les démembrements de la CENI sont mis en place et sont opérationnels pour les élections locales ;
- Les besoins essentiels pour les opérations électorales, y compris l'organisation des consultations et des scrutins sont satisfaits et les appuis sont coordonnés ;

- La crédibilité du processus électoral dans son ensemble est renforcée ;

- Les capacités des autres acteurs clés impliqués dans le processus électoral sont renforcées (Cour Constitutionnelle, HAC, INIDH, médias, partis politiques) ;

- Les capacités nationales de gestion du contentieux électoral sont renforcées ;

- La participation politique des femmes et des jeunes aux élections et leur représentativité dans les instances décisionnelles sont renforcées ;

- L'ensemble des PTF impliqués dans le processus électoral sont informés de l'évolution de celui-ci et associés à la prise de décision via des concertations régulières ;

- Les populations sont sensibilisées sur les principes fondamentaux de la démocratie et du processus électoral ;

- Les organisations de la société civile (OSC) sont en mesure d'assurer un suivi efficace du processus et contribuent au renforcement de la transparence des opérations électorales ;

- Le dialogue entre les acteurs du processus est renforcé et favorise la prévention des conflits ;

- La participation politique des femmes et des jeunes aux élections, en qualité de candidats et leur représentation dans les instances décisionnelles est accrue.

1.4.4. Bénéficiaires et zones d'intervention

La CENI, ses démembrements et les autres acteurs du processus électoral sont les bénéficiaires de premier rang du PACEG. La population de la Guinée en général, les femmes et les jeunes en particulier, sont les bénéficiaires finaux du projet.

La zone d'intervention du projet est l'ensemble du territoire national.

1.4.5. Coordination, supervision et gestion du PACEG

Les organes de coordination, de supervision et de gestion du PACEG sont les suivants :

Le comité de pilotage : Il est responsable de l'orientation stratégique du projet. Ce comité, déjà en place dans le cadre des projets précédents, le PACE et le PAEL, a été consolidé et a assuré la coordination des bailleurs de fonds contribuant au panier commun mis en place pour le projet, et dont la gestion est confiée au PNUD. Le Comité comprend : Les représentants du Gouvernement de la Guinée ; les représentants de la CENI, et les représentants des PTF contributeurs. Il est co-présidé par le Ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation et le Représentant résident du PNUD. Les ONG partenaires peuvent participer au Comité à titre d'observateurs.

Le comité technique : Ce comité prépare les réunions du comité de pilotage. Il analyse les rapports d'utilisation des fonds du panier commun et les plans d'opération et de déboursement. Il assiste l'UTG dans la préparation de l'ordre du jour des réunions du comité de pilotage. Il est co-présidé par le Secrétaire général du MATD et le vice-président de la CENI. Le secrétariat du comité est assuré par le conseiller technique principal du PACEG.

La réunion des points focaux : Cette réunion est une plateforme de suivi hebdomadaire du processus électoral et de partage d'informations y afférentes. Elle se compose des points focaux des PTF contributeurs du panier commun, et des représentants de la CENI et du MATD. Le secrétariat est assuré par le PNUD.

Les réunions de coordination de l'assistance technique : Ce sont des réunions hebdomadaires visant l'harmonisation des plans de travail et les activités des intervenants techniques sur les opérations électorales. Le secrétariat est assuré par le CTP.

L'Unité Technique de Gestion du projet (UTG) : L'UTG est composée d'experts de courte et de moyenne durée. Ceux-ci sont placés au niveau de la CENI, mais travaillent avec les autres acteurs et partenaires du projet. Elle est chargé de :

- L'appui technique à la CENI et aux autres structures chargées des opérations électorales ;
- L'identification des besoins de formation ;
- La formation des acteurs ;
- Le conseil en matière de gestion, de coordination et d'organisation électorale.

La CENI et le MATAP/MATD : Ils doivent organiser et superviser les élections. La CENI doit élaborer avec l'appui de l'UTG le plan de travail et d'acquisition du matériel et s'assure du bon déroulement du processus électoral.

Le Gouvernement : Il a contribué au panier commun. Il s'assure que les apports et facilités des structures nationales, notamment la sécurité et l'administration locale, sont mobilisés dans les délais requis. Il assure la liaison entre le projet et ses composantes.

Les PTF contributeurs du panier commun : Ils assurent la mise à disposition des fonds. Ils participent aux réunions du comité de pilotage du PACEG.

Le PNUD : Il gère le panier commun. Il met à la disposition de la CENI et des autres structures concernées, les moyens financiers, matériels et techniques pour la mise en œuvre des activités et rend compte de l'utilisation des fonds.

II. DE LA THEORIE DU CHANGEMENT

2.1. La notion de « théorie du changement »

Selon Rick Davies, « Une théorie du changement est une vision explicitement documentée (et donc évaluable) de la façon dont on pense que le changement doit se produire. La théorie du changement est le postulat de base au moment où un programme est envisagé. Elle illustre la vision des initiateurs ou commanditaires du projet. Il s'agit d'une projection de la façon dont on imagine que le changement va avoir lieu : une feuille de route, un cadre conceptuel.

Selon Anderson (2005, p. 1 et 3), la théorie du changement est « une façon de décrire comment un groupe espère atteindre un but donné à long terme. Il ne s'agit pas d'une méthode conçue spécifiquement pour mesurer l'impact, puisqu'elle sert d'abord d'outil d'aide au développement de solutions à des problèmes sociaux complexes. En principe une telle démarche est faite à l'étape de la planification afin de faciliter l'évaluation (notamment l'impact) par la suite. Si cela n'a pas été fait, ce devra être la première tâche de l'évaluateur. Selon Vogel (2012, p. 9-10), la notion de théorie du changement est issue de la théorie du programme en évaluation (dont fait partie l'analyse du cadre logique) auquel on ajoute une préoccupation pour la participation et l'apprentissage.

Concrètement, comment établir la théorie du changement ?

Selon Anderson, pour l'établissement de la théorie du changement, il faut lier des intrants, les activités

et les résultats en expliquant chaque fois comment et pourquoi ces changements devraient être observés. L'approche va donc au-delà du modèle logique en requérant que chaque hypothèse et lien de causalité soit rendu explicite (Conseil du trésor, 2012). Cet exercice facilite l'identification d'indicateurs appropriés et prépare une évaluation subséquente. Par ailleurs, cette démarche va au-delà de la planification et de l'évaluation dans la mesure où elle doit impliquer les parties prenantes (Vogel, 2012, p. 3) et leur permettre, à travers un processus de réflexion continu, de comprendre comment ils peuvent contribuer à des changements complexes de long terme (de Reviers, 2012, p. 2).

La formation d'Innoweave, sur le sujet, parle plutôt de l'énoncé d'impact, lui-même composé des changements souhaités (quoi ?), du public cible (pour qui ?) et de l'échéance (quand ?), auquel on ajoute les stratégies à prioriser pour y arriver (comment ?) (Innoweave, 2016). Cela donne le graphique ci-après :

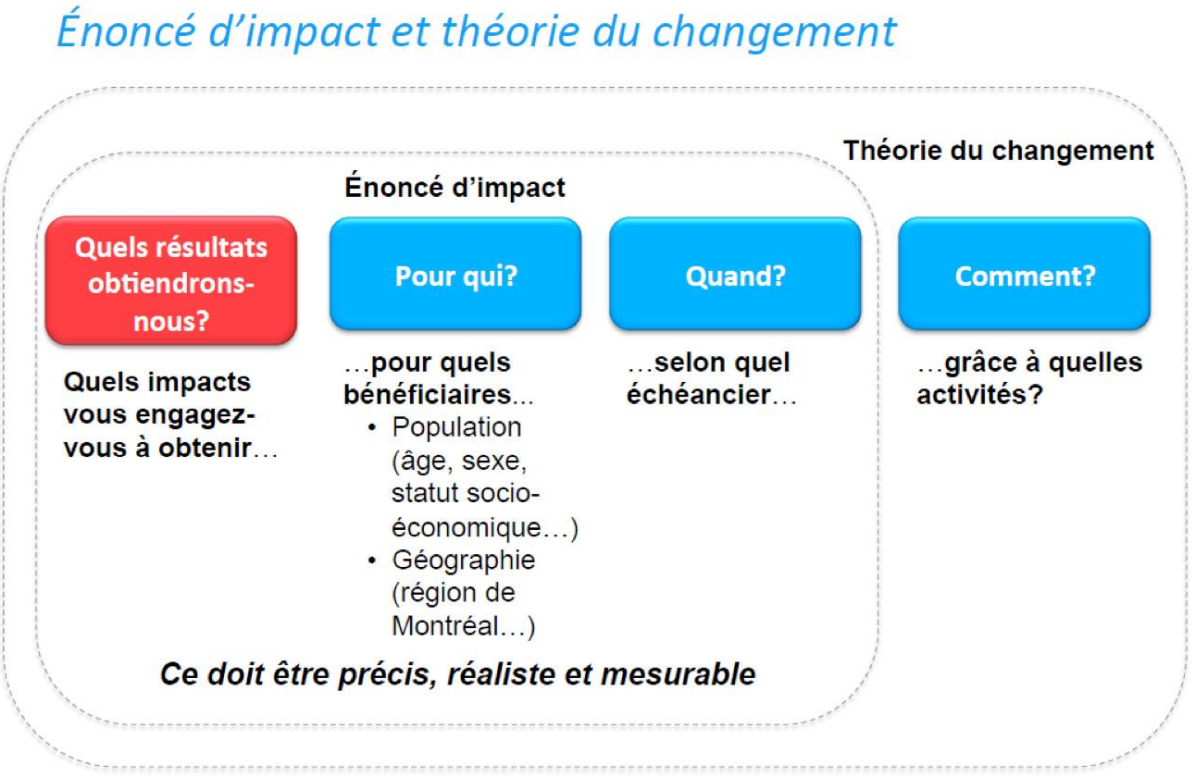

2.2. La théorie du changement du PACEG

2.2.1. Enoncé de la théorie de changement pour le PACEG

La théorie du changement reconstituée pour le PACEG peut s'énoncer ainsi qu'il suit : « Si la participation des femmes, des jeunes et de toutes les couches sociales aux scrutins électoraux est améliorée ; si les capacités nationales de gestion du cycle électoral, dont le contentieux électoral, sont renforcées ; si les organisations de la société civile (OSC) sont en mesure d'assurer un suivi efficace du processus électoral ; si les capacités des institutions démocratiques (CENI, Cour constitutionnelle, OSC, partis politiques) sont renforcées ; Alors les élections présidentielles, législatives et locales crédibles et transparentes seront organisées à bonne date et selon les normes internationalement reconnues ; Alors la démocratie, l'état de droit, le processus électoral et la gouvernance politique auront été renforcés et consolidés en Guinée.

2.2.2. Les différentes étapes des changements escomptés

La reconstitution de la théorie du changement pour le PACEG fait ressortir de chaîne de changements successifs ci-après :

1°) Le changement de premier rang visé du PACEG

Le changement de premier rang découle du but visé par le PACEG et est relatif au « renforcement et à la consolidation de la démocratie et de l'état de droit en Guinée » : La bonne gouvernance aura été établie ; le processus électoral aura été assaini ; et les institutions du cycle seront pleinement opérationnelles.

2°) Le changement de deuxième rang visé par le PACEG

Le changement de deuxième rang poursuivi par le PACEG est tiré de l'objectif général du projet et concerne « l'organisation et la tenue des élections présidentielles, législatives et communales/locales crédibles, libres, transparentes, inclusives, à bonne date, conformément aux standards internationalement reconnus ».

3°) **Le changement escompté de troisième rang du projet**

Le changement de troisième rang escompté par le projet découle des objectifs spécifiques et concerne : « Le renforcement et la pérennisation des capacités d´organisation des institutions démocratiques nationales (CENI, Cour constitutionnelle, OSC, partis politiques) » : Ainsi, la CENI, ses démembrements et des autres acteurs du cycle électoral sont opérationnelles, leurs capacités techniques et matérielles, ainsi que celles de leur personnel, sont renforcées.

4°) Le changement escompté de quatrième rang du PACEG

Le changement escompté de quatrième rang du projet est tiré des résultats attendus du PACEG. Ce changement se décline en plusieurs volets, à savoir :

- L'amélioration de la participation effective et inclusive des femmes, des jeunes et de toutes les couches sociales aux scrutins électoraux ;
- Les besoins essentiels pour les opérations électorales, y compris l'organisation des consultations et des scrutins sont satisfaits et les appuis sont coordonnés ;
- Les capacités nationales de gestion du cycle électoral et du contentieux électoral sont renforcées ;
- Les populations sont sensibilisées sur les principes fondamentaux de la démocratie et du processus électoral ;
- Les organisations de la société civile (OSC) sont en mesure d'assurer un suivi efficace du processus et contribuent au renforcement de la transparence des opérations électorales ;

5°) Le changement de cinquième rang du projet

Le changement escompté de cinquième rang est constitué par les effets immédiats ou de court terme des activités mises en œuvre dans le cadre du PACEG.

Ces effets immédiats sont par exemple :

- Des outils de formation (documents de stratégie, guides, manuels, etc.) pour les différentes opérations électorales sont mis à jour et diffusés;
- Les documents, formulaires et imprimés électoraux sont numérisés et archivés ;
- Les plans d'approvisionnement des matériels et intrants électoraux sont élaborés sur la base de la cartographie, plan et calendriers pour les préfectures et sous-préfectures ;

- Du matériel électoral est acquis, y compris le matériel de bureau de vote sur la base des plans d'approvisionnement formulés (urnes, isoloirs, etc.) pour les deux scrutins (Présidentielles et Communales) ; ce matériel est déployé auprès des bureaux de vote et est récupéré ensuite sur la base du plan logistique pour l'élection présidentielle ;
- Les capacités des agents de la CENI et de ses démembrements, des agents électoraux, des membres de la Cour constitutionnelle, des magistrats, des juges, des avocats, des auxiliaires de justice et des délégués des partis politiques sont renforcées ;
- La sécurisation du processus électoral est assuré avec la mise en place d'une Force de sécurisation équipée et formée au respect des droits de l'homme ainsi qu'en techniques de négociation, médiation, de prévention et de règlement des conflits dans le cadre d'un processus électoral.

III. APPROCHE METHODOLOGIQUE DE L'EVALUATION

Les différentes étapes de l'approche méthodologique de l'évaluation ont été les suivantes :

3.1. La revue documentaire

Le consultant a disposé d'un volume important de documents qui lui a permis d'apprécier le contenu et les performances du PACEG. A cet effet, une fiche de lecture a été élaborée pour permettre une exploitation judicieuse des documents que l'évaluateur a eu à exploiter. La liste de tous les documents consultés est présentée en annexe.

3.2. La collecte des données

Des entretiens ont été conduits auprès des acteurs et bénéficiaires du projet, à savoir :

- Les PTFs contributeurs du panier commun ;
- Le Management du PNUD et plus particulièrement : le Directeur Pays et le chargé du programme gouvernance ;
- Les Organes de Gestion des Elections : CENI, MATD ;
- Les OSC/ONG nationales partenaires ;
- Les ONG internationales partenaires.

Des guides d'entretiens qui sont annexés au présent rapport ont servi pour conduire les entretiens. Il s'agit :

- Du guide d'interview non structuré, de groupe ou individuel ;
- Du guide d'interview semi-structuré, individuel ou de groupe.

3.3. Le croisement et la triangulation des données

Les données collectées et utilisées lors de l'évaluation ont fait l'objet de croisement et de triangulation afin de vérifier leur fiabilité. La triangulation s'est faite à partir de deux sources et selon le processus suivant :

- L'exploitation documentaire : Les rapports d'activités sur l'exécution technique et financière du PACEG, année par année, ont été compilés. L'état de mise en œuvre exhaustive des activités, le niveau d'obtention des résultats et le degré d'atteinte des objectifs ont été ainsi établis. Il s'agissait, alors, de vérifier leur exactitude.

- Les entretiens avec les bénéficiaires et les parties prenantes du PACEG : les informations collectées au cours de la phase de l'exploitation documentaire ont été vérifiées et complétées lors des entretiens que le consultant a menés avec les parties prenantes du projet.

3.4. Les méthodes d'analyse des informations

3.4.1. Clarification sur le choix des critères d'évaluation et les facteurs d'appréciation de ces critères

Des facteurs ou paramètres ont été utilisés pour apprécier les critères d'évaluation et affecter une note par critères. Ces facteurs ne tombent pas ex nihilo.

En effet, les facteurs n'appréciation du critère des Effets sont une reprise des résultats attendus du PACEG. Quant aux facteurs d'appréciation des autres critères comme la pertinence et la durables, ils dérivent des TDR de l'évaluation qui donnent des indications y relatives.

Concernant les critères majeurs d'évaluation utilisés, ce sont les critères classiques employés dans les évaluations ex post, ou évaluations à priori. Il s'agit des critères suivants : les effets/impacts ; la pertinence ; la durabilité ; l'efficacité ; l'efficience ; la durabilité ; la prise en compte de dimensions spécifiques comme la dimension genre et droits humains. Cependant, ce sont les facteurs d'appréciation de ces critères qui varient d'un projet à un autre, et qui, pour le cas d'espèce, sont spécifiques au PACEG.

Il est à noter que les performances réalisées au niveau d'un critère donné, peuvent être :

- Soit spécifiques à un projet considéré : dans ce cas, la performance est l'incidence spécifique et exclusive du projet. Les performances réalisées au niveau des critères d'efficacité et d'efficience sont celles spécifiques du PACEG. Il s'agit notamment de performances sur le taux de réalisation des activités et le taux d'exécution financière par exemple.

- Soit la résultante d'actions conjuguées du projet considéré et d'autres projets ou interventions. C'est le cas des performances réalisées en termes d'effets et impacts sur le processus électoral et sur les acteurs du cycle électoral. C'est la conjugaison des interventions présentes et passées de différents acteurs qui ont produits ces performances. Il n'est pratiquement pas possible d'isoler la part spécifique qui est attribuable au PACEG.

3.4.2. Analyse des informations collectées

L'analyse des informations a suivi le processus suivant :

Analyse de l'état de mise en œuvre du PACEG : L'exercice a consisté à répertorier, identifier et analyser les activités exécutées dans cadre du PACEG et à mesurer les progrès accomplis. Pour ce faire, il a fallu examiner le Document de base et les revues annuelles du PACEG, et interviewer les acteurs et bénéficiaires pour vérifier l'exactitude des activités réalisées.

Analyse de la pertinence du PACEG : Cet exercice s'est fait par un travail documentaire qui a été complété par des entretiens croisés avec le PNUD, les structures nationales de mise en œuvre et les partenaires au développement. Pour ce critère, l'indicateur du « Coefficient de pertinence »(CP) a été utilisé. Cet indicateur se décompose en trois facteurs (a, b, c). Il est noté sur une échelle de 1 à 5 : CP = a + b + c = ou **< 5.**

La note obtenue sur ce critère a été appréciée à l'aide de la grille suivante :

- Note de 5/5 : Très Satisfaisant (TS).
- Note inférieure à 5/5 et supérieur ou égal à 4/5 : satisfaisant (S).
- Note comprise entre 3/5 et 4/5 : Assez Bien (AB).
- Note comprise entre 2,5/5 et 3/5 : Moyen (M).
- Note inférieure à 2,5/5 : Peu satisfaisant (PS).

Analyse des effets du PACEG : Pour ce critère, l'indicateur du « Coefficient d'effets »(CE) a été utilisé. Cet indicateur se décompose en cinq facteurs (a, b, c, d,e). Il est noté sur une échelle de 1 à 5. : CE = a + b + c = ou < 5**.** La note obtenue a été appréciée à l'aide de la grille indiquée ci-dessus.

Analyse de l'efficacité du PACEG : Pour ce critère, l'indicateur du « Taux d'efficacité »(TE) a été utilisé. Ce coefficient se décompose en trois facteurs (a, b, c). Il est noté en pourcentage et peut se ramener, sous forme de coefficient (CE) sur une échelle de 1 à 5 : CE = a+b+c= ou < 5. La note obtenue a été appréciée à l'aide de la grille indiquée ci-dessus.

Analyse de l'efficience du PACEG : Pour le critère, l'indicateur « coefficient d'efficience » (CEF) a été utilisé. Il prend en compte trois facteurs, a, b, c, et est noté sur une échelle de 1 à 5 : CEF = a+b+c= ou < 5. La note obtenue a été appréciée à l'aide de la grille indiquée ci-dessus.

Analyse de la durabilité du PACEG : Pour ce critère, l'indicateur du « Coefficient de durabilité »(CD) a été utilisé. Ce coefficient se décompose en cinq facteurs (a, b, c, d, e). Il est noté sur une échelle de 1 à 5 : CD = a + b + c + d +e = ou < 5. La note obtenue a été appréciée à l'aide de la grille indiquée ci-dessus.

Analyse du degré de prise en compte du genre : Pour la dimension du genre, l'indicateur « Coefficient Genre » (CG) a été utilisé pour mesurer et affecter une note, sur une échelle de 1 à 5 : CD = a + b = ou < 5. La note obtenue a été appréciée à l'aide de la grille indiquée ci-dessus.

Analyse de la prise en compte des droits de l'homme : Il s'est agi de voir si le PACEG prend en compte, à la fois dans ses objectifs et dans ses activités, la question des droits de l'homme. L'indicateur « coefficient des droits de l'homme » (CDH) a été utilisé.

Identification des meilleures pratiques et formulation des recommandations : A partir du diagnostic de la mise en œuvre du PACEG, il a fallu capitaliser les meilleures pratiques utilisées, ainsi que les leçons apprises, et formuler des recommandations pour les interventions futures.

3.5. Les hypothèses sous-jacentes de l'évaluation

Les hypothèses sous-jacentes de l'évaluation sont **:**

- Le cadre logique du projet est cohérent avec une harmonie entre les activités, les résultats et les objectifs.

- Les effets sont susceptibles d'apparaitre à cette étape du projet.

- Les indicateurs proposés sont SMART.

- Les cibles retenues sont réalistes.

3.6. Points forts de l'évaluation

La mesure des critères d'évaluation avec des coefficients calculés sur la base des paramètres d'appréciation de ces critères a rendu aisée et objective l'analyse de la mise en œuvre des activités et des résultats obtenus par le Projet.

Les questions d'évaluation incluses dans la méthodologie ont permis l'élaboration des outils appropriés de collecte de données et ont servi de référence pour faire des analyses pertinentes sur la mise en œuvre des activités et des résultats atteints par le Projet.

L'établissement d'une matrice d'évaluation a permis une conduite rigoureuse et rationnelle de l'évaluation finale.

La démarche participative adoptée qui a impliqué tous les acteurs de mise en œuvre du projet a permis de dégager les constats et les solutions à mettre en œuvre à l'avenir pour améliorer les effets et impacts

du Projet.

3.7. Le calendrier de travail

Le calendrier de travail des consultants a été consigné dans le tableau N° 2 ci-après.

Tableau N°2 : Calendrier de travail

Activités	Durée	Dates
Elaboration du Rapport initial comprenant : la Note méthodologique de l'étude ; le calendrier de travail de la consultation ; le canevas de rédaction du rapport d'évaluation ; etc.	6 jours	1er au 6 juillet 2019
Dimanche	1 jour non ouvré	7 juillet 2019
Exploitation documentaire : Prodoc du PACEG ; rapports d'activités annuels du PACEG (années 2016, 2017, 2018) ; Rapports d'audit financier du PACEG (années 2016, 2017, 2018) ; etc.	5 jours	8 au 12 juillet 2019
Samedi et Dimanche	2 jours non ouvrés	13 et 14 juillet
Elaboration des guides d'entretiens et du canevas de rédaction du rapport d'évaluation	3 jours	15 au 17 juillet 2019
Début de la rédaction du rapport provisoire de l'évaluation du PACEG, notamment l'élaboration des parties suivantes : Introduction ; contexte et justification ; approche méthodologique ; Etat de mise en œuvre des activités du PACEG (sur la base des rapports d'activités en attendant une validation par des entretiens avec les bénéficiaires du projet)	2 jours	18 et 19 juillet 2019
Voyage Ouagadougou-Conakry-Ouagadougou	1 jour	22 juillet 2019
1) Réunion de briefing avec le PNUD 2) Entretien et collecte de données avec les structures suivantes : - Les PTF : PNUD et PTF contributeurs du panier commun (UE ; USAID ; France ; Japon) ; -Les organes de gestion des élections : CENI, MATAP (MATD) ; la Cour suprême ; -Les ONG et OSC partenaires : IFES ; NDI ; CNOSCG/CROSCG ; COFFIG ; APPU-Guinée ; CENAFOD ; Search for common Ground ; HCDH -Les partis politiques ; -Les Forces de défense et de sécurité	6 jours	22 au 27 juillet

(Gendarmerie).		
Dimanche	1 jour non ouvré	28 juillet
Finalisation de l'élaboration du rapport provisoire de l'évaluation et soumission au PNUD	5 jours	29 juillet au 2 août
Examen du rapport provisoire par le PNUD, les autres PTF, les services concernés du Gouvernement, la CENI, etc.	5 jours	3 au 7 août
Organisation d'un atelier de validation du rapport provisoire	1 jour	8 Août
Elaboration de la version finale du rapport de l'évaluation, et sa soumission au PNUD	1 jour	10 août

IV. RESULTATS, CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS

4.1. ANALYSE DU CADRE LOGIQUE ET DU DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET, DE COORDINATION ET DE SUIVI-EVALUATION

- **Analyse de la stratégie de mise en œuvre et de gestion du Projet**

La stratégie de mise en œuvre du PACEG a été basée sur l'approche DIM (direct Implémentation), ou exécution directe. L'exécution du projet incombe entièrement au PNUD. C'est ainsi qu'un Conseiller Technique Principal (CTP), et un staff de gestion de projet ont été recrutés par le PNUD pour faire office d'Unité de Gestion Technique du Projet (UTG).

Cette approche DIM, qui a été préférée à l'approche NIM (National implementation) ou exécution nationale, se justifie par le fait que les élections sont un domaine très sensible, c'est-à-dire se situant à la confluence d'intérêts électoraux de partis politiques appartenant à des camps adverses. Un projet, exécuté dans un tel contexte, devrait donner à tous, un gage de neutralité, d'impartialité, d'objectivité et de recul. Il n'est pas certain que tous les partis politiques, publics cibles du projet, entre autres cibles, puissent avoir une totale confiance en un projet exécuté par une administration publique gérée par l'Etat. Une autre justification du recours à l'approche NIM est la nature des conventions liant le PNUD aux PTF contributeurs du panier commun. En effet, lesdites conventions mentionnent la préférence des PFT contributeurs pour une exécution directe, censée mieux assurer l'efficience et la rigueur dans la gestion des ressources financières.

La gestion des fonds du Projet s'est faite selon les critères et standards du Système des Nations Unies et a été de la responsabilité entière du PNUD.

Dans le cadre de cette modalité DIM, le PNUD assume l'ensemble des responsabilités de gestion, de reddition des comptes et des résultats (gestion du panier commun, mise à disposition sur la base d'un plan de travail des moyens nécessaires, compte rendu de l'utilisation des fonds, etc.).

Pour pallier à d'éventuelles lenteurs ou lourdeurs, les systèmes « Fast track » (Voie rapide) et « LTA » (Contrat à long terme) peuvent être utilisés en cas de besoin.

Les Partenaires au Développement contribuant au financement du PACEG ont sélectionné le PNUD pour gérer le panier commun, dans lequel chaque contributeur verse son apport financier destiné à la mise en œuvre du projet, et cela, en reconnaissance du mandat donné au PNUD par la Résolution de l'Assemblée Générale de l'ONU 46/137 du 17 décembre 1991 pour coordonner l'assistance électorale au niveau du Pays concerné.

Les Partenaires au Développement ont conclu des accords séparés de partage des coûts avec le PNUD. Ils acceptent le principe d'un panier multi bailleurs où les fonds ne ciblent pas des lignes budgétaires spécifiques. Toutefois, le PNUD reconnaît l'importance de garantir la visibilité des partenaires au développement comme contribuant au Panier commun pendant chaque phase du projet.

- **Analyse du processus de coordination du Projet**

Un dispositif de coordination a été mis en place pour le PACEG.

Ce dispositif comprend :

Le Comité de Pilotage : il a pour attributions de déterminer l'orientation stratégique du projet dans la gestion du panier commun. En principe, le Comité se réunit une fois par trimestre et en cas de besoin. Dans la pratique, le comité ne s'est pas réuni aussi fréquemment que prévu parce qu'il s'est avéré difficile à avoir aux mêmes dates la disponibilité des deux co-présidents.

Ainsi :

En 2015, le Comité de Pilotage a tenu sa première réunion le 1er octobre, pour laquelle un compte rendu signé est disponible. En 2016, il s'est réuni deux fois, notamment le 16 juin et le 10 août. Des comptes rendus ont été élaborés. En 2017 le CP s'est réuni deux fois : une 1ere réunion le 13 mars, et une 2e réunion le 9 octobre. Pendant cette séance, il a été décidé de procéder à une réaffectation de certaines activités. Le PTA révisé (réaffectation du budget restant) est disponible et a été partagé avec la CENI, l'Union Européenne et le PNUD

Le Comité Technique d'appui au processus électoral : Il a pour mission de discuter de l'avancement des activités du projet avec les techniciens des autres structures et points focaux des PTFs. Il se réunit en principe une fois par mois. Dans la pratique cette fréquence n'a pas pu être respectée. Ainsi : En 2015, il s'est réuni à six reprises (27 aout, 1er septembre, 8 septembre, 15 septembre, 23 septembre et 1er octobre 2015), à deux reprises en 2016 (6 septembre, 8 novembre) et à sept reprise en 2017 (31 janvier, 7 février, 1er mars, 7 mars, 16 mars, 22 mars, et 29 mars).

L'Unité Technique de Gestion du Projet (UTG) : L'UTG a été opérationnelle jusqu'en avril 2018, date à laquelle, sa prestation a pris fin, alors que l'exécution du projet s'est poursuivie jusqu'en décembre 2018. Il est à noter, cependant, que le projet avait maintenu, pendant un certain, aprèrs le départ du CTP, une équipe légère composée de nationaux et travaillant sous la supervision du chargé de programme Gouvernance du PNUD (un financier, une assistante et un chauffeur). Cette cessation avant terme des services de l'UTG a eu des préjudices : Aucun membre de l'UGT n'était présent au moment de l'évaluation finale. La mise en œuvre courante du projet est revenue au Chargé du programme gouvernance du PNUD, qui est par ailleurs occupé à d'autres tâches. Les rapports d'exécution technique et financière, ainsi que le rapport final consolidé du projet, dont l'élaboration revenait à l'UTG, n'ont pas été rédigés pour 2018.

L'UGT était composée de :

- Un coordonnateur de l'équipe technique du PACEG, Conseiller Technique Principal ;
- Un expert en opérations ;
- Un expert financier ;
- Un expert logistique ;
- Un expert en communication et médias ;
- Une experte reporting ;
-3 chauffeurs locaux.

.

Réunions de l'assistance technique : L'UTG a organisé, selon un rythme hebdomadaire, les réunions de l'assistance technique qui ont regroupé l'ensemble des ONG spécialisées dans les élections, les experts des partenaires au développement, ainsi que les experts de la CENI.

Réunions de la Commission de totalisation des résultats : Ces rencontres sont présidées par le président de la CENI. Il est composé des représentants de la CENI, du MATD, et des délégués des candidats. Elle est destinée à procéder à la totalisation de l'ensemble des résultats des élections. Cette Commission était assistée par les assistants techniques de l'UTG, de l'IFES et de l'UE.

- **Analyse du cadre logique du Projet**

Le cadre logique contenu dans le document du PACEG indique trois (3) composantes, douze (12) produits, quatre (4) situations de référence, 26 indicateurs et 48 activités, répartis comme indiqués dans le tableau N° 3 ci-après.

Tableau N° 3 : Résumé du cadre logique

Composantes	Nombre de Produits	Nombre de Situations de référence	Nombre d'activités	Nombre d'indicateurs
C N°1 : Appui aux opérations électorales	6	1	25	9
C N° 2 : Appui à l'éducation civique et à la communication	3	1	15	13
C N° 3 : Renforcement des capacités, et gestion/coordination du programme	3	2	8	4
Totaux	12	4	48	26

Source : le consultant

Les activités préconisées sont en cohérence avec les produits, lesquels sont également en cohérence avec les composantes. Deux produits sur 12 sont assortis d'une situation de référence.

Les indicateurs, au nombre 26, sont destinés au suivi-évaluation des produits. Cependant, deux produits sont sans indicateurs. On peut noter, par ailleurs, que le cadre logique ne propose pas d'indicateurs pour l'appréciation des 48 activités définies.

Tous ces indicateurs sont SMART, c'est-à-dire Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes et Temporellement bien définis. (Cf. Tableau N° 4 ci-dessous).

Tableau N° 4 : Analyse du caractère SMART des indicateurs

Les produits	**Les indicateurs**	**Les cibles**	**Appréciation sur les indicateurs**
Composante N° 1 : Appui aux opérations électorales			

La CENI est outillé pour organiser les scrutins prévus **Situation de référence** : La CENI ne dispose pas de tous les moyens y compris en ressources humaines, outils et matériels nécessaires pour exécuter sa mission	Chronogramme électoral réaliste et disponible Plan logistique opérationnel disponible et partagé avec les parties prenantes au processus électoral au plus tard 6 semaines avant la date des élections. Proportion du personnel de la CENI formé maîtrisant les techniques d'organisation et de gestion du processus électoral (ceux ayant réussi au test d'évaluation)	2015-2016: Tenue dans les délais d´élections transparentes, libres, crédibles et inclusives, dans un climat apaisé Le personnel de a CENI est renforcé dans ses capacités à gérer efficacement le processus électoral	I dicateurs SMART (Spécifiques, Mesurables, atteignables, réalistes et temporellement bien définis)
Les démembrements de la CENI sont mis en place et opérationnels	la CENI est établie et fonctionnel dans les préfectures et sous-préfectures du pays	2015 : Cartographie des sites des démembrements existe 2015 : Recrutement du personnel de la CENI pour tout le pays complété Démembrements de la CENI établi et opérationnels	Indicateurs SMART
La crédibilité de la CENI est améliorée.	Néant	Enquête réalisée par un centre indépendant	2 indicateurs SMART et absence d'un indicateur pour un des produits

Un appui logistique adéquat (matériel électoral) est apporté au processus électoral **Situation de référence** : Les autorités nationales ne disposent pas les moyens logistiques pour appuyer le processus électoral	Les matériels nécessaires pour assurer le tenu des scrutins sont disponibles Le transport des matériels dans toutes les préfectures du pays est assuré	2015 : Élaboration des plans d'approvisionnement pour tous les scrutins 2015-2016 : Achats des matériels nécessaires pour la tenue des élections selon le chronogramme établi ; Moyens de transport de matériels identifiés et confirmés.	
Le processus électoral est sécurisé dans toutes les zones du pays	Dispositif sécuritaire pour les scrutins mise en place et actif Mise en place d'un mécanisme de suivi de la situation sécuritaire lors des scrutins Nombre d'actes de violences électorales Nombre d'actes de violence dénoncés et sanctionnés.	2015 : Élaboration des plans de sécurisation des zones sensibles du pays 2015-2016 : Système sécuritaire pour le processus électoral établi et opérationnel Réduction et prévention des actes de violences électorales	Indicateurs SMART
Les capacités nationales de gestion du contentieux électoral sont renforcées **Situation de référence** : Insuffisance de Magistrats ayant une expérience dans la gestion du contentieux électoral en 2015	Nombre de magistrats, auxiliaires de justice et avocats maitrisant les règles et procédures en matière de gestion des contentieux électoraux Nombre de contentieux électoraux gérés par les juridictions compétentes Nombre de concertations entre les acteurs du processus assurées	2015-2016: Les éventuels contentieux électoraux sont traités de manière rapide et avec la plus grande transparence, contribuant ainsi à réduire ou écarter la possibilité de conflits violents liés aux élections Nombre d'actes de violences électorales réduits	Indicateurs SMART
Composante N° 2 : Appui à l'éducation civique et à la communication			

Les populations sont sensibilisées sur les principes fondamentaux de la démocratie, les enjeux du processus électoral, les procédures de vote, ainsi que sur leurs droits et devoirs en matière électorale	Nombre de supports de sensibilisation disséminés Nombre de séances de sensibilisation et d'éducation civique organisées Plan de communication et stratégie de sensibilisation disponibles Taux de participation aux différents scrutins	2015-2016: La promotion du dialogue entre les différents acteurs favorise le déroulement d'un processus électoral apaisé et inclusif Tous les conflits et différends sont résolus de manière non violente Participation accrue des populations au processus électoral	Indicateurs SMART
Les Organisations de la Société Civile (OSC) sont en mesure d'assurer une couverture efficace du processus électoral et contribuent au renforcement de la transparence des opérations électorales	Nombre d'observateurs nationaux formés les techniques d'observation électorale. Nombre d'OSC appuyé pour assurer la couverture et la transparence du processus électoral. Nombre d'actes de violences électorales	2015-2016: Les capacités des OSC et des partis politiques sont renforcées et sont capables de déployer des observateurs et délégués pendant les différentes phases du processus électoral afin d'en renforcer la crédibilité et la transparence Les OSC sont sensibilisées sur l'importance des droits de l'homme et toutes les phases du processus électoral se déroulent dans le strict respect de ces droits Participation accrue des populations au processus électoral	Indicateurs SMART
La participation politique des femmes et des jeunes aux élections, en qualité de candidats et leur représentation dans les instances décisionnelles est accrue **Situation de référence :** Faible taux de participation des femmes dans le	Existence d'une stratégie de prise en compte de la dimension genre et jeune dans le processus électoral Nombre de jeunes actifs dans le débat politique dans le domaine public Nombre de candidatures féminines lors des différentes consultations électorales	2015-2016 Une implication plus grande des femmes en politique, notamment par une participation plus accrue au processus électoral Une représentation accrue des femmes dans les organes électifs La stratégie de prise en compte du genre et des jeunes dans les	Indicateurs SMART

processus politique	Nombre de femmes élues Taux de participation des électeurs désagrégé par sexe.	élections est mise en œuvre Participation active des jeunes aux forums et dans les débats politiques Au moins 50% de femmes inscrites sur les listes électorales	
Composante 3 : Renforcement des capacités, et gestion/coordination du programme			
La coordination entre les partenaires et la CENI est assurée **Situation de référence** : Manque de mécanisme formel de coordination entre les partenaires de développement appuyant le processus électoral	Le Comité de Pilotage mis en place et fonctionnel Le pourcentage de partenaires qui mettent œuvre des activités déjà prises en compte par d'autres acteurs	2015 : Le Comité de Pilotage est mis en place et assure la coordination des partenaires au développement contribuant aux élections La coordination de l'assistance technique apportée par les différents partenaires est assurée, optimisant les synergies au profit de la CENI 2015-2017 : La structure de coordination est établie et pérennisée pour assure un suivi continu sur l'appui au processus électoral	Indicateurs SMART
L'UGP est mise en place et opérationnelle **Situation de référence** : Manque d'équipe dédiée à la mise en œuvre du programme au sein du PNUD	Ressources humaines et financières nécessaires disponibles Mise en œuvre et clôture du programme PACEG selon les procédures du PNUD	2015-2017: Le recrutement des experts internationaux et nationaux de L'UGP est assuré et conclu Les experts de l'UGP portent un appui en conseils et avis techniques contribuant au renforcement des capacités de la CENI et autres acteurs clés dans le processus électoral	Indicateurs SMART
38 Volontaires des Nations Unies et 342 Assistantes	Néant	2017-2018 Le recrutement et le déploiement des	Absence d'indicateurs

techniques recrutés et déployés		volontaires et Assistants techniques de la CENI sont effectifs	pour ce produit

Source : Le consultant

- **Analyse du dispositif de suivi-évaluation et de rapportage du projet**

Le plan de suivi-évaluation préconisé au départ pour le projet comprend : l'élaboration des rapports annuels de mise en œuvre, d'un rapport consolidé à la fin du projet, une évaluation finale et des audits annuels.

Les rapports annuels d'exécution du projet ont été produits pour les années 2015, 2016 et 2017. Le rapport de 2018 n'a pas été élaboré, en raison, certainement, de la cessation de la prestation de l'Unité de gestion du projet. Les rapports produits ont permis de faire le point, annuellement, de l'état de mise en œuvre des activités et de l'exécution financière.

Il était prévu qu'à la fin du Projet, un rapport final d'exécution, axé sur les résultats, soit élaboré par l'UGT. Ce rapport final devrait être présenté à toutes les parties prenantes du projet dans un délai de 3 mois après l'achèvement du Projet. Ce rapport n'a pas été produit, à cause comme indiqué ci-dessus de la fin des services de l'UGT.

Compte tenu de la durée initialement prévue, 2015 et 2016, une évaluation à mi-parcours n'a pas été prévue. Cependant, avec la prolongation jusqu'en 2018 du projet, l'organisation d'une évaluation à mi-parcours aurait pu se justifier.

Une évaluation finale a été réalisée en juillet 2019, à la fin du projet. Cette évaluation a apprécié les performances du projet selon des critères comme la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité. Elle a eu aussi à formuler des recommandations pour la suite des interventions du PNUD.

Des audits annuels ont été réalisés par des cabinets indépendants recrutés par le PNUD.

Au vu de ces activités réalisées, on peut conclure que le schéma de suivi-évaluation arrêté au départ, à l'élaboration du projet, a été globalement respecté.

Par ailleurs, il a été noté ce qui suit :

- Le plan de suivi-évaluation a été bien conçu et suffisant pour apprécier les résultats obtenus et suivre les progrès vers la réalisation des objectifs.

- Le plan de suivi-évaluation a été suffisamment budgété. En effet, des ressources financières conséquentes ont été prévues, dans le budget du projet, pour la réalisation des audits financiers annuels et pour l'évaluation finale.

- Les rôles et responsabilités concernant le plan de suivi-évaluation ont été clairement définis lors de la conception du projet et pendant la mise en œuvre. En effet, il est ainsi revenu au PNUD, par exemple, de procéder, en lien avec la partie nationale, aux recrutements des experts indépendants chargés de l'évaluation finale, ainsi que des cabinets d'expertise comptable chargés des audits financiers annuels. Les rapports annuels sur l'exécution technique et financière du projet ont été de la responsabilité de la coordination technique du projet.

- Les rapports de suivi ont été discutés avec les parties prenantes et le personnel du projet. En effet, les rapports produits par le consultant chargé de l'évaluation ou par les cabinets chargés des audits ont été examinés par le comité technique où sont représentés le PNUD et les structures nationales concernées. Les rapports annuels produits par la coordination technique du projet ont été partagés avec le PNUD, les autres PTF contributeurs, la CENI et le MATD.

- Les indicateurs de suivi-évaluation sont tous SMART.

- **Analyse des documents d'audit financiers et comptables**

Des audits financiers et comptables du PACEG ont été réalisés pour les exercices 2017 et 2018.

Le cabinet « Auditeurs Associés en Afrique », basé à Conakry, a réalisé l'audit de 2017. Il a eu à formuler l'opinion ci-après : « L'état des dépenses ci-joint présente correctement, à tous égards, la dépense de 2.187.836, 03 $US engagées par le « Projet d'Appui au Cycle Electoral en République de Guinée-PACEG » pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2017, conformément aux règles comptables convenues, et était : i) conforme aux budgets du projet approuvés ; ii) affectée aux buts approuvés du projet ; iii) conforme à la règlementation et aux règles, aux politiques et procédures pertinentes du PNUD, et, iv) attestée par des reçus correctement approuvés ou autres documents d'appui. ».

Le cabinet « Fiduxis », basé à Conakry, a réalisé l'audit de 2018. Il a formulé l'opinion suivante : « L'état des dépenses ci-joint présente fidèlement, à tous égards importants, les dépenses de 682.187, 53 en dollars des Etats Unis engagé par le projet « 00059700 : Appui au Cycle Electoral en Guinée-PACEG », pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, conformément aux règles comptables convenues et sont effectuées : i) en conformité avec les budgets du projet approuvés ; ii) aux fins approuvées du projet ; iii) conformément aux règlement et aux règles, aux politiques et procédures pertinentes du PNUD ; iv) et sont appuyés par des reçus et autres documents justificatifs dûment approuvés. ».

On note, ainsi, que les deux audits réalisés donnent une opinion positive sur la gestion financière du PACEG.

4.2. ETAT DE MISE EN ŒUVRE TECHNIQUE DU PROJET

L'état de mise en œuvre technique du projet sera présenté composante par composante, après un rappel des activités prévues.

4.2.1. Rappel des actions prévues

En rappel, les actions prévues dans le PACEG étaient les suivantes :

- Elaborer un plan opérationnel global (élection présidentielle et locales à venir) ;
- Opérationnaliser les démembrements de la CENI ;
- Recruter le personnel des démembrements et payer leurs indemnités ;
- Concevoir une stratégie d'identification et de mise en place des démembrements à travers le pays ;
- Apporter un appui à la mise à jour et à la diffusion d'outils de formation (documents de stratégie, guides, manuels, etc.) pour les différentes opérations électorales ;
- Former le personnel de la CENI au niveau central et local sur la mise en œuvre du processus électoral ;
- Planifier la stratégie et élaborer le plan logistique et opérationnel pour les élections ;
- Développer le plan de déploiement et de collecte du matériel électoral ;
- Numériser et archiver les documents, formulaires et imprimés électoraux ;
- Renforcer les capacités du personnel technique des démembrements ;
- Déployer les matériels électoraux auprès des bureaux de vote et les récupérer sur la base du plan logistique pour l'élection présidentielle ;
- Inventorier le matériel existant ;
- Identifier les nouveaux besoins en matériels électoraux, élaborer des spécifications et choisir les modalités d'acquisition ;
- Elaborer les plans d'approvisionnement des matériels et intrants électoraux sur la base de la cartographie, plan et calendriers pour les préfectures et sous-préfectures ;

- Acquérir du matériel électoral y compris le matériel de bureau de vote sur la base des plans d'approvisionnement formulés (urnes, isoloirs, etc.) pour les deux scrutins (Présidentielles et Communales) ;
- Stocker et sécuriser le matériel pendant les élections ;
- Renforcer les capacités des agents électoraux et des autres membres impliqués dans le processus électoral en charge de la réception des procès-verbaux et du traitement des résultats ;
- Appuyer la sécurisation du processus électoral avec la mise en place d'une Force de sécurisation équipée et formée au respect des droits de l'homme ainsi qu'en techniques de négociation, médiation, de prévention et de règlement des conflits dans le cadre d'un processus électoral ;
- Mettre en place un mécanisme de suivi de la situation sécuritaire lors des scrutins y compris le système d'alerte précoce ;
- Appuyer la formation des membres de la Cour constitutionnelle, des magistrats, des juges, des avocats, des auxiliaires de justice et des délégués et le renforcement des capacités institutionnelles de la Cour ;
- Appuyer le renforcement des capacités des juristes ;
- Concevoir, produire et disséminer les supports d'éducation civique et électorale y compris sur la prévention des conflits et leur résolution non violente ;
- Organiser les sessions de dialogue et d'appui aux mécanismes de veille et de prévention des conflits à travers le pays ;
- Appuyer institutionnellement et techniquement les acteurs en vue de la prévention et de la gestion des contentieux ;
- Appuyer le déploiement des juges, magistrats et délégués de la Cour constitutionnelle ;
- Appuyer la Commission en charge du traitement des résultats ;
- Donner un appui à la gestion du contentieux électoral.

4.2.2. Composante N° 1 : Appui aux opérations électorales

1°) Appui logistique pour les élections de 2015

Un appui a été apporté par le PACEG dans la conception d'un plan logistique par le Département de la logistique de la CENI, afin de permettre le déploiement de l'ensemble des matériels vers les trente-trois (33) préfectures et les cinq (5) communes de Conakry.

Compte tenu des embouteillages dans la ville de Conakry, la CENI a trouvé et aménagé au sein de l'ancienne usine textile, un magasin de 4000 m2 à la sortie de Conakry pour tous les travaux d'entreposage du matériel électoral. C'est dans cet entrepôt que l'expert logistique du PACEG a apporté un appui dans le suivi de l'évolution de la situation des matériels commandés par la CENI et le PACEG.

Il a été mis à la disposition de la CENI pour toutes les phases de déploiement de matériels et imprimés électoraux de Conakry vers les chefs-lieux des Préfectures, 19 camions de 40 tonnes et 10 camions de 10 à 15 tonnes, soit un total de 29 camions, ainsi que 29 véhicules 4X4 d'escorte.

La CENI a procédé à l'envoi du matériel et des imprimés électoraux à destination de l'étranger par DHL. Le PACEG a, après avis de non-objection de l'Union Européenne, et conformément au document de projet, procédé au transfert de ressources financières à la CENI après signature d'une Lettre d'Accord du montant correspondant, soit 270 668,99 USD.

2°) **Acquisition du matériel électoral pour les élections de 2015**

Les matériels suivants ont été acquis par le PACEG pour les élections de 2015 :

- Dix mille (10 000) urnes complémentaires ;
- Cent cinq mille (105 000) scellés d'urnes ;
- Quatre-vingt-cinq mille (85 000) gilets pour les agents de bureaux de vote ;

- Dix-sept mille (17 000) exemplaires reprographiés de la Constitution ;
- Quatorze mille cinq cent (14 500) thermo flashs ;
- Dix-sept mille cinq cent (17 500) kits sanitaires.

3°) Appui à la sécurisation du processus électoral de 2015

200 formateurs de l'Unité de Sécurisation de l'Election Présidentielle (USEP) ont été formés puis déployés sur l'ensemble du territoire. Ces formateurs ont ensuite formé à leur tour 5300 éléments de l'USEP, dont 6% de femmes, au travers de 53 séances de formation, de démultiplication à la base. De plus, des séances quotidiennes de rappel sur les modalités d'exécution de la mission de sécurisation des élections à la base se sont tenues. 60% des membres de l'USEP ont été bénéficiaires de ces séances avant le scrutin, et 100% en date du 12 octobre 2015. 100 commandants d'unités de l'USEP ont été également formés.

Un appui technique a été apporté par l'expert RSS du PNUD pour l'analyse des besoins, les spécifications techniques des matériels, et l'organisation de la formation des formateurs. Par ailleurs, l'expert RSS du PNUD a appuyé le monitoring des opérations de sécurité.

L'appui en matériel a concerné :

- La remise en état de 37 véhicules immobilisés depuis les législatives de 2013.
- Le renforcement des moyens de coordination et de communication : 50 Smartphones ont été livrés à l'USEP, ainsi que 50 radios numériques et 200 batteries de radio.
- L'acquisition de matériel d'identification : douze mille (12 000) t-shirts numérotés.
- L'acquisition de matériel de protection : 1000 casques, boucliers et jambières.
- L'acquisition de fournitures informatiques pour imprimantes (encres et toners).

4°) Appui à la formation pour les élections de 2015

Le PACEG a permis la prise en charge intégralement ou partiellement des formations suivantes :
- Formation des Agents de distribution des cartes d'électeurs : prise en charge d'un complément de 7 000 guides de distribution des cartes d'électeurs.
- Formation de 50 formateurs nationaux, 964 formateurs locaux dont 93 femmes, et 71 055 Agents de Bureaux de Vote.
- Formation des 202 Agents des Commissions Administratives de Centralisation des Votes.
- Formation des 66 formateurs par 3 modérateurs et 3 facilitateurs et des 1 665 agents de Commission de Réception des Procès-Verbaux au niveau local.

46 véhicules ont été mis à la disposition de la CENI pour la formation.

5°) Appui au système de traitement et de transmission des résultats

Le PACEG a mis à la disposition de la CENI un plan de ramassage et de vol par hélicoptère, afin de transporter par voie aérienne les résultats des CACV les plus éloignées et difficiles d'accès vers la CENI.

Des feuilles de calcul automatisées ont été mises à la disposition de chacune des CACV. La même solution a été proposée pour le traitement des résultats au niveau central.

Un modèle d'illustration des résultats automatisée et assistée par ordinateur a été proposé par le PACEG et approuvé par la CENI. Cette illustration permet de présenter les résultats des CACV et globaux sous forme d'histogrammes avec la photo des candidats.

Les matériels suivants ont été acquis et transférés à la CENI, pour elle-même et ses démembrements, en 2016 : 343 ordinateurs, 343 imprimantes/photocopieurs/scanners, 38 vidéoprojecteurs, 343 onduleurs et 343 multiprises. Par ailleurs, en vue de renforcer les capacités techniques des démembrements, 9

Volontaires des Nations Unies (VNU) internationaux spécialistes en logistique et opérations électorales ont été mis à disposition des démembrements de la CENI, ainsi que 38 VNU nationaux (pour chaque CEPI et CECI)

Pour le ramassage des matériels électoraux réutilisables, un appui technique a été apporté par l'expert en logistique du PACEG, avec une prise en charge financière, et trois véhicules avec chauffeur ont été mis à disposition de la CENI. Également, trois des dix équipes de missionnaires déployées sur le terrain en mars et avril étaient conjointes CENI/PNUD. Dix axes avaient été déterminés pour couvrir l'ensemble des préfectures pour le ramassage du matériel.

14 véhicules de type pick up et un logiciel de gestion et de traitement des candidatures ont été acquis pour les élections communales.

6°) Appui au renforcement des capacités de la CENI et d'autres acteurs

Le VNU international a été mis à la disposition de la CENI au cours de la formation BRIDGE « Renforcement des capacités des acteurs politiques et de la société civile pour une gestion apaisée et consensuelle des élections locales », qui a été organisée**.** Par ailleurs, une formation BRIDGE a été organisée à l'intention des journalistes des radios rurales et communautaires pour une couverture professionnelle des élections locales.

L'unité de gestion technique (UGT) du projet a été mise en place en 2016, auprès de la CENI. Elle comprend 5 experts, une assistante administrative nationale et é chauffeurs.

Au titre du matériel informatique, le projet a mis à la disposition de la CENI 343 ordinateurs, 343 imprimantes-photocopieurs-scanners, 38 vidéoprojecteurs et 343 onduleurs. Les élections communales étant essentiellement gérées par à la base, ce matériel informatique a servi à la réception et à la transmission des dossiers de candidatures des circonscriptions électorales (communes urbaines et rurales) vers la CENI centrale. Quant au matériel roulant, il était composé de 14 véhicules tout-terrains destinés au transport sécurisé du matériel de vote sensible (bulletins de vote, enveloppes, procès-verbaux…).

Un appui a été apporté à la Cour constitutionnelle, portant notamment sur la dotation de matériel informatique et de réseau : deux serveurs + licence Microsoft Exchange, un onduleur grande capacité, dix ordinateurs portables, quatre-vingts licences Microsoft Office, trois photocopieurs avec cartouches d'encre, trois vidéoprojecteurs, un switch Cisco et des antivirus Kaspersky.

Un appui a été apporté à d'autres acteurs du cycle électoral. Ainsi, dans le cadre de l'accompagnement des médias, les 33 correspondants de l'Agence Guinéenne de Presse en provenance des préfectures et ceux de Conakry ont été formés au module BRIDGE. D'autres acteurs clés du processus électoral ont été accompagnés au travers des formations BRIDGE en vue d'assurer une participation effective à la base. Il s'agit des commissaires et fonctionnaires de l'administration électorale, des leaders des Organisations de la Société Civile (OSC), de 30 journalistes des médias privés, des représentants des partis politiques, ainsi que 27 femmes leaders, candidates potentielles venant des OSC et des centrales syndicales.

4.2.3. Composante N° 2 : Appui à l'éducation civique et à la communication

Un appui a été apporté par le PACEG dans la définition des messages de sensibilisation qui ont été diffusés sur l'ensemble du territoire guinéen au moyen d'affiches et de banderoles.

Un appui a été apporté à la CENI dans l'élaboration d'un plan de communication opérationnel et son

actualisation. Ce plan de communication comporte notamment la production du matériels promotionnels, la préparation des spots télévisés et radiophoniques, la rédaction de publireportages dans la presse écrite, la diffusion des messages sur le site officiel de la CENI, et la tenue de conférences débats. Par ailleurs, la cellule de presse mise en place par la CENI a été appuyée par le PACEG dans la rédaction des communiques de presse et des bulletins d'informations sur le processus électoral, mais également dans la préparation des points de presse et conférences initiées par la CENI.

Le PACEG a pris en charge la session d'information des observateurs électoraux qui s'est tenue préalablement au scrutin de 2015. Par ailleurs, 3 organisations de la société civile ont été appuyées par le PACEG, à savoir :

- L'institution Nationale des Droits Humains, pour des activités d'observation des droits de l'homme (activités du 1er octobre au 31 décembre 2015).

- La Jeune Chambre Internationale, pour des activités de formation, d'information et de sensibilisation sur le mode de vote, ainsi que les recours légaux d'une part, et pour des activités de sensibilisation au vote apaisé d'autre part (activités du 1er octobre au 20 novembre 2015).

- La Cellule Balais Citoyen, pour des activités de formation, d'information et de sensibilisation sur le mode de vote (activités du 1er octobre au 31 décembre 2015.

Le Ministère des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques a reçu un appui du PACEG pour l'observation des violations des droits de l'homme (activités du 1er octobre au 31 décembre 2015).

Les activés d'éducation civique et électorale ont été conduites à l'occasion des élections présidentielles de 2015, et à l'occasion des élections locales de 2018. Elles ont ciblé les jeunes, les femmes en tant qu'électrices et les femmes en tant que chef de ménages et candidates potentielles aux élections communales en vue d'assurer leur implication effective au processus électoral. Des conventions de partenariat ont été signées avec des ONG nationales et internationales à cet effet. En fonction de leurs domaines de compétence, les ONG partenaires ont réalisé les actions d'éducation civique et électorale sur l'ensemble du territoire national.

Ainsi :

Le National Democratic Institute (NDI) à travers le projet « *Renforcement de la confiance des partis politiques et des électeurs dans le processus électoral* » (RECOPPEL 2) sous cofinancement du PACEG et du PBF, a obtenu les résultats suivants : 109 partis politiques ont signé le Code de bonne conduite et 189 candidats potentiels ont participé aux forums et débats publics et ont discuté avec les citoyens de leurs préoccupations. De même, 2355 participants, dont 1005 femmes et 769 jeunes (représentants du gouvernement, des partis politiques et / ou de la société civile) ont été formés pour initier un dialogue et 67 représentants des partis politiques, dont 32 femmes et 33 jeunes, ont été formés pour incorporer les priorités des femmes et des jeunes au sein de leurs partis politiques. Enfin, 34 femmes du Comité de plaidoyer des partis politiques et des OSC ont amélioré leurs capacités en planning stratégique.

Le Réseau Afrique Jeunesse (RAJ-GUI) avait porté le **«** *Projet d'appui à la mobilisation des jeunes et à l'éducation électorale, à l'information des citoyens pour des élections locales réussies et apaisées en Guinée* ». Les résultats ont été les suivants : 76 animateurs dont 17 femmes ont été formés sur le cadre légal et réglementaire des élections locales, la culture de la paix et de non-violence en période électorale, l'utilisation des voies de recours légaux et les techniques d'animation et de sensibilisation. En plus, les capacités de 308 animateurs des communes rurales ont été renforcées sur les techniques de communication, les enjeux et le cadre juridique des élections locales en Guinée. 400 animateurs ont été déployés sur toute l'étendue du territoire national pour assurer la supervision dans les 7 régions

administratives et les 5 communes de Conakry. 38 émissions radios sous forme de table ronde réalisées au niveau des 33 préfectures du pays et des 5 communes de Conakry ont été organisées.

Search for Common Ground (SFCG) à travers le projet **«** *Choisissons nos élus locaux dans la paix : les médias et la société civile engagent les citoyens au service des élections locales participatives, transparentes et pacifiques ».* Les résultats ont été les suivants *:* 5 spots radios produits et traduits dans 6 langues locales ont été diffusés par 23 stations de radios, et 3 spots télévisés sur le thème d'une campagne électorale apaisée et la procédure du vote traduite dans 6 langues locales ont été produits et diffusés par 3 chaines de télévision. 32 sessions d'échanges ont été réalisées, ainsi que 30 théâtres participatifs.

En plus, il a été procédé à l'identification des radios desks et de leurs besoins en matériels pour abriter les 2 synergies régionales du projet et 2 formations de 3 jours à Kankan et Labé avec 50 journalistes dans chaque région.

Il faut ajouter également la préparation de 100 journalistes (et techniciens) de radio dans toutes les préfectures de Haute et Moyenne Guinée, la diffusion de 15 bulletins dans chaque région, la mise en place de deux salles de rédaction actives, l'organisation de deux tables rondes , la coproduction de 10 magazines avec 2 stations radio partenaires (une par région naturelle) et la publication de 15 articles de presse en ligne.

Le volet médias réalisé par SFCG a permis d'intensifier la sensibilisation en faveur de la population et créer des opportunités d'échanges entre les acteurs sociaux.

Le Centre communautaire pour le développement de l'éducation (CECODE) a porté le projet « *Conception / élaboration, impression de supports pédagogiques (dépliants, bandes dessinées, boites à images et guides pratiques pour la réception, l'examen et la transmission des candidatures aux élections communales ».* Il a produit et vulgarisé 1000 exemplaires de bandes dessinées en langues locales, 100 exemplaires de boîtes à images, 500 guides pratiques sur la réception, l'examen et la validation des candidatures aux élections communales.

Le Collectif des Femmes Leaders de Guinée (COFEL) à travers le projet « *Appui au renforcement de la participation politique des femmes aux élections communales en Guinée* » a mené ses activités du projet dans les huit (08) préfectures de la moyenne Guinée. Les cibles étaient essentiellement constituées de filles / femmes des partis politiques, des femmes leaders du secteur public et privé, des associations de femmes, les leaders d'opinion et les étudiantes ayant un potentiel et un leadership émergent.

Ainsi 180 femmes leaders identifiées dans les localités couvertes par le projet ont mené des campagnes d'information et de sensibilisation au niveau de leurs paires pour une participation accrue aux élections locales en tant que candidates, touchant ainsi 36.000 femmes.

On note également à l'actif de la COFEL :

- La conception et la diffusion des micros films ;
- L'information et la sensibilisation d'environ 90 000 citoyens dont 46 800 femmes.
- Deux tables rondes télévisées sur la participation des femmes aux postes électifs avec 5 personnes ressources leaders.
- Des panneaux de communication mettant en exergue la participation politique des femmes ont été produits et affichés dans les localités couvertes par le projet.

La Cellule Balai Citoyen a mis en œuvre le projet « *Renforcement des capacités du leadership citoyen dans la vulgarisation des textes de lois pour des élections locales crédibles en Guinée Forestière*. ».

Environ 154 000 personnes ont été touchées directement et indirectement par les actions d'information et sensibilisation sur la non-violence et le maintien de la paix, notamment en période électorale. En plus, 971 représentants des forces de défense et de sécurité, des organisations de la société civile, les autorités locales et les partis politiques ont été touchés directement par les campagnes de sensibilisation dans les 6 préfectures en Guinée Forestière.

Par ailleurs, 30 animateurs ont été déployés pour faire connaitre l'importance et les enjeux des élections ainsi que la paix et la quiétude sociale avant, pendant et après le scrutin, et 78 agents ont été formés et déployés sur le terrain pour expliquer le contenu des documents juridiques et tenir des débats sur la bonne compréhension de ces documents par les bénéficiaires et la distribution effective des documents à un public cible lettré dans les communautés. Il faut y ajouter la distribution 8000 codes de bonne conduite des jeunes en période électorale et 8000 codes de bonne conduite des partis politiques.

Enfin, le projet a formé 50 leaders (démembrements de la Cellule Balai Citoyen). En effet, 64 comités de veille sous-préfectoraux et 6 comités de veille préfectorales ont été mis en place, formés et opérationnels pour prévenir la violence des jeunes. Pour approfondir la sensibilisation, 70 réunions, foras communautaires et cadres d'échanges ont été organisés avec la participation de plus de 7347 personnes et 26 émissions radiophoniques et tables rondes ont été animées sur la non-violence et les dispositions législatives en matière d'élections démocratiques.

4.2.4. Composante N° 3 : Renforcement des capacités et coordination/gestion du programme

Une expertise internationale a été déployée pour appuyer la CENI. Elle est composée de six experts. 3 chauffeurs locaux ont été recrutés en appui à l'équipe d'experts.

Il y a eu une vérification de la présence de personnes supposées mineures dans le fichier électoral**.** Le PACEG a apporté un appui technique à l'analyse de l'ensemble du système d'inscription sur le fichier électoral, au moyen de la mise à disposition d'un expert en fichier électoral.

Le cadre normatif du processus d'inscription a été analysé afin d'établir sa conformité avec les standards et principes internationaux. Cette revue du cadre légal et règlementaire a indiqué que la loi électorale, les textes règlementaires de la CENI et les manuels de procédure et de formation rédigés n'autorisent pas une personne âgée de moins de 18 ans à s'inscrire sur la liste électorale.

La revue de la chaine d'inscription des électeurs a été réalisée**.** Il est ressorti de cette revue que tous les opérateurs de kits biométriques étaient sous la responsabilité de GEMALTO, l'opérateur technique en charge cette activité.

Les documents d'exploitation de l'application de gestion du fichier électoral ont été consultés et une analyse du schéma de la base de données a été réalisée avant de mener des actions d'investigation dans la base de données de production. Il en est ressorti que si l'âge du requérant est inférieur à 18 ans, le système rejette son enrôlement.

L'examen de l'adéquation technologique a été réalisé. Il a porté sur les résultats fournis par le système AFIS (Système d'indentification automatise des empreintes digitales) lors du traitement des inscriptions sur les listes électorales. L'examen de l'adéquation technologique s'est limité au système AFIS utilisé par GEMALTO. Cette revue théorique a été complétée par des actions empiriques. Ces actions ont porté sur la vérification de la présence ou non d'individus mineurs dans la base de données des électeurs. Cet examen a permis de conclure que la solution AFIS de GEMALTO fournie par la société INOVATRICS permet de s'assurer à 99% de l'unicité des inscriptions faites par l'application Coesys.

Il y a eu une proposition d'un mécanisme de vérification **:** Un échantillonnage a été réalisé à partir d'un tirage aléatoire dans la population cible garantissant l'équité et l'anonymat de l'échantillon, reparti dans l'ensemble du pays. Ainsi, 12 222 photos d'électeurs inscrits ont été visualisées.

Il a été décelé lors de l'examen de la qualité des données biométriques du fichier électoral que la plupart des photos visualisées ne respectent pas les normes ICAO (Organisation Internationale de l'Aviation Civile). Il a été recommandé à la CENI de se conformer à ces normes a l'avenir.

Il était initialement prévu d'imprimer les listes d'émargement sur du papier de format A4. Cela aurait posé un problème lors de l'émargement, avec une quantité de feuilles trop importante. En conséquence, il a été recommandé par l'expert du PNUD d'éditer ces listes d'émargement sur du papier de format A3, solution finalement adoptée par la CENI, ce qui a permis de disposer sur chaque page de 30 électeurs.

Neuf VNU Internationaux spécialistes en logistique et opérations électorales ont été recrutés par le PACEG et déployés dans les sept régions du pays et à Conakry. Préalablement, les spécialistes en logistique et opérations électorales ont participé à un atelier conjoint avec la CENI en juin 2016.

Il y a eu un renforcement des capacités des membres des démembrements de la CENI et assistants techniques Ce renforcement des capacités a concerné :

- Un renforcement de capacités en méthodologie de travail et planification ;
- Un renforcement de capacités en maîtrise des opérations électorales ;
- Un renforcement de capacités en reporting ;
- Un renforcement de capacités en usage de logiciel spécifique de gestion du patrimoine électoral.

Les spécialistes en logistique et opérations électorales du PACEG ont apporté leur appui technique aux opérations d'actualisation de la cartographie électoral. Ces opérations se sont déroulées en deux phases principales :
- opérations de réaménagement de la cartographie des bureaux de vote et de corrections nominatives du découpage administratif dans la base de données de la CENI ;
- opérations de relocalisation des électeurs et de réajustement des bureaux de vote.

Les spécialistes en logistique et opérations électorales ont participé aux missions de la CENI sur toute la durée des opérations de réaménagement de la cartographie des bureaux de vote et de corrections nominatives du découpage administratif dans la base de données de la CENI.

Enfin, la ligne « Renforcement de capacités » a été révisée en vue d'intégrer les nouveaux besoins exprimés par la CENI pour l'organisation des élections communales. C'est ainsi que le reliquat de la rubrique « Acquisition du matériel électoral » et une partie de la ligne « Promotion et respect des droits de l'homme / Appui à la participation des partis politiques et de la Société civile au processus électoral » ont été réaffectés à la ligne « Renforcement de capacités ».

Les spécialistes en logistiques et opérations électorales ont contribué à la stratégie générale d'appui au processus électoral du projet, via des contributions dans les domaines de la logistique, de la formation, de l'action civique et électorale vis-à-vis des jeunes et du genre et des droits de l'homme. Enfin, les deux spécialistes en logistique et opérations électorales en poste à Conakry ont apporté un appui dans les aspects administratifs, financiers et logistiques du projet.

4.3. ETAT DE MISE EN ŒUVRE FINANCIERE

4.3.1. Le budget Mobilisé du PACEG

La mobilisation des ressources financières du basket fund du PACEG s'est faite selon les étapes suivantes :

Tout d'abord, les Nations Unies ont contribué à hauteur de 2 904 751 USD, issus des fonds propres du PNUD, mais également du Peace Building Fund (PBF) et du Multi-Partner Trust Fund (MPTF).

Ensuite, les fonds suivants ont été reçus de l'Union européenne aux dates ci-après :

- 2 novembre 2015 : 6 000 000,00 Euros ;
- 1er septembre 2016 : 3 000 000,00 Euros ;
- 11 juillet 2018 : 1 220 000,00 Euros :
- Soit un total de : 10 220 000,00 Euros, ou 11 335 466,02 dollars US.

(Cf. Tableau N° 5)

Ces fonds ont été octroyés dans le cadre d'un premier accord signé avec l'Union européenne.

Tableau N° 5 : Récapitulatif des revenus perçus à date de l'Union Européenne

N°	Date	Montant en EUR	Montant en USD
1	02-nov-15	6 000 000,00	6 578 947,37
2	01-sept-16	3 000 000,00	3 344 481,61
3	11-juil-18	1 220 000,00	1 412 037,04
		10 220 000,00	**11 335 466,02**

Puis, un accord a été conclu avec la France et signé le 13 novembre 2015 pour un montant de 75 000 euros, soit 79 365,08 USD.

Enfin, le troisième et dernier accord a été conclu avec le Japon le 3 décembre 2015 pour un montant de 499 446 USD.

Le Projet d'Appui au Cycle Electoral de la Guinée a donc bénéficié d'une contribution totale de 13 416 109,37 Euros, soit 14 819 028,10 USD au 11 juillet 2018. (Cf. Tableau N° 6)

Tableau N° 6 : Récapitulatif des revenus perçus à date pour le PACEG

N°	Date	Montant en EUR	Montant en USD	Donateur
1	-	2 649 132,90	2 904 751	PNUD, PBF, MPTF
2	02-nov-15	6 000 000,00	6 578 947,37	UE
3	01-sept-16	3 000 000,00	3 344 481,61	UE
4	11-juil-18	1 220 000,00	1 412 037,04	UE
5	01-déc-15	75 000,00	79 365,08	France
6	03-déc-15	471 976,47	499 446,00	Japon
7	Total	**13 416 109,37**	**14 819 028,10**	

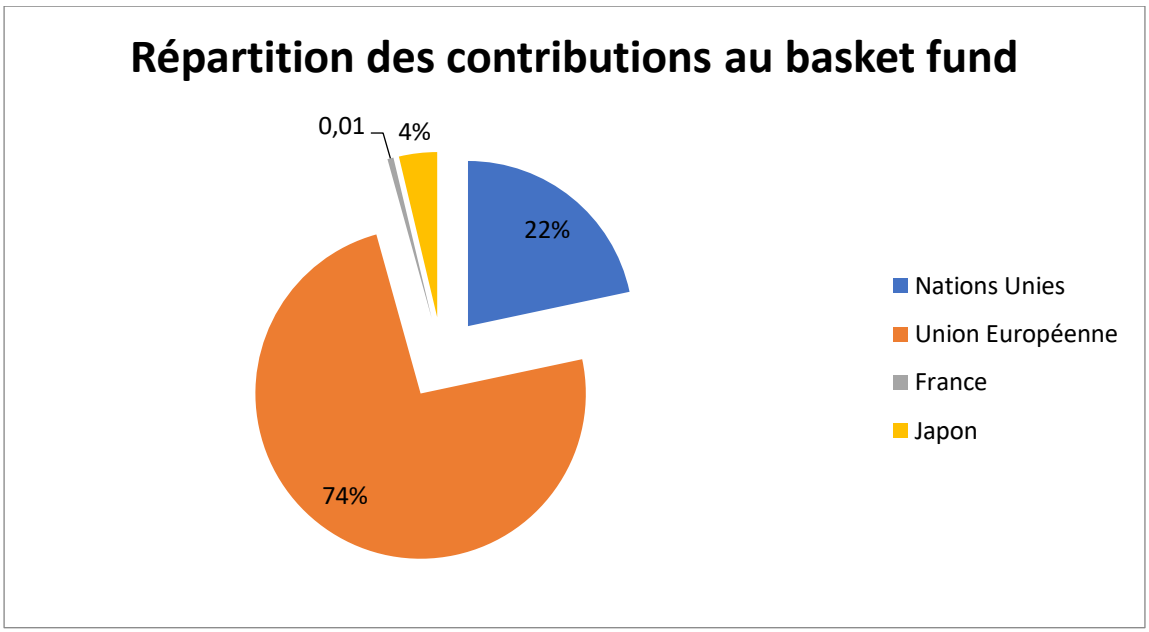

Source : Rapport d'activités 2017 du PACEG

4.3.2. Situation de l'exécution financière du PACEG

Sur les quatre années d'exécution du PACEG (2015-2018) le total du budget prévisionnel était de 10.766.976,46 Euros, avec des dépenses totales de 10.725.293,21 Euros, soit un taux d'exécution financière de 100%. (Cf. Tableaux N°7, 8 et 9)

Les taux d'exécution financière ont été de 99% pour les composantes N°1 et 2 et de 107% pour la Composante N°3. Cette dernière composante a donc connu un dépassement dans les dépenses réalisées.

Spécifiquement, en ce qui concerne les fonds de l'Union européenne, le budget prévisionnel était de 10.360.000,00 Euros pour des dépenses de 10.195.757,52 Euros, soit un taux d'exécution financière de 98%.

Tableau N° 7 : Récapitulatif des dépenses FONDS UE PACEG 2015 - 2019

N°	Année	Montant en USD
1	2015	4 470 011,53
2	2016	3 236 649,18
3	2017	2 187 836,03
4	2018	1 414 080,84
TOTAL		**11 308 577,58**

Tableau N° 8 : Situation de l'exécution financière des fonds UE du PACEG (2015-2018)

Composantes du PACEG	EURO	Taux d'exécution

	Budget prévisionnel Total (2015-2018)	**Budget exécuté total (2015-2018)**	**financière en %**
Composante N° 1	6 583 472,65	6 932 693,98	105%
Composante N° 2	2 099 691,58	1 844 938,39	88%
Composante N° 3	999 078,76	751 112,97	75%
Budget Général composantes	**9 682 242,99**	**9 528 745,34**	**98%**
GMS 7%	677 757,01	667 012,17	98%
Ensemble PACEG	**10 360 000,00**	**10 195 757,51**	**98%**

EURO

Tableau N° 9 : Situation de l'exécution financière des fonds reçus du PACEG (2015-2018)

Composantes du PACEG	**EURO**		**Taux d'exécution financière**
	Budget prévisionnel Total (2015-2018)	**Budget exécuté total (2015-2018)**	
Composante N° 1	7 018 170,27	6 948 908,31	99%
Composante N° 2	1 961 250,81	1 939 623,74	99%
Composante N° 3	1 065 046,98	1 135 106,47	107%
Budget Général composantes	**10 044 468,07**	**10 023 638,51**	**100%**
GMS 7%	722 508,39	701 654,70	97%
Ensemble PACEG	**10 766 976,46**	**10 725 293,21**	**100%**

- **Tableau N° 10 : Budget révisé suite au comité de pilotage 9 octobre 2017 (en euros)**

SITUATION DES SOLDES DES CONTRIBUTIONS ET BUDGET REVISE PACEG EN USD										
N°	**COMPOSANTES**	**BUDGET ANNEE 1**	**Solde contribution SNU**	**Proposition initiale d'allocation PTA 2016 (Année 2)**	**PTA 2016**	**Exécution budgétaire 2016**	**Balance/ Solde 2016**	**Budget PTA 2017**	**Exécution budgétaire 2017**	**Balance/ Solde 2017**
I	**APPUI AUX OPERATIONS ELECTORALES**									
1	Opérationnalisation des démembrements de la CENI	42 027,88 €		528 559,23 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
2	Appui logistique (Acquisition moyens roulants pour acheminement et ramassage de matériels, sécurisation matériels électoraux réutilisables - acquisition matériels informatiques et bureautiques des démembrements)	1 026 836,72 €		703 615,33 €	1 042 707,06 €	928 263,60 €	114 443,46 €	114 443,46 €	114 584,16 €	- 140,70 €
3	Acquisition du matériel électoral	1 730 675,00 €	135 963,23 €	210 086,82 €	210 086,82 €	52 192,49 €	157 894,33 €	- €	- €	- €
4	Appui à la sécurisation du processus électoral	946 625,42 €		127 159,40 €	127 159,40 €	- €	127 159,40 €	127 159,40 €	- €	127 159,40 €
5	Appui à la formation	2 684 255,19 €	106 961,07 €	68 292,23 €	68 292,23 €	- €	68 292,23 €	152 591,28 €	130 158,91 €	22 432,37 €
6	Appui à la gestion du contentieux électoral	- €		- €	- €		- €		- €	- €
7	Appui au système de transmission des résultats	153 052,44 €		- €	- €		- €		- €	- €
	TOTAL Composante 1	**6 583 472,65 €**	**242 924,30 €**	**1 637 713,01 €**	**1 448 245,51 €**	**980 456,09 €**	**467 789,41 €**	**394 194,13 €**	**244 743,06 €**	**149 451,07 €**
II	**EDUCATION CIVIQUE ET COMMUNICATION**									- €

1	Education civique et électorale	286 878,38 €		120 599,67 €	120 599,67 €	- €	120 599,67 €	50 016,03 €	- €	50 016,03 €
2	Communication institutionnelle	100 817,90 €		63 517,81 €	63 517,81 €	- €	63 517,81 €	63 517,81 €	- €	63 517,81 €
3	Promotion et respect des Droits de l'Homme/Appui à la participation des partis politiques et de la Société civile au processus électoral	1 690 802,06 €	79 071,00 €	275 061,88 €	847 729,32 €	537 225,90 €	310 503,41 €	543 893,24 €	374 347,38 €	169 545,86 €
4	Genre et élections	4 238,65 €		135 636,69 €	50 863,76 €	- €	50 863,76 €	33 909,17 €	- €	33 909,17 €
5	Appui aux activités post-scrutins et à la pérennisation des acquis	16 954,59 €		32 022,13 €	32 022,13 €	- €	32 022,13 €	16 954,59 €	- €	16 954,59 €
	TOTAL Composante 2	**2 099 691,58 €**	**79 071,00 €**	**626 838,18 €**	**1 114 732,69 €**	**537 225,90 €**	**577 506,78 €**	**708 290,85 €**	**374 347,38 €**	**333 943,47 €**
III	**RENFORCEMENT DES CAPACITES**									- €
1	Renforcement des capacités de la CENI	365 924,90 €		1 439 444,38 €	1 276 654,07 €	1 094 245,61 €	182 408,46 €	1 411 495,90 €	1 148 963,15 €	262 532,75 €
2	Coordination du Programme	8 477,29 €		173 323,35 €	37 686,65 €	- €	37 686,65 €	17 802,32 €	- €	17 802,32 €
3	Gestion du Programme	288 227,97 €	108 085,49 €	171 241,32 €	171 241,32 €	- €	171 241,32 €	94 945,68 €	- €	94 945,68 €
	TOTAL Composante 3	**662 630,16 €**	**108 085,49 €**	**1 784 009,05 €**	**1 485 582,05 €**	**1 094 245,61 €**	**391 336,44 €**	**1 524 243,90 €**	**1 148 963,15 €**	**375 280,75 €**
IV	**Budget Global**	**9 345 794,39 €**	**430 080,79 €**	**4 048 560,24 €**	**4 048 560,24 €**	**2 611 927,61 €**	**1 436 632,63 €**	**2 626 728,88 €**	**1 768 053,59 €**	**858 675,28 €**
V	**GMS de 7%**	**654 205,61 €**	**22 539,67 €**	**283 399,22 €**	**283 399,22 €**	**182 834,93 €**	**100 564,28 €**	**183 871,02 €**	**123 763,75 €**	**60 107,27 €**
VI	**Total général**	**10 000 000,00 €**	**452 620,46 €**	**4 331 959,45 €**	**4 331 959,45 €**	**2 794 762,54 €**	**1 537 196,91 €**	**2 810 599,90 €**	**1 891 817,35 €**	**918 782,55 €**

Tableau N° 11 : Budget révisé suite au comité de pilotage 9 octobre 2017 (en dollars)

SITUATION DES SOLDES DES CONTRIBUTIONS ET BUDGET REVISE PACEG EN USD																	
N°	**COMPOSANTES**	**BUDGET ANNEE 1**	**Contribution UE 1ère tranche**	**Dépenses UE**	**Contribution SNU**	**Dépenses SNU**	**Solde contribution SNU**	**Contribution France**	**Dépenses France**	**Contribution Japon**	**Dépenses Japon**	**Proposition initiale d'allocation PTA 2016 (Année 2)**	**PTA 2016**	**Exécution budgétaire 2016**	**Balance/ Solde 2016**	**Budget PTA 2017**	**Exécution budgétaire 2017**	**Balance/ Solde 2017**
I	**APPUI AUX OPERATIONS ELECTORALES**																	
1	Opérationnalisation des démembrements de la CENI	$ 49 577,00										$623 500	$0,00	$0,00	$0,00	$0,00	-	$0,00
2	Appui logistique (Acquisition moyens roulants pour acheminement et ramassage de matériels, sécurisation matériels électoraux réutilisables - acquisition matériels	$ 1 211 279,00	$653 777	$563 601								$830 000	$1 230 000,00	$1 095 000,00	$135 000,00	$135 000,00	135 165,97	-$165,97

	informatiques et bureautiques des démembrements)																	
3	Acquisition du matériel électoral	$ 2 041 542,00	$1 747 237	$1 506 239	$974 633	$814 248	$160 385			$499 446	$499 446	$247 823	$247 823	$61 567,40	$186 255,60	$0	-	$0,00
4	Appui à la sécurisation du processus électoral	$ 1 116 660,00	$18 874	$16 271								$150 000	$150 000	$0,00	$150 000,00	$150 000	-	$150 000,00
5	Appui à la formation	$ 3 166 406,00	$2 512 968	$2 166 352	$766 736	$640 562	$126 174					$80 559	$80 559	$0,00	$80 559,00	$180 000	153 538,29	$26 461,71
6	Appui à la gestion du contentieux électoral	$ -						$73 486	$73 486			$0	$0		$0,00		-	$0,00
7	Appui au système de transmission des résultats	$ 180 544,00										$0	$0		$0,00		-	$0,00
	TOTAL Composante 1	**$ 7 766 008,00**	**$4 932 856**	**$4 252 462**	**$1 741 369**	**$1 454 810**	**$286 559**	**$73 486**	**$73 486**	**$499 446**	**$499 446**	**$1 931 882**	**$1 708 382,00**	**$1 156 567,40**	**$551 814,60**	**$465 000,00**	**288 704,26**	**$176 295,74**
II	**EDUCATION CIVIQUE ET COMMUNICATION**																	$0,00
1	Education civique et électorale	$ 338 408,00	$70 755	$60 996								$142 262	$142 262	$0	$142 262	$59 000	-	$59 000,00
2	Communication institutionnelle	$ 118 927,00	$16 044	$13 831								$74 927	$74 927	$0	$74 927	$74 927	-	$74 927,00
3	Promotion et respect des Droits de l'Homme/Appui à la participation des partis politiques et de la Société civile au processus électoral	$ 1 994 507,00	$904 800	$400 000	$566 809	$473 536	$93 274					$324 469	$1 000 000,00	$633 723	$366 277	$641 588,34	441 588,34	$200 000,00

4	Genre et élections	$ 5 000,00										$160 000	$60 000,00	$0	$60 000	$40 000,00	-	$40 000,00
5	Appui aux activités post-scrutins et à la pérennisation des acquis	$ 20 000,00										$37 774	$37 774	$0	$37 774	$20 000	-	$20 000,00
	TOTAL Composante 2	**$ 2 476 842,00**	**$991 599**	**$474 827**	**$566 809**	**$473 536**	**$93 274**			**$0**	**$0**	**$739 432**	**$1 314 963**	**$633 723**	**$681 240**	**$835 515**	**$441 588**	**$393 927,00**
III	**RENFORCEMENT DES CAPACITES**																	$0,00
1	Renforcement des capacités de la CENI	$ 431 653,00	$222 556	$192 404								$1 698 000	$1 505 969,00	$1 290 796,00	$215 173,00	$1 665 031,36	1 355 342,00	$309 689,36
2	Coordination du Programme	$ 10 000,00	$1 538	$1 325								$204 456	$44 456,00	$0,00	$44 456,00	$21 000,00	-	$21 000,00
3	Gestion du Programme	$ 340 000,00			$200 000	$72 500	$127 500					$202 000	$202 000	$0,00	$202 000,00	$112 000	-	$112 000,00
	TOTAL Composante 3	**$ 781 653,00**	**$224 094**	**$193 729**	**$200 000**	**$72 500**	**$127 500**			**$0**	**$0**	**$2 104 456**	**$1 752 425**	**$1 290 796**	**$461 629**	**$1 798 031**	**$1 355 342**	**$442 689,36**
IV	**Budget Global**	**$ 11 024 503,00**	**$6 148 549**	**$4 921 018**	**$2 508 179**	**$2 000 846**	**$507 333**	**$73 486**	**$73 486**	**$499 446**	**$499 446**	**$4 775 770**	**$4 775 770**	**$3 081 087**	**$1 694 683**	**$3 098 547**	**$2 085 635**	**$1 012 912,10**
V	**GMS de 7%**	**$ 771 715,21**	**$430 398**	**$344 471**	**$161 572**	**$134 984**	**$26 588**	**$5 879**	**$5 879**	**$34 961**	**$34 961**	**$334 304**	**$334 304**	**$215 676**	**$118 628**	**$216 898**	**$145 994**	**$70 903,85**
VI	**Total général**	**$ 11 796 218,21**	**$6 578 947**	**$5 265 490**	**$2 669 751**	**$2 135 830**	**$533 921**	**$79 365**	**$79 365**	**$534 407**	**$534 407**	**$5 110 074**	**$5 110 074**	**$3 296 763**	**$1 813 311**	**$3 315 445**	**$2 231 629**	**$1 083 815,95**

Source : Services financiers du PNUD

4.4. LES PERFORMANCES DU PROJET SELON LES CRITERES MAJEURS

4.4.1. MESURE DE LA PERTINENCE DU PACEG

Les termes de référence (TDR) de l'évaluation du PACEG, indique ce qui suit, concernant le critère de la pertinence : « La pertinence s'apprécie à travers l'adéquation du projet entre le contenu de l'intervention du programme et les priorités nationales de la Guinée notamment en matière d'assistance électorale ». Les facteurs utilisés pour l'appréciation de ce critère de la pertinence dérivent de ces indications des TDR.

Il s'est agi ainsi de comparer et mettre en regard, d'une part, l'objectif général, les objectifs spécifiques et les effets du PACEG, et, d'autre part, les besoins ou les problèmes à résoudre des populations bénéficiaires qui transparaissent dans les politiques et les stratégies de développement de la République de Guinée, du PNUD et dans les OMD/ODD.

On peut ainsi noter ce qui suit :

L'atteinte de l'objectif général et des objectifs spécifiques du PACEG contribue à l'atteinte des OMD, notamment l'objectif 3 : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

En plus, le Projet s'inscrit dans les politiques et stratégies adoptées par le Gouvernement de Guinée, à savoir le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et le plan quinquennal.

Enfin, le Projet est bien aligné avec le Plan stratégique du PNUD et le programme de coopération entre le PNUD et le Gouvernement (UNDAF ; CP). On note ainsi que :

- Le PACEG est en concordance le résultat suivant de l'UNDAF: « Les règles du jeu démocratique sont connues et respectées » ; et avec cet autre résultat attendu du CP: « Un scrutin organisé suivant les règles d'impartialité et de transparence accepté par le plus grand nombre ».

- Il est en cohérence avec un produit attendu du CP, à savoir : « La gouvernance démocratique est promue ».

Pour affecter une note de manière rationnelle à ce critère de la pertinence, l'indicateur « Coefficient de pertinence »(CP) a été utilisé. Cet indicateur se décompose en quatre facteurs (a, b, c, d,). Il est noté sur une échelle de 1 à 5, et se calcule ainsi qu'il suit :

Les facteurs d'appréciation du niveau de pertinence du PACEG	La notation
Facteur « a » : degré d'alignement des objectifs et activités du Projet avec les priorités nationales, les besoins et attentes des populations, les défis majeurs du pays en matière de démocratie et de paix sociale	2/2
Facteur « b » : degré d'alignement des objectifs et activités du projet avec les objectifs, axes et activités du DSRP et du Plan quinquennal	1/1
Facteur « c » : degré d'alignement des objectifs et activités du projet avec les OMD/ODD, l'UNDAF, le CP et le CPAP.	1/1
Facteur « d » : degré d'alignement des objectifs et activités du projet avec les objectifs et priorités définis dans les politiques et stratégies régionales de la CEDEAO	1/1

Le Coefficient de pertinence (CP) s'obtient ainsi qu'il suit :

CP = a + b + c + d = 2+ 1+1+1=5

On en conclue que le Projet a une très bonne pertinence.

4.4.2. MESURE DES EFFETS DU PACEG

Les facteurs utilisés pour apprécier le critère est effets sont une reprise des résultats attendus du PACEG contenus dans le document de projet. Ces résultats attendus seront passés en revus, ci-après, en indiquant, au niveau de chacun, le résultat effectivement obtenu.

Les principaux effets du PACEG donnés ci-après sont, soit les résultats directs des activités du projet, soit les résultats auxquels le PACEG a contribué, en plus d'autres acteurs. Il est difficile dans ce cas de figure, de dégager la part intrinsèques des effets attribuables spécifiquement au PACEG.

1°) L'organisation réussie de trois scrutins en dépit de la situation de tension socio-politiques, à savoir :

- Les deux scrutins présidentiels (1er et 2è tour) qui se sont déroulés en 2015. Le scrutin présidentiel a aussi concerné les 17 Missions Diplomatiques et Consulaires de la Guinée établies à l'étranger.

- Les communales de 2018. En dépit du retard observé, le scrutin a finalement eut lieu, permettant une gestion de proximité des questions de développement.

Ces élections furent une réussite du point de vue organisationnel, compte tenu de la bonne participation de la population et de la prise en compte des guinéens de l'extérieur.

Cependant, les résultats ont été contestés par l'opposition et des réserves ont été formulées par certains PTF et certains observateurs nationaux et internationaux.

2°) La CENI et ses démembrements (CEPI, CESPI et CECI) sont rendus opérationnels pour conduire des élections crédibles, notamment avec leur équipement en matériel informatique et en véhicules roulants, et l'assistance technique qui leur a été apportée par les VNU internationaux spécialistes en logistiques et opérations électorales, et les VNU nationaux.

3°) Le processus électoral a été sécurisé grâce à la mise en place de l'unité de sécurisation des élections présidentielles (USEP) qui a été dotée de moyens informatiques et roulants et de matériels de communication et de transmission.

5°) La constitution d'un vivier d'agents électoraux recrutés, payés et formés par le projet, et sur lesquels le Gouvernement de la Guinée pourra compter pour les scrutins futurs.

6°) La société civile a acquis des capacités techniques et managériales pour suivre le processus électoral et organiser une observation électorale nationale fiable.

7°) La contribution à l'amélioration de la proportion des femmes électrices, candidates et élues comme députées ou conseillères.

Notation selon le critère majeur des effets du PACEG

Pour affecter une note de manière rationnelle à ce critère « Effets du PACEG », l'indicateur « Coefficient d'effets »(CE) a été utilisé. Cet indicateur se décompose en trois facteurs (a, b, c). Il est noté sur une échelle de 1 à 5, et se calcule ainsi qu'il suit :

Les facteurs d'appréciation des effets du PACEG	La notation
Facteur « a » : Opérationnalisation de la CENI, de ses démembrements et de l'Unité de sécurisation des élections présidentielles (USEP)	0,75/1
Facteur « b » : Organisation réussie des scrutins, présidentiel et communal, en dépit de la situation de tension socio-politiques	0,75/1
Facteur « c » : Sécurisation du processus électoral grâce à la mise en place de l'unité de sécurisation des élections présidentielles (USEP) et à la dotation à cette unité de moyens informatiques et roulants et de matériels de communication et de transmission	1/1
Facteur « d » : La constitution d'un vivier d'agents électoraux recrutés, payés et formés par le projet, et sur lesquels le Gouvernement de la Guinée pourra compter pour les scrutins futurs.	0,5/0,5
Facteur « e » : La société civile a acquis des capacités techniques et managériales pour suivre le processus électoral et organiser une observation électorale nationale fiable	0,25/1
Facteur « f » : La contribution à l'amélioration de la proportion des femmes électrices, candidates et élues comme députées ou conseillères.	0,25/0,5

Le Coefficient d'effets/impacts (CEI) s'obtient ainsi qu'il suit : CEI = a + b + c = 1,5+0,5+0,5= 3,5/5

On en conclue que le niveau de pertinence du PACEG est satisfaisant.

4.4.3. ANALYSE DE LA DURABILITE DU PACEG

La durabilité du projet a été appréciée à travers 5 facteurs, à savoir :

1°) Les systèmes mis en place pour assurer la viabilité et la durabilité des interventions : il y a eu la conception et l'utilisation d'outils électoraux susceptibles d'être employés dans le court, moyen et le long terme. Il s'agit notamment de logiciels pour les élections, du fichier électoral biométrique, mis à jour périodiquement, fiable et consensuel. En plus, il y a eu la constitution d'un vivier d'agents électoraux recrutés, payés et formés avec l'appui du projet, et qui pourront être utilisés pour les scrutins futurs.

2°) Les mécanismes de coordination et de reddition fonctionnels : Un comité de pilotage et un comité technique ont été mis en place pour la coordination du PACEG. Ces organes ont pleinement rempli leur fonction de pilotage et de gestion de l'assistance technique au processus électoral. Cependant la fréquence de leur réunion n'a pas été respectée.

3°) L'accroissement de la capacité des bénéficiaires et des acteurs à mobiliser leurs ressources propres en vue de prendre en charge certaines de leurs actions : Des femmes, des jeunes et des cadres des partis politiques ont eu leurs capacités renforcées par des équipements et de la formation.

4°) Le degré ou l'importance des activités de formation, d'information, de sensibilisation et de renforcement des capacités : Les agents des bureaux de vote, les forces de police et de gendarmerie ont été formées et informés. Un renforcement des capacités a été opéré pour les Organisations de la Société Civile partenaires telles que le Balai citoyen, le CECOD, le NDI, le RAJGUI et la COFEL. Ces OSC ont été sélectionnées et formées et ont, à leur tour, mis en œuvre des projets d'éducation civique et de sensibilisation électorale au profit des électeurs et militants des partis politiques.

5°) La persistance des effets du projet **:** La crédibilisation du processus électoral, le déroulement apaisé des élections qui vont perdurer après la fin du projet.

Pour ce critère de la durabilité, on a utilisé l'indicateur du « Coefficient de durabilité »(CD). Ce coefficient se décompose en cinq facteurs (a, b, c, d, e). Il est noté sur une échelle de 1 à 5, et se calcule ainsi qu'il suit :

Les facteurs d'appréciation du niveau de durabilité/pérennité du PACEG	La notation
Facteur « a » : Dans quelle mesure les systèmes mis en place ont permis d'assurer la viabilité et la durabilité des interventions ?	0,5/1
Facteur « b » : Dans quelle mesure les mécanismes de coordination et de reddition en place ont été fonctionnels ?	1/1
Facteur « c » : Dans quelle mesure l'approche a permis d'accroitre la capacité des bénéficiaires et des acteurs à mobiliser leurs ressources propres en vue de prendre en charge certaines de leurs actions ?	0,5/1
Facteur « d » : Degré ou importance des activités de formation, d'information, de sensibilisation et de renforcement des capacités.	1/1
Facteur « e » : La persistance des effets du projet	0,5/1

Le Coefficient de durabilité (CD) s'obtiendra ainsi qu'il suit :

CD = 0,5 + 1 + 0,5 + 1 +0,5 = 3,5/5.

On en conclut que le degré de prise en compte de la dimension durabilité est bon.

4.4. 4. ANALYSE DU DEGRÉ DE PRISE EN COMPTE DU GENRE

La dimension « genre » a été prise dès la formulation du projet. En effet, dans le document du PACEG, à la composante N°2, il est écrit ce qui suit : « Le processus électoral devra marquer sans équivoque, l'engagement à respecter les critères d'équité et de justice dans l'allocation des responsabilités notamment à travers la représentation des femmes. Les femmes constituent un maillon important dans le processus électoral et jouent un rôle essentiel dans la consolidation de la paix. Dans cette optique, l'intégration de manière transversale du genre dans la mise en œuvre des diverses activités, pour traduire progressivement le principe de la parité homme/femme sera appuyée. Les femmes ont en effet un rôle essentiel à jouer dans la consolidation de la paix, l'équité du système de gouvernance démocratique et dans l'aboutissement harmonieux de ce processus. ».

La dimension « genre » a été aussi prise en compte au niveau des bénéficiaires des interventions du projet. A ce niveau, on peut relever ce qui suit :

Une OSC de femme, la COFEL, et une OSC de jeunes, le RAJGUI, ont reçu une assistance du projet pour mener des activités en direction des femmes et des jeunes.

Le Réseau Afrique Jeunesse de Guinée (RAJ-GUI) a mis en œuvre le « Projet d'appui à la mobilisation des jeunes et à l'éducation électorale, à l'information des citoyens pour des élections locales réussies et apaisées en Guinée ».

Le Collectif des Femmes Leaders de *Guinée* (COFEL) a exécuté le projet « Appui au renforcement de la participation politique des femmes aux élections communales en Guinée ».

Quel a été l'incidence de ces actions sur la place de la femme et des jeunes dans le processus électoral ?

La situation après les élections de 2015 était la suivante, selon la COFEL :

- 7 femmes sur 34 personnes dans le Gouvernement soit 20,58% ;
- 24 députées sur 114 soit 21,05% ;
- 1 femme gouverneur sur 8 soit 12,5% ;
- 1 femme préfet sur 33 soit 3,03%.

Aux élections communales, une enquête réalisée par la COFEL dans sa zone d'intervention fait ressortit que 12% des femmes étaient inscrites sur les listes des candidats aux élections et que 72% de 230 femmes formées sont inscrites sur les listes électorales des communales.

Une autre enquête, réalisée par NDI dans sa zone d'intervention, donne 23% de femmes inscrites sur la liste des candidats aux élections communales.

Par ailleurs, le RAJGUI a conduit des actions de promotion des candidatures des jeunes et des femmes aux élections. Ces actions ont eu, pour les élections communales, les résultats suivants : Les maires de FARAMA et KISSIDOUGOU sont des jeunes de 35 ans. Le vice maire de Siguiri et le maire de BEYLA sont des femmes.

Pour la dimension du genre, l'indicateur « Coefficient Genre » (CG) a été utilisé pour mesurer et affecter une note, sur une échelle de 1 à 5, selon les modalités indiquées dans le tableau ci-dessous.

Les facteurs d'appréciation du niveau de prise en compte de la dimension genre	La notation
Facteur « a » : La prise en compte des femmes comme bénéficiaires dans le document du projet	1,5/2
Facteur « b » : La proportion des femmes électrices	0,25/1
Facteur « c » : La proportion des femmes candidates et élues	0,25/1
Facteur « d » : Les activités de formation et de promotion des femmes et des jeunes	1/1

Le Coefficient Genre (CD) s'obtient ainsi qu'il suit : CD = a + b +c = 3/5

Le Projet a une bonne prise en compte de la dimension genre.

4.4.5. ANALYSE DU DEGRE DE PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION « DROITS DE L'HOMME » DU PACEG

Dans le document de projet du PACEG, on retrouve des activités concernant la question des droits de l'Homme.

Ainsi, par exemple, au niveau de la composante 2 du PACEG, il est indiqué ce qui suit : « Des initiatives seront mises en œuvre durant le processus électoral. Celles-ci devraient inclure, entre autres, un mécanisme d'observation et d'alerte sur les atteintes aux droits de l'homme, y compris les incidents pré et post électoraux, une formation adéquate dispensée aux ONGs actives dans le

domaine de la protection des droits de l'Homme ainsi qu'à l'INIDH afin de renforcer leurs capacités de suivi particulièrement dans le contexte électoral ».

Dans la mise en œuvre, on peut noter, entre autres, que trois organisations de la société civile ont été appuyées par le PACEG :

- L'institution Nationale des Droits Humains, pour des activités d'observation des droits de l'homme (activités du 1er octobre au 31 décembre 2015), et pour un montant total de soixante et onze mille cinq cent soixante-quinze dollars américains et trente-deux cents (71 575,32 USD).
- La Jeune Chambre Internationale, pour des activités de formation, d'information et de sensibilisation sur le mode de vote, ainsi que les recours légaux d'une part, et pour des activités de sensibilisation au vote apaisé d'autre part (activités du 1er octobre au 20 novembre 2015) , et pour un montant total de cinquante-deux mille cinq cent soixante-quinze dollars américains (52 575 USD).
- La Cellule Balais Citoyen, pour des activités de formation, d'information (activités du 1er octobre au 31 décembre 2015), et pour un montant total de soixante-sept mille cent quarante-deux dollars américains (67 142 USD).

Par ailleurs, le Ministère des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques a reçu un appui du PACEG pour l'observation des violations des droits de l'homme (activités du 1er octobre au 31 décembre 2015), et pour un montant total de trente-trois mille cent cinquante-sept dollars américains (33 157 USD).

Pour la dimension « Droits de l'homme », on a utilisé l'indicateur « Coefficient des droits de l'homme » (CDH) pour mesurer et affecter une note, sur une échelle de 1 à 5, selon les modalités indiquées dans le tableau ci-dessous.

Les facteurs d'appréciation du niveau de prise en compte de la dimension « Droits de l'homme » du PACEG	La notation
Facteur « a » : degré d'intégration de la dimension « Droits de l'homme » lors de la conception, du projet**.**	1//1
Facteur « b » : degré d'intégration de la dimension « Droits de l'homme » dans les activités réalisées par le projet	1,5/2
Facteur « b » : degré de contribution du PACEG à la promotion des « Droits de l'homme » : quels ont été les changements suscités par le Projet en termes d'équité et de respect des droits de l'homme en s'appuyant sur les données recueillies, les rapports de suivi, et les interviews avec les bénéficiaires.	1/2

Le Coefficient CDH va s'obtenir ainsi qu'il suit : CD H= a + b + c = 3,5/5

On en conclut que le degré de prise en compte de la dimension « Droits de l'homme » est bon.

4.4.6. ANALYSE DE L'EFFICACITE DU PACEG

Il a fallu, pour mesurer l'efficacité du projet, établir le rapport entre les prévisions et les réalisations.

L'efficacité du projet a ainsi été appréciée en calculant le taux de réalisation des activités (TRA).

TRA = Activités réalisées/activités prévues x 100.

Il a été considéré, par composante du PACEG, le taux de réalisation des activités, en se rapportant aux prévisions initiales. Ces taux ont été calculés par le consultant et consignés dans le tableau ci-dessous.

Le taux d'efficacité globale (TEG) du projet s'apprécie en faisant la moyenne des taux de réalisation des activités des composantes du PACEG.

TEG = TRA1 + TRA2 + TRA3 / 3 = 91,6 + 85 + 95 / 3 = 90,3% (CF tableau N° 9).

Ainsi, le taux d'efficacité globale du PACE est de 90,3%. On peut considérer comme bonne la performance du Projet selon ce critère.

Tableau N° 9 : Etat de réalisation des activités du PACEG

Les produits	**Les activités prévues**	**Les activités réalisées**	**Taux de réalisation des activités**
Composante N° 1 : Appui aux opérations électorales			
La CENI es outillé pou organiser le scrutins prévus **Situation d référence** : L CENI ne dispos pas de tous le moyens y compri en ressource humaines, outils e matériels nécessaires pou exécuter s mission	Appui à la mise à jour et à la diffusion d'outils de formation (documents de stratégie, guides, manuels, etc.) pour les différentes opérations électorales Formation du personnel de la CENI au niveau central et local sur la mise en œuvre du processus électoral Planification stratégique et élaboration du plan logistique et opérationnel pour les élections Développement du plan de déploiement et collecte du matériel électoral Numérisation et archivage des documents, formulaires et imprimés électoraux.	Renforcement des capacités de la CENI et de ses démembrements : le projet a mis à la disposition de la CENI 343 ordinateurs, 343 imprimantes-photocopieurs-scanners, 38 vidéoprojecteurs, 343 onduleurs et 14 véhicules tout-terrains destinés au transport sécurisé du matériel de vote sensible (bulletins de vote, enveloppes, procès-verbaux…). Prise en charge intégrale ou partielle des formations suivantes : Formation des Agents de distribution des cartes d'électeurs : prise en charge d'un complément de 7 000 guides de distribution des cartes d'électeurs. - Formation de 50 formateurs nationaux, 964 formateurs locaux dont 93 femmes, des 71 055 Agents de Bureaux de Vote. - Formation des 202 Agents des Commissions Administratives de Centralisation des Votes. - Formation des 66 formateurs par 3 modérateurs et 3 facilitateurs et 1 665 agents de Commission de Réception des Procès-Verbaux au niveau local. Un appui a été apporté par le PACEG dans la conception d'un plan logistique par le Département de la logistique de la CENI, afin de permettre le déploiement de l'ensemble des matériels vers les trente-trois (33) préfectures et les cinq (5) communes de Conakry.	80%

Les démembrements de la CENI son mis en place e opérationnels	Conception d'une stratégie d'identification et mise en place de démembrements à travers le pays Identification et équipement des sites de la CENI (démembrements) Recrutement du personnel des démembrements et paiements des indemnités	En vue de renforcer les capacités techniques des démembrements, 9 Volontaires des Nations Unies (VNU) internationaux spécialistes en logistique et opérations électorales ont été mis à disposition des démembrements de la CENI et les procédures de recrutement sont en cours pour le recrutement de 38 VNU nationaux (pour chaque CEPI et CECI)	100%
La crédibilité de l CENI es améliorée.	La transparence de la CENI vis-à vis de l'extérieur est assurée. Des concertations régulières son organisées. Création d'un site internet et mise à jour régulière.	Mise en place et fonctionnement du comité de pilotage et du comité technique. Tenue de réunions de concertation CENI/PTF contributeurs du panier commun/ Elaboration et partage de rapports annuels d'activités et de rapports financiers. Réalisation de 2 audits financiers et d'une évaluation finale du PACEG	80%
Un appu logistique adéqua (matériel électoral est apporté au processus électora **Situation de référence** : Les autorités nationales ne disposent pas les moyens logistique pour appuyer l processus électora	Élaborations des plans d'approvisionnement des matériels et intrants électoraux sur la base de la cartographie, plan et calendriers pour les préfectures, sous préfectures Acquisition du matériel électoral y compris matériel de bureau de vote sur la base des plans formulés (urnes, isoloirs, etc.) pour 2 scrutins (présidentiels et communaux) Stockage et sécurisation du matériel pendant les élections Paiement du transport de matérie pour toutes les opérations électorale (bulletins et collecte du matériel pos scrutins)	Les matériels suivants ont été acquis par le PACEG pour les élections de 2015 : - Dix mille (10 000) urnes complémentaires ; - Cent cinq mille (105 000) scellés d'urnes ; - Quatre-vingt-cinq mille (85 000) gilets pour les agents de bureaux de vote ; - Dix-sept mille (17 000) exemplaires reprographies de la Constitution ; - Quatorze mille cinq cent (14 500) thermo flashs ; - Dix-sept mille cinq cent (17 500) kits sanitaires1 Le PACEG a mis à la disposition de la CENI un plan de ramassage et de vol pour hélicoptère, afin de transporter par voie aérienne les résultats des CACV les plus éloignées et difficiles d'accès vers la CENI.	100%
Le processus électoral es sécurisé dans toutes les zones du	Développement d'un plan de sécurisation des opérations élections (campagnes, sensibilisation, scrutins,	Appui matériel de communication, de transmission et de transport à l'USEP. Formation : 200 formateurs de l'Unité de	100%

pays	dépouillement et remontée des résultats) Appui aux forces nationales (police & gendarmerie) Formation en techniques de négociation, médiation, de prévention et de règlement des conflits Mise en place d'un mécanisme de suivi de la situation sécuritaire lors des scrutins y compris le « système d'alerte précoce »	Sécurisation de l'Election Présidentielle (USEP) ont été formés puis déployés sur l'ensemble du territoire. Ces formateurs ont ensuite forme à leur tour 5300 éléments de l'USEP, dont 6% de femmes, au travers de 53 séances de formation, de démultiplication a la base	
Les capacité nationales d gestion du contentieux électoral son renforcées **Situation d référence** Insuffisance d Magistrats ayan une expérienc dans la gestion du contentieux électoral en 2015	Appui à la formation des membres de la Cour Constitutionnelle, des magistrats, juges, avocats, auxiliaires de justice et délégués et au renforcement des capacités institutionnelles de la Cour Appui au renforcement des capacités des Juristes Conception, production et dissémination de supports d'éducation civique et électorale y compris sur la prévention des conflits et leur résolution non violente, Organisation de sessions de dialogue et appui aux mécanismes de veille et de prévention des conflits à travers le pays Appui institutionnel et technique des acteurs en vue de prévention et la gestion des contentieux Appui au déploiement des juges magistrats et délégués de la Cou Constitutionnelle	Appui à la Cour constitutionnel en matériel informatique et bureautique ; Acquisition d'un logiciel de traitement des candidatures Un appui a été apporté par le PACEG dans la définition des messages de sensibilisation qui ont été diffusés sur l'ensemble du territoire guinéen au moyen d'affiches et de banderoles. Un appui a été apporté à la CENI dans l'élaboration d'un plan de communication opérationnel et son actualisation	**90%**
Total Composante N°1			**91,6%**
Composante N°2 : Appui à l'éducation civique et à la communication			
	Él boration d'un plan de sensibilisation et communication on ationale	Éducation civique et électoral : en 2015 et 2018 Un appui a été apporté par le PACEG dans la définition des messages de sensibilisation qui ont été diffusés sur	**95%**

Les populations sont sensibilisées sur les principes fondamentaux de la démocratie, les enjeux du processus électoral, les procédures de vote, ainsi que sur leurs droits et devoirs en matière électorale	Renforcement de la liberté d'expression Appui aux ONG et OSC chargées des campagnes d'éducation civique Conception, production et dissémination de supports d'éducation civique et électorale y compris sur la prévention des conflits et leur résolution non violente, Organisation de sessions de dialogue et appui aux mécanismes de veille et de prévention des conflits à travers le pays Actualisation et dissémination de supports de sensibilisation des populations Exécution des activités de validation, coordination et suivi de l'exécution des campagnes par les OSC	l'ensemble du territoire guinéen au moyen d'affiches et de banderoles. L'éducation a ciblé les jeunes, les femmes en tant qu'électrices et les femmes en tant que chef de ménages et candidates potentielles aux prochaines élections communales Communication institutionnel : Un appui a été apporté à la CENI dans l'élaboration d'un plan de communication opérationnel et son actualisation. Des conventions de partenariat ont été signées avec des ONG nationales et internationales à cet effet. En fonction de leurs domaines de compétence, les ONG partenaires ont réalisé les actions d'éducation civique et électorale sur l'ensemble du territoire national.	
Les Organisations de la Société Civile (OSC) sont en mesure d'assurer une couverture efficace du processus électoral et contribuent au renforcement de la transparence des opérations électorales	Appui à la CENI pour la mise en place et l'entretien des Comités de liaison ainsi que d'une cellule d'accréditation n es observateurs Appui à l'élaboration et la production des documents destinés aux observateurs Appui à la formation des formateurs et l'induction des observateurs électoraux y compris ceux déployés sur le terrain par la Cour Constitutionnelle Formations dispensées aux OSC et aux médias dans le domaine de droits de l'homme et renforcement des mécanismes de veille sur les droits humains	Le National Democratic Institute (NDI) à travers le projet « Renforcement de la confiance des partis politiques et des électeurs dans le processus électoral » (RECOPPEL 2) sous cofinancement du PACEG et du PBF, a obtenu les résultats suivants : 109 partis politiques ont signé le Code de bonne conduite et 189 candidats potentiels ont participé aux forums et débats publics et ont discuté avec les citoyens de leurs préoccupations. la distribution 8000 codes de bonne conduite des jeunes en période électorale et 8000 codes de bonne conduite des partis politiques. La formation de 50 leaders (démembrements de la Cellule Balai Citoyen). 64 comités de veille sous-préfectoraux et de 6 comités de veille préfectorales ont été mis en place, formés et opérationnels pour prévenir la violence des jeunes. Pour approfondir la sensibilisation, 70 réunions, foras communautaires et cadres	**60%**

		d'échanges ont été organisés	
La participation politique des femmes et des jeunes aux élections, en qualité de candidats et leur représentation dans les instances décisionnelles est accrue **Situation de référence :** Faible taux de participation des femmes dans le processus politique	Appui à l'élaboration d'une stratégie de prise en compte de la dimension genre et des jeunes dans le processus électoral Appui technique pour l'intégration du genre dans les activités et programmes de la CENI et des parties prenantes (partis politiques et OSC) Appui à la formation des femmes leaders et à la mobilisation des femmes et des jeunes au processus électoral comme candidates, électrices, observatrices, témoins des partis politiques et membres des BV Appui technique aux partis politiques pour susciter des candidatures féminines et intégrer le genre dans leurs stratégies électorales	Le Collectif des Femmes Leaders de Guinée (COFEL) a appuyé *la participation politique des femmes aux élections avec des* activités du dans les huit (08) préfectures de la moyenne Guinée. Les cibles étaient essentiellement constituées de filles / femmes des partis politiques, des femmes leaders. Ainsi 180 femmes leaders identifiées dans les localités couvertes ont mené des campagnes d'information et de sensibilisation au niveau de leurs paires pour une participation accrue aux élections en tant que candidates, touchant ainsi 36000 femmes. Les actions de sensibilisation menée par le NDI ont touché 2355 participants, dont 1005 femmes, et 769 jeunes ont été formés pour initier un dialogue et 67 représentants des partis politiques, dont 32 femmes et 33 jeunes, des six partis sont formés pour incorporer les priorités des femmes et des jeunes au sein de leurs partis politiques.	**100%**
Total composante N°2			**85%**
Composante N°3			
La coordination entre les partenaires et la CENI est assurée **Situation de référence** Manque de mécanisme formel de coordination entre les partenaires de développement appuyant le processus électoral	Élaboration et approbation des TDRS du Comité de Pilotage Mise en place et fonctionnement du Comité de Pilotage du projet Appui à la mise en place et fonctionnement d'un cadre de coordination pour les activités et opérations électorales (CENI, partenaires nationaux, partenaires de développement etc.).	Un comité de pilotage et un comité technique ont été mis en place et ont fonctionné pendant la durée de vie du projet. Cependant la régularité des réunions de ces 2 organes ne respectait ce qui était prévu.	**95%**
L'UGP est mise en place et opérationnelle **Situation de référence** Manque d'équipe dédiée à la mise en œuvre du programme au sein	Sélection et recrutement des experts et autre personnel d´appui de l'UGP Installation et acquisition des équipements requis pour le fonctionnement de l'UGP La programmation des activités est	Une Unité de gestion technique (UGT) du projet a été mise en place. Elle comporte un CTP et des experts. Un équipement informatique et bureautique a été fourni à l'UGT. L'UGT a apporté une bonne assistance technique à la CENI. Cependant, les prestations de l'UGT a pris fin en Avril 2018, alors que le projet a continué ses activités jusqu'au 31 décembre 2018.	**90%**

du PNUD	assurée à travers le suivi et évaluation du programme		
38 Volontaires des Nations Unies et 342 Assistantes techniques recrutés et déployés	Sélection et recrutement des volontaires et Assistants, Formation des volontaires, Dotation des volontaires en matérie de travail (ordinateur, interne +provision de crédit	Des VNU internationaux et nationaux ont été recrutés et mis à la disposition de la CENI et de ces démembrements**.**	100%
Total composante N° 3			95%
Total PACEG			90,3%

Source : Calcul estimatif du consultant

4.4.7. **ANALYSE DE L'EFFICIENCE DU PACEG**

L'analyse de l'efficience s'est faite par la mesure du rapport entre les résultats obtenus et les moyens financiers utilisés. L'indicateur utilisé, le Taux d'efficience (TEF) s'obtient en faisant le rapprochement entre le Taux d'efficacité globale du projet (TEG) calculé au chapitre précédent, et le Taux d'exécution financière (TEXF) donné aux tableaux N°8 et 9 du chapitre 3.3.

Taux d'Efficience = Taux d'efficacité globale / Taux d'exécution financière x 100

TEF = TEG/TEXF x 100

Avec :

TEXF = Budget dépensé / Budget prévisionnel adopté x 100 = 100%.

TEG = TRA1 + TRA2 + TRA3 / 3 = 90,3%.

Ainsi compris, on a :

TEF = 90,3 / 100 x 100 = 90,3%.

Le PACEG a donc un taux d'efficience de 90,3%. On n'en déduit que le projet s'est exécuté avec une bonne efficience.

V. LES PRINCIPALES INSUFFISANCES RENCONTREES

5.1. Les insuffisances liées à la mise en œuvre du PACEG

Les principales insuffisances liées à la mise en œuvre du PACEG sont les suivantes :

Le comité de pilotage et le comité technique ne se sont pas réunis selon la régularité prévue dans le document de projet du PACEG. Cela n'a pas toujours permis une information et une implication entière, notamment des PTF, dans le processus électoral.

La récupération du matériel électoral réutilisable s'est faite avec six mois de retard, ce qui a causé des pertes et des dégradations.

Les retards dans les acquisitions et livraisons des matériels et imprimés électoraux ont entrainé des retards dans les opérations de déploiement. Le déploiement a pu être fait à temps dans les

préfectures, mais pas dans toutes les sous-préfectures. Il y a eu donc des incidences sur le déploiement dans les bureaux de vote, comme à Nzérékoré.

La soumission tardive au PNUD des requêtes par la CENI (première requête officielle transmise le 27 aout 2015, soit près de six à sept semaines avant le scrutin du 11 octobre) n'a pas facilité l'acquisition des matériels, équipements et supports dans les délais requis et le respect des procédures. Plusieurs procédures d'urgence ont dû être activées pour tenir les engagements et minimiser les risques.

Les CACV ne sont pas équipées en matériel informatique adéquat. La totalisation des votes se fait encore avec des calculatrices dans certaines CACV.

Le site officiel de la CENI n'a pas été régulièrement alimenté comme prévu. Certaines activités de communication menées par la CENI et les autres partenaires n'ont pas été postées sur le site de la CENI. Le fichier électoral et la cartographie des bureaux de vote ont été publiés sur le site pendant la publication des résultats provisoires. Or, ces données ont été communiquées la veille du scrutin présidentiel au cours d'un point de presse animé par la CENI et auraient pu alors être mises en ligne.

L'appui aux OSC s'est fait tardivement. Une assistance plus précoce aurait permis d'augmenter la durée de leur intervention sur le terrain, rendant leurs actions plus efficaces.

.

Il y a eu un recrutement tardif du Conseiller Technique Principal, Coordonnateur du Projet et de l'équipe d'experts qui sont arrivés moins d'un mois avant le scrutin du 11 octobre 2015 (16 septembre 215). L'expert financier est arrivé à peine quelques jours avant le scrutin. Par ailleurs, leur prestation a pris fin précocement, en avril 2018, alors que les activités du projet ont continuées jusqu'au 31 décembre 2018. Cela a fait qu'aucun membre de l'UGT n'était présent au moment de l'évaluation finale et que le rapport consolidé final du Projet n'avait pas encore été rédigé en Août 2019. Il est à noter, cependant, que c'est sur décision du comité de pilotage que la prestation des experts internationaux du projet a été interrompu , par souci d'économie, et par ce qu'on se trouvait dans une période creuse du processus électoral. Néanmoins, le projet avait maintenu, pendant un certain, après le départ du CTP, une équipe légère composée de nationaux et travaillant sous la supervision du chargé de programme Gouvernance du PNUD (un financier, une assistante et un chauffeur).

La prestation de plusieurs acteurs du processus électoral, dont le PACEG, ne débute que lors des élections et s'interrompe immédiatement après la tenue des scrutins. Cependant, les activités de formation, de sensibilisation et d'accompagnement des populations sont nécessaires pendant les périodes pré et post électorales.

La non production des rapports narratifs et financiers après le départ de l'UTG **:** Le rapport annuel de 2018 et le rapport final consolidé n'ont pas encore été produits.

5.2. Les insuffisances relevées au niveau du processus électoral de la Guinée

Les principales contraintes du processus électoral ont été les suivantes :

Les partis politiques, à la fois de la mouvance présidentielle et de l'opposition, n'ont pas suffisamment mis l'accent sur les propositions de projets de société ou de programmes politiques, mais ont eu plutôt tendance à s'appuyer sur la dimension ethnique, clanique ou régionaliste.

Certaines des OSC n'ont pas été toujours perçues comme neutres et à équidistance de la mouvance présidentielle et de l'opposition.

Le retard dans la formalisation de l'USEP par les autorités guinéennes (décret créant l'USEP en date du 25 septembre 2015) a entrainé des retards dans la mise en œuvre des actions d'appui à la sécurisation (formation et acquisition des matériels). Ainsi, le retard dans la création formelle de la force chargée de sécuriser les élections a privé le PACEG d'interlocuteur attitré pour décider des matériels à commander, d'où le retard aussi dans la fourniture des matériels demandés

L'absence de registres de transmission et de réception des PV sécurisés qui peut être source de conflit en cas de perte de documents.

Les points de presse ont été irréguliers durant la période électorale. Le plan de communication prévoyait la tenue hebdomadaire de points de presse et conférences, mais cet aspect n'a pas été respecté.

Les interventions des OSC (formation/observation) sont particulièrement concentrées dans la région de Conakry et ses environs. Or, le besoin d'éducation civique et d'information sur les modalités du vote est plus crucial dans les communes et les circonscriptions électorales des zones rurales, où il y a une faible couverture des médias (radiophoniques et télévisés) par rapport à Conakry.

Les principales difficultés rencontrées dans le cadre du fonctionnement des démembrements concernent le manque de locaux, les difficultés d'accès, notamment en saison des pluies, le manque d'électricité dans la majorité des démembrements de la CENI, le manque d'équipement fonctionnel et de moyens financiers de fonctionnement.

VI. LES PRINCIPALES LECONS APPRISES

Les principales leçons apprises, à la faveur de la mise en œuvre du PACEG sont les suivantes :

L'anticipation est nécessaire pour une mise en œuvre efficace du Projet. L'anticipation a permis notamment de résoudre des problèmes de logistiques. Ainsi, par exemple, les difficultés d'acheminement du matériel électoral au départ de Conakry vers les communes liées à l'embouteillage et à la fluidité réduite du trafic urbain dans la capitale ont été anticipées et des bâtiments d'entreposage ont été disponibilisés à la ban-lieu de Conakry.

La concertation permanente entre les principaux acteurs du processus électoral (CENI, partis politiques, société civile, médias, etc.) est nécessaire pour améliorer l'efficacité de la mise en œuvre du Projet. Ainsi, par exemple, la concertation conduite dans le cadre des réunions du comité de pilotage et du comité techniques, les réunions des points focaux et les réunions de coordination de l'assistance technique ont permis une large information de toutes les parties prenantes, d'apporter des corrections dans la mises en œuvre, de réviser les budgets, d'éviter les duplication et de mutualiser les moyens et les efforts.

Les populations ont une soif de démocratie et de bonne gouvernance. Elles l'ont montré par leur volonté d'aller aux élections, même dans les localités où l'insécurité est récurrente.

La capacité du Gouvernement et de la CENI à faire voter les guinéens de la diaspora dans les Missions Diplomatiques et Consulaires du pays à l'étranger est une performance à relever.

La collaboration efficiente entre le projet et la Société Civile (OSC) pour des activités de sensibilisation électorale a permis d'améliorer le taux de participation aux scrutins.

Il y a eu un engouement des femmes et des jeunes pour être sur les listes des candidats aux élections, à de bonnes positions, et non de simples compléments de listes.

L'idée de candidature indépendante, ne se faisant pas sous la bannière d'un parti politique, a reçu un accueil favorable de la part de la population, à tel enseigne que certains partis politiques s'en sont inquiétés.

VII. LES RECOMMANDATIONS

En réponse aux difficultés rencontrées, en considérant les leçons apprises et au regard des résultats obtenus dans la mise en œuvre du projet, les recommandations ci-après sont formulées pour les prochains appuis des Nations Unies au processus électoral en Guinée.

Recommandations pour la CENI et le MATD

Etablir un plan de récupération de matériel: compte tenu des dysfonctionnements constatés dans le processus de récupération du matériel déployé sur terrain, il est impératif qu'à l'avenir, à tout plan de déploiement soit systématiquement associé à un plan de récupération avec des indications précises du type de matériels et équipements à récupérer, de leur destination (retour à Conakry ou entreposage dans des endroits prédéterminés en province) , ainsi que des personnes/entités responsables de leur garde temporaire.

Préparer les supports et spécimens nécessaires à certaines activités à la fois en version électronique et en version physique, et les transmettre dans des délais permettant leur exécution dans le respect des règles et procédures du PNUD.

Equiper les CACV en matériel informatique pour faciliter le traitement des résultats. A ce niveau, il y a deux possibilités : la première serait de doter chaque CACV d'un ordinateur et d'un vidéo projecteur, la seconde serait de les doter d'un scanner OCR (Reconnaissance Optique des Caractères) qui permet de lire et d'extraire automatiquement les données des PV de bureaux de vote. Cette mesure permettra d'éviter les erreurs de calculs rencontrées lors de l'élection Présidentielle.

Mettre en ligne sur le site internet de la CENI la liste électorale pour permettre à chaque électeur de retrouver son bureau de vote. En outre, chaque CEPI (Commission Electorale Préfectorale Indépendante) devra disposer du fichier de sa circonscription afin d'orienter les électeurs, qui en feraient la demande, vers leur bureau de vote.

Identifier des activités para-opérationnelles à réaliser au sein des démembrements durant les périodes creuses telles que le renforcement de capacités sur des thématiques spécifiques sur lesquelles des besoins pourraient être identifiés.

Faire un état des lieux des locaux (bureaux et magasins) occupés par les démembrements, et s'assurer que tous disposent de magasins de stockage convenables, réhabiliter ceux en mauvais état, ou changer de locaux.

Sécuriser les bureaux et entrepôts : engager des gardiens, mettre des serrures, verrous et antivols solides sur les portes et fenêtres lorsque nécessaire ; demander la mise à disposition auprès du démembrement d'agents de la police et de la gendarmerie pour sécuriser les entrepôts.

Organiser à l'avenir une opération pilote afin de se servir de la leçon de cette expérience pour le reste du pays.

Recommandations pour le PNUD

Rationaliser le choix des ONG partenaires, choix qui devra se faire sur la base de leur expérience sur les thématiques choisis et de leur degré de présence à Conakry et dans les régions.

Respecter les fréquences des réunions du Comité de Pilotage et du comité technique, conformément à ce qui est indiqué dans le document de projet.

Recommandations pour le Gouvernement et les PTF

Poursuivre et mettre l'accent sur la formation du personnel électoral : La disponibilité permanente d'une ressource humaine bien formée aux techniques et procédures électorales est un facteur majeur du processus électoral. En conséquence, il est recommandé de créer un vivier d'agents électoraux bien formés et disponibles pour une meilleure gestion des bureaux de vote, en réduisant le taux de bulletins nuls et en relevant le taux de participation. Des agents électoraux mieux formés peuvent contribuer à davantage crédibiliser le processus.

Prévoir une formation spécifique pour les Gouverneurs, les Préfets et Sous-Préfets, pour qu'ils adoptent une attitude de neutralité et d'impartialité au cours des élections.

Renforcer les capacités techniques et professionnelles des agents de la CENI : le prochain Projet pourrait développer un programme de formations visant à améliorer les aptitudes techniques et professionnelles du personnel de la CENI à tous les niveaux. Il pourrait aussi être offert, sur demande, une gamme variée de formations disponibles et déjà éprouvées par des institutions spécialisées, notamment des cours BRIDGE en Administration Electorale et des formations génériques en management.

Recommandations pour les PTFs

Privilégier de plus en plus, à l'avenir, la stratégie de mise en œuvre NIM (National implementation), ou exécution nationale, au détriment de l'approche DIM (Direct Implémentation), ou exécution directe. Ceci devrait permettre de responsabiliser davantage la partie nationale dans la mise en œuvre des projets et de mieux prendre en compte la dimension durabilité et pérennité des acquis. Le recours à l'approche NIM se justifie aussi par le fait que la Guinée dispose, actuellement, d'une expertise nationale qualifiée et en quantité, à même de conduire conséquemment l'exécution technique et financière des projets.

Poursuivre l'assistance au processus électoral en Guinée : Compte tenu de la situation persistante de tension sociale en Guinée et la nécessité de consolider dans la durée les résultats obtenus pendant le PACEG, il est recommandé aux PTFs de poursuivre leur assistance au processus électoral en Guinée.

Prévoir un accompagnement au cycle électoral, non seulement pendant les scrutins, mais aussi pendant les périodes pré et post électorales. En effet, des activités importantes de formation, de sensibilisation et autres, sont à conduire en ces moments-là.

Eviter la discontinuité des cycles de financement. Il faudrait que les PTF fassent en sorte qu'il n'y ait pas d'interruption ou d'intervalles creux entre deux financements. Sinon, il n'y a pas de capitalisation ni de consolidation des acquis dans la durée.

Prendre les dispositions pour installer l'unité de gestion du projet dès le démarrage du projet et la maintenir en service pendant toute la durée de la mise en œuvre, même en effectif réduit à certain moment. Cela permettra de mieux exécuter les activités et de réaliser l'évaluation finale quand l'équipe de gestion du projet est encore en place. Dans un souci d'économie budgétaire, pendant les

temps morts du processus électoral, on pourrait libérer les experts internationaux et conserver une équipe légère de nationaux, par exemple un assistant administratif et un chargé de suivi-évaluation, qui assurerait une sorte de permanence jusqu'à la fin du projet.

Accompagner le gouvernement et les acteurs politiques, avec davantage de vigilance et de rigueur, pour une meilleure stabilisation du calendrier électorale et le respect des dispositions du code électoral et de la constitution. Cela contribuerait à éviter que des scrutins prévus ne se tiennent pas aux dates prévues, voire ne se tiennent pas du tout.

VIII. LE PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

Recommandations	**Commentaires du PNUD**	**Actions à planifier pour l'accomplissement des recommandations**	**Dates cibles**	**Responsables**	**Etat de mise en œuvre**
Etablir un plan de récupération : compte tenu des dysfonctionnements constatés dans le processus de récupération du matériel déployé sur terrain, il est impératif qu'a l'avenir, à tout plan de déploiement soit systématiquement associe à un plan de récupération avec indications précises du type de matériels et équipements a récupérer, de leur destination (retour à Conakry ou entreposage dans des endroits prédétermines en province) , ainsi que des personnes/entités responsables de leur garde temporaire.		Mettre en place une cellule chargée d'élaborer un plan de déploiement et un plan de récupération du matériel Elaborer ces plans Exécuter ces plans	Décembre 2019	CENI/Gouvernement	Pas de début de mise en œuvre
Préparer les supports et spécimens nécessaires à certaines activités à la fois en version électronique et en dure, et les transmettre dans des délais permettant leur exécution dans le respect des règles et procédures du PNUD.		Passer à temps les marchés avec des prestataires pour la préparation des supports en deux versions Mettre ces supports à temps à la disposition de la CENI Ventiler ces supports à temps par la CENI dans ses démembrements et sur le terrain	Décembre 2019	PNUD/CENI/GVT	Pas de début de mise en œuvre
Equiper les CACV en matériel informatique pour faciliter le traitement des résultats. A ce niveau, il y a deux possibilités : la première serait de doter chaque CACV d'un ordinateur et d'un vidéo projecteur, la seconde serait de les doter d'un scanner OCR (Reconnaissance Optique des		Prévoir les ressources financières dans le budget de l'Etat ou les mobiliser auprès des PTF Equiper les CACV à temps	Décembre 2019	Gouvernement/PTF/ CENI	Pas de début de mise en œuvre

Caractères) qui permet de lire et d'extraire automatiquement les données des PV de bureaux de vote. Cette mesure permettra d'éviter les erreurs de calculs rencontrées lors de l'élection Présidentielle.		Assurer le suivi			
Mettre en ligne sur le site internet de la CENI la liste électorale pour permettre à chaque électeur de retrouver son bureau de vote. En outre, chaque CEPI (Commission Electorale Préfectorale Indépendante) devra disposer du fichier de sa circonscription afin d'orienter les électeurs, qui en feraient la demande, vers leur bureau de vote.		Mettre dans le programme de la cellule chargée du site les informations concernant les listes électorales Mettre ces listes sur le site	Décembre 2019	CENI	Début de mise en œuvre. A poursuivre.
Identifier des activités para-opérationnelles à réaliser au sein des démembrements durant les périodes creuses telles que le renforcement de capacités sur des thématiques spécifiques sur lesquelles des besoins pourraient être identifiés.		Mettre en place un groupe de travail pour faire l'identification des activités Identifier ces activités Réaliser ces activités	Septembre 2019	CENI	Pas de début de mise en œuvre
Faire un état des lieux des locaux (bureaux et magasins) occupés par les démembrements, et s'assurer que tous disposent de magasins de stockage convenables, réhabiliter ceux en mauvais état, ou changer de locaux		Mettre en place un groupe de travail pour faire l'état des lieux Prendre les dispositions pour réhabiliter les locaux en mauvais état	Septembre 2019	CENI/Gouvernement	Pas de début de mise en œuvre
Sécuriser les bureaux et entrepôts : engager des gardiens, mettre des serrures, verrous et antivols solides sur les portes et fenêtres lorsque nécessaire ; demander la mise à disposition auprès du démembrement d'agents de la police et de la gendarmerie pour sécuriser les entrepôts.		Identifier les lieux à sécuriser Faire une requête à la police/gendarmerie pour la sécurisation	Septembre 2019	GVT/CENI/Police/Gendarmerie	Pas de début de mise en œuvre

		Prévoir les ressources pour la sécurisation			
Organiser à l'avenir une opération pilote afin de se servir de la leçon de cette expérience pour le reste du pays.		Choisir un site approprié pour l'opération pilote Réaliser l'opération pilote Tirer les enseignements pour son extension sur tout le territoire national	Décembre 2019	GVT/CENI	Pas de début de mise en œuvre
Rationaliser le choix des ONG partenaires, choix qui devra se faire sur la base de leur expérience sur les thématiques choisis et leur degré de présence à Conakry et dans les régions.		1) Etablir un répertoire des OSC/ONG avec leurs capacités d'intervention 2) Sélectionner un nombre optimum d'OSC/ONG avec lesquelles le projet pourra travailler selon des critères objectifs	Septembre 2019	Gouvernement/PNUD	Pas de début de mise en œuvre
Respecter les fréquences des réunions du Comité de Pilotage conformément au document de projet, à savoir une fois par mois et du comité technique		Dresser un calendrier précis des jours de tenue des réunions et les communiquer à tous les participants. Les co-présidents des réunions devront se disponibiliser pour ces réunions aux dates prévues	Novembre 2019	CENI/PNUD	Pas de début de mise en œuvre

Poursuivre et mettre l'accent sur la formation du personnel électoral : La disponibilité permanente d'une ressource humaine bien formée aux techniques et procédures électorales est un facteur majeur du processus électoral. En conséquence, il est recommandé de créer un vivier d'agents électoraux bien formés et disponibles pour une meilleure gestion des bureaux de vote.	.	1) Identifier les agents à former 2) Identifier les formateurs 3) Elaborer des modules de formation 4) Elaborer un programme de formation 5) Procéder à la formation	Décembre 2019	CENI/Gouvernement /PNUD	Un début de mise en œuvre à poursuivre
Prévoir une formation spécifique pour les Gouverneurs, les Préfets et Sous-Préfets, pour qu'ils adoptent une attitude de neutralité et d'impartialité au cours des élections.		Identifier des formateurs Elaborer des modules de formation Organiser les formations	Décembre 2019	CENI/Gouvernement /PNUD	Pas de début de mise en œuvre
Renforcer les capacités techniques et professionnelles des agents de la CENI : le prochain projet pourrait développer un programme de formation visant à améliorer les aptitudes techniques et professionnelles du personnel de la CENI à tous les niveaux. Il pourrait aussi être offert, sur demande, une gamme variée de formations disponibles et déjà éprouvées par des institutions spécialisées, notamment des cours BRIDGE en Administration Electorale et des formations génériques en Management.		1) Identifier les agents à former 2) Elaborer un programme et des modules de formation 3) Mettre en œuvre le programme de formation	Décembre 2019	CENI/Gouvernement / PNUD	Début d'exécution à poursuivre

Prévoir un accompagnement au cycle électoral, non seulement pendant les scrutins, mais aussi pendant les périodes pré et post électorales. En effet, des activités importantes de formation, de sensibilisation et autres, sont à conduire en ces moments-là		Entreprendre un plaidoyer et faire une requête auprès des PTFs pour requérir une assistance technique et financière	Décembre 2019	Les PTFs	Pas de début d'exécution
Privilégier de plus en plus, à l'avenir, la stratégie de mise en œuvre NIM (National implementation), ou exécution nationale, au détriment de l'approche DIM (Direct Implémentation), ou exécution directe. Ceci devrait permettre de responsabiliser davantage la partie nationale dans la mise en œuvre des projets et de mieux prendre en compte la dimension durabilité et pérennité des acquis. Le recours à l'approche NIM se justifie aussi par le fait que la Guinée dispose, actuellement, d'une expertise nationale qualifiée et en quantité, à même de conduire conséquemment l'exécution technique et financière des projets.		Plaidoyer auprès des PTF Elaborer les conventions de financement qui n'excluent pas l'approche NIM	Décembre 2019	Les PTF	Pas de début d'exécution
Poursuivre l'assistance au processus électoral en Guinée : Compte tenu de la situation persistante de tension sociale en Guinée et la nécessité de consolider dans la durée les résultats obtenus pendant le PACE, il est recommandé aux PTFs de poursuivre leur assistance au processus électoral en Guinée.		Entreprendre un plaidoyer et faire une requête auprès des PTFs pour requérir une assistance technique et financière Mettre en place un Basket Fund pour recueillir les contributions Procéder au financement des activités du projet	Août 2019	Gouvernement/ PTFs	Pas de début d'exécution
Eviter les multiples extensions de la durée d'exécution des projets, car ceci a pour inconvénient de générer une instabilité ou mobilité de l'unité de gestion du projet, ainsi que des difficultés pour capitaliser les acquis et conserver une mémoire du projet. Il faudrait plutôt clôturer le		Le Gouvernement adresse une requête au SNU Démarrer la formulation du nouveau projet	Août 2019	Gouvernement/ PTFs	Pas de début d'exécution

projet dans les délais prévus dans le document de projet, quitte à démarrer un nouveau projet avec une durée et des objectifs déterminés.		Commencer la mise en œuvre dès Novembre 2019			
Prendre les dispositions pour installer l'unité de gestion du projet dès le démarrage du projet et la maintenir en service pendant toute la durée de la mise en œuvre, même en effectif réduit à certain moment. Cela permettra de mieux exécuter les activités et de réaliser l'évaluation finale quand l'équipe de gestion du projet est encore en place. Dans un souci d'économie budgétaire, pendant les temps morts du processus électoral, on pourrait libérer les experts internationaux et conserver une équipe légère de nationaux, par exemple un assistant administratif et un chargé de suivi-évaluation, qui assurerait une sorte de permanence jusqu'à la fin du projet. .		Formuler le nouveau projet Recruter les experts et les installer dès le début du projet Prévoir des ressources financières nécessaires à leur maintien en poste jusqu'à la clôture du projet	Septembre 2019	Gouvernement/PTFs	Pas de début d'exécution
Accompagner le gouvernement et les acteurs politiques, avec davantage de vigilance et de rigueur, pour une meilleure stabilisation du calendrier électorale et le respect des dispositions du code électoral et de la constitution. Cela contribuerait à éviter que des scrutins prévus ne se tiennent pas aux dates prévues, voire ne se tiennent pas du tout.		Faire du lobbying auprès du gouvernement pour la programmation rigoureuse des différents scrutins à venir Faire du lobbying auprès du Gouvernement pour la tenue à bonne date des élections à venir	Septembre 2019	PTF/Gouvernement	Pas de début d'exécution

Annexe N° 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N° D'Ordre	Prénom/Nom	Structure	Fonction	Contacts
1	Abdoul Latif HAIDARA	PNUD	Chargé de programme gouvernance	Abdoul.haidara@undp.org (00224)62454893
2	Odile WARE CONDE	PNUD/ PACEG	Assistante Administrative du PACEG	Odile.conde@undp.org (00224)6225091
4	Sylvain Ki	PNUD	Chargé de programme	(00224) 624617663
5	Eloi KOUADIO IV	PNUD	Directeur pays	(00224) 624 61 76 71
6	Yansané Baldé Fatouma	COFEL	Directrice exécutive	(00224) 622 21 35 33
7	Rouguiatou Camara	COFEL	Assistante administrative	(00224) 628 56 37 43
8	Mariama Laïla Diallo	COFEL	RAF	(00224) 622 45 18 28
9	Bintou Diakhaby	COFEL	CP	(00224) 622 20 78 20
10	Aboubacar Sidiki Kourouma	COFEL	CP-OCASS	(00224) 622 44 64 10
11	Yansaré Fatou Baldé	COFEL	DE- COFEL	(00224) 622 21 35 33
12	Colonel Lae Banfa Condé	Gendarmerie nationale	Colonel de gendarmerie	(00224) 628 03 57 60
13	Colonel Mamadou Saliou Baldé	Gendarmerie nationale	Colonel de gendarmerie	(00224) 628 28 53 75
14	Colonel Mohamed 5 Bah	Gendarmerie nationale	Colonel de gendarmerie	(00224) 628 75 01 68
15	Paul Amegakpo	NDI	Directeur Résident	(00224) 620 98 90 09
16	Gnouma Moussa Kamano	NDI	Senior Mel	(00224) 622 01 91 94
17	Rabiatou Diaby	NDI	Directrice de programme	(00224) 622 26 85 38
18	Sékou Koundonou	Cellule Balai Citoyen	Administrateur général	(00224) 628 64 58 80
19	Chéick Fantamady Condé	Cour constitutionnelle	Secrétaire général	(00224) 664 36 82 27
20	Fayimba Mara	Cour Constitutionnelle	Directeur des études et de la recherche	(00224) 626 95 63 74
21	Ibrahim Sory Touré	Cour constitutionnelle	Directeur de cabinet	(00224) 623 50 30 59
22	Alpha Abdoulaye Diallo	RAJGUI	Président	(00224) 628 37 55 99
23	Sékou Doré	RAJGUI	coordinateur	(00224) 620 63 63 96

24	Pratima Frantzen	Union européenne	Gestionnaire de projet	(00224) 622 35 20 71
25	Amadou Kaba	MATD	Directeur national de l'administration électorale	(00224) 622 61 28 57
26	Mamadou Camara	MATD	Directeur national adjoint	(00224) 628 33 50 58
27	Malich Bah	CECODE	Président	(00224) 625 48 21 47
28	Maître Amadou Salif Kébé	CENI	Président	(00224) 622 58 58 37
29	Djenabou CAMARA TOURE	CENI	Directrice de la planification et du fichier électoral	(00224)622790456

Annexe N° 2 : LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES

Document de projet du PACEG, 2015, PNUD ;

Rapports d'activités 2015 ; 2016 ; et 2017 du PACEG. UGT du PACEG ;

Rapports d'audit 2016 et 2017 du PACEG. Réalisés par des Cabinets d'expertise comptable en 2016 et 2017 :

Rapport d'information sur le NDI, 2016, NDI ;

Documents du PNUD sur le suivi-évaluation des projets et programmes. 2018, PNUD ;

Règlement intérieur de l'Assemblée Nationale de Guinée ; Février 2015, AN de Guinée ;

Audience publique parlementaire, 2015, NDI/Assemblée Nationale de Guinée ;

Rapport de l'atelier de renforcement des capacités des agents de protocoles et huissiers de l'Assemblée Nationale ; 2016, BDI ;

Rapport de mission du voyage d'études au Mali de l'assemblée Nationale, 2016, NDI ;

Rapport de mission du voyage d'études au Burkina Faso de la Commission des lois de l'Assemblée Nationale de Guinée, 2016, NDI ;

Rapport de l'atelier de formation des secrétaires parlementaires et des assistants de l'Assemblée Nationale de Guinée, 2016, NDI ;

Projet de sensibilisation et d'information relative aux élections locales à travers les centres d'éducation civique et électorale ; 2016 ; CROSCC.

Les OMD/ODD.

Annexe N° 3 : Matrice d'évaluation du PACEG

Les critères d'évaluation	**Les Facteurs d'appréciation des critères**	**Les indicateurs**	**Les questions évaluatives**	**Les méthodes de collecte des données**
La mesure de la pertinence du PACEG	Facteur « a » : Dans quelle mesure les objectifs visés par le PACEG lors de sa conception répondent aux besoins exprimés par la Guinée concernant la démocratie, la gouvernance politique et la paix sociale, et s'établissent comme priorités nationales. Facteur « b » : Dans quelle mesure PACEG est en cohérence avec les objectifs de gouvernance politique des Nations Unies (UNDAF et le Programme Pays du PNUD. Facteur « c » : Dans quelle mesure la théorie du changement et l'approche du PACEG étaient pertinentes.	Le Coefficient de pertinence (CP) s'obtient ainsi qu'il suit : CP = a + b + c = ou <	Quel est le niveau de pertinence du PACEG par rapport aux documents stratégiques de la Guinée et aux ODD. Quel est le degré d'alignement du PACEG par rapport aux programmes pays des agences du SNU ? Est-ce que la théorie du changement et l'approche du PACEG étaient pertinentes.	Exploitation documentaire
La mesure des effets du PACEG	Facteur « a » : La CENI est opérationnelle, ses capacités techniques et matérielles sont renforcées et elle est capable d'assurer la gestion du cycle électoral de façon pérenne ; Les capacités du personnel technique des démembrements sont renforcées ; Les démembrements de la CENI sont mis en place et opérationnels pour les élections locales. Facteur « b » : La participation politique des femmes et des jeunes aux élections et leur représentativité dans les instances décisionnelles sont renforcées. Facteur « c » : Les organisations de la société civile	Le Coefficient d'effet (CE) s'obtient ainsi qu'il suit : CE = a + b + c + d + e = ou < **5**	La CENI est-elle opérationnelle ? Les capacités techniques et matérielles de la CENI sont-elles renforcées et est-elle capable d'assurer la gestion du cycle électoral de façon pérenne ? Les capacités du personnel technique des démembrements de la CENI sont-elles renforcées ? Les démembrements de la CENI sont-ils mis en place et sont-ils opérationnels pour les élections locales ?	Entretiens avec les bénéficiaires : CENI ; partis politiques ; population.

	(OSC) sont en mesure d'assurer un suivi efficace du processus et contribuent au renforcement de la transparence des opérations électorales. Le dialogue entre les acteurs du processus est renforcé et favorise la prévention des conflits. Facteur « d » : Les populations sont sensibilisées sur les principes fondamentaux de la démocratie et du processus électoral. Facteur « e » : La crédibilité du processus électoral dans son ensemble est renforcée.		La participation politique des femmes et des jeunes aux élections et leur représentativité dans les instances décisionnelles sont –elles renforcées ? Les OSC assurent-elles efficacement le suivi du processus électoral ? La crédibilité du processus électoral dans son ensemble est-elle renforcée ?	
Analyse de la cohérence du PACEG : Analyse du cadre logique et du dispositif de formulation et de mise en œuvre du PACEG	Facteur « a » : Degré de caractère SMART des indicateurs**.** Facteur « b » : Degré de synergie, de convergence, de cohérence et de complémentarité entre les activités, les produits, les effets et les objectifs du PACEG**.** Facteur « c » : Degré de fonctionnalité des organes de pilotage et de gestion du PACEG**.** Facteur « d » : Le caractère participatif et itératif du processus de formulation du PACEG**.** Facteur « e » : Dans quelle mesure la stratégie de coordination en place a répondu aux attentes.	Le Coefficient de cohérence (CC) s'obtiendra ainsi qu'il suit : CC = a + b + c + d + e = ou **< 5**	Est-ce que les indicateurs sont SMART ? Est-ce qu'il y a une cohérence entre les objectifs, les résultats attendus et les activités ? Quel est le degré de fonctionnalité des organes de pilotage et de gestion du PACEG ? Est-ce que le processus de formulation du PACEG a été participatif ?	Exploitation documentaire et entretien avec les PTF, les OSC/ONG, la CENI et le MATD
La mesure de l'efficacité dans la mise en œuvre du PACEG	Le « Taux d'efficacité » (TE) ; Le Taux d'obtention des résultats (TOR) ; Le Taux de réalisation des activités (TRA). Une pondération est introduite pour accorder deux fois plus d'importance aux Résultats qu'aux activités, parce que la gestion doit être axée sur les résultats.	TE = (TOR x 2) + (TRA x1) / 3 TOR = Produits réalisés/produits prévus x 100 TRA = Activités réalisées/Activités prévues x 100.	Est-ce que la mise en œuvre du PACEG a été efficace ? Quelle a été le taux de réalisation des activités ? Quel a été le taux d'obtention des résultats ? Quel a été le niveau d'atteinte des objectifs ?	Exploitation documentaire, entretiens, analyse croisée et calcul

Mesure du degré de prise en compte de la dimension « genre »	Facteur « a » : Degré d'intégration de la dimension genre lors de la conception, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation du PACEG. Facteur « b » : degré de contribution du PACEG à la promotion de l'égalité des genres	Le Coefficient Genre (CG) va s'obtenir ainsi qu'il suit : CG = a + b = ou < 5	Est-ce que le genre a été pris en considération à la formulation du projet ? Est-ce que les femmes sont en proportion importante dans les bénéficiaires du projet ?	Entretiens avec les femmes.
La mesure de la durabilité/pérennité	Facteur « a » : Dans quelle mesure les systèmes mis en place ont permis d'assurer la viabilité et la durabilité des interventions ? Facteur « b » : Dans quelle mesure les mécanismes de coordination et de reddition en place ont été fonctionnels ? Facteur « c » : Dans quelle mesure l'approche a permis d'accroitre la capacité des bénéficiaires et des acteurs à mobiliser leurs ressources propres en vue de prendre en charge certaines de leurs actions ? Facteur « d » : Degré ou importance des activités de formation, d'information, de sensibilisation et de renforcement des capacités. Facteur « e » : Degré de participation ou d'implication des bénéficiaires à la mise en œuvre du PACEG.	Le Coefficient de durabilité (CD) s'obtiendra ainsi qu'il suit : CD = a + b + c + d +e = ou < 5	Est-ce les effets du projet ont continués à la fin du projet ? Est-ce que les capacités des bénéficiaires ont été renforcées ? Est-ce que des activités de formation et d'information ont été menées en nombre appréciables?	Entretiens avec les bénéficiaires
La mesure de l'efficience dans la mise en œuvre du PACEG	Facteur « a » : Degré d'efficience par rapport à la réalisation des activités Facteur « b » : Degré d'efficience par rapport à l'obtention des résultats Facteur « c » : Degré d'efficience par rapport à l'atteinte des objectifs	Le CEF se calcule ainsi qu'il suit : CEF = a+b+c= ou < 5	Est-ce que les moyens financiers ont été utilisés de façon rationnelle ? Est-ce que les moyens humains ont été utilisés de façon rationnelle ? Est-ce que les moyens matériels ont été utilisés de façon rationnelle ?	Exploitation des rapports d'audit et des rapports financiers

Annexe N°4 : LES GUIDES D'ENTRETIENS

GUIDE D'ENTRETIEN POUR LE PNUD et les autre PTF

1. Quel a été le processus de formulation du PACEG ?
2. Quel a été le dispositif de pilotage, de coordination et de mise en œuvre du PACEG ? Les insuffisances ou difficultés rencontrées ?
3. Quel est le dispositif de suivi-évaluation et de rapportage mis en place ? Les insuffisances et difficultés rencontrées ?
4. Quelle est votre appréciation sur l'exécution technique du PACEG ?
5. Quelle est votre appréciation sur l'exécution financière du PACEG ?
6. Selon vous, quels ont été les principaux acquis du PACEG ?
7. Selon vous, quelles ont été les principales insuffisances et difficultés du PACEG ?
8. Selon vous, quelles ont été les principales leçons apprises du PACEG ?
9. Quels sont les principaux effets et impacts du PACEG ?
10. Quel est le niveau de pertinence de l'UNDAF par rapport aux documents stratégiques de la Guinée et aux ODD.
11. Quel est le degré d'alignement du PACEG par rapport aux programmes pays des agences du SNU ?
12. Quels sont les éléments de prise en compte de la dimension « durabilité » du PACEG ?
13. Quels sont les éléments de prise en compte de la dimension « genre » du PACEG?
14. Quels sont les éléments pouvant attester que la mise en œuvre du PACEG s'est faite avec efficacité et efficience ?
15. Selon vous, quelles peuvent être les principales recommandations à formuler pour la suite des interventions du PNUD ?

GUIDE D'ENTRETIEN pour L'Unité de Gestion du PACEG

1. Quel a été le dispositif de pilotage et de coordination de la mise en œuvre du PACEG ? Comment a-t-il fonctionné ? Les acquis, les points forts et les points faibles ? Les propositions d'amélioration ?
2. Quel a été le système de suivi-évaluation, de rapportage et de communication mis en place pour Le PACEG? Comment le système a-t-il fonctionné ? Forces et faiblesses ? proposition d'amélioration ?
3. Quel a été le processus de formulation du PACEG ?
4. Quelle est votre appréciation sur l'exécution technique du PACEG ?
5. Quelle est votre appréciation sur l'exécution financière du PACEG ?
6. Quels sont les contributeurs financiers du PACEG et quel a été l'apport financier de chaque contributeur ?
7. Quel est budget global du PACEG et le montant par composante ?
8. Quel a été le budget dépensé et le taux d'exécution financière ?
9. Selon vous, quels ont été les principaux acquis du PACEG ?
10. Selon vous, quelles ont été les principales insuffisances et difficultés du PACEG ?
11. Selon vous, quelles ont été les principales leçons apprises du PACEG ?

12. Quels sont les principaux effets et impacts du PACEGG ?
13. Quel est le niveau de pertinence du PACEG par rapport aux documents stratégiques de la Guinée et aux ODD.
14. Quel est le degré d'alignement du PACEG par rapport aux programmes pays des agences du SNU ?
15. Quels sont les éléments de prise en compte de la dimension « durabilité » du PACEG ?
16. Quels sont les éléments de prise en compte de la dimension « genre » du PACEG ?
17. Quels sont les éléments pouvant attester que la mise en œuvre du PACEG s'est faite avec efficacité et efficience ?
18. Selon vous, quelles peuvent être les principales recommandations à formuler pour la suite de l'exécution du PACEG ?

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LA CENI, LA COURS SUPREME, LES FDS, LES PARTIS POLITIQUES, LES OSC ET ONG PARTENAIRES

1. Quels sont vos principaux besoins cruciaux en matière d'élection et de démocratie pour lesquels vous souhaitez qu'on y trouve prioritairement une solution ?

2. Quels sont les principaux effets et impacts du PACEG sur la vie politique, l'espace démocratique, les élections et la paix sociale. ?

3. Quels sont vos besoins et attentes en matière politique non satisfaits par le PACEG ?

4. Quel a été votre niveau de participation dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du PACEG ?

5. Y a-t-il des besoins dans le domaine politique et électoral qui ne sont pas encore satisfaits ? Si oui, les quels ? Que faudrait-il envisager pour y remédier ?

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES SERVICES TECHNIQUES DU GOUVERNEMENT(MATAP)

1. Quels a été votre niveau de participation dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du PACEG ?

2. Quels ont été les principaux acquis du PACEG ?

3. Quelles ont été les principales insuffisances et contraintes observées dans la mise en œuvre du PACEG ?

4. Quels ont été les principaux enseignements tirés de la mise en œuvre du PACEG ?

5. Quelles recommandations avez-vous à formuler pour la poursuite de la mise en œuvre du PACEG ?

6. Quel est le degré d'alignement ou de cohérence du PACEG avec es documents stratégiques de la Guinée ? les ODD ?

Annexe N°5 : Les TDR de L'évaluation

I. Contexte et historique du pays

La Guinée se trouve sur la côte atlantique de l'Afrique de l'Ouest couvrant une superficie de 245 857 km² t figure parmi les pays les moins avancés et les États fragiles. Avec une population estimée en 2014 à près de 10.523.261 habitants, elle est entourée par la Guinée-Bissau (385 km de frontières) au nord-ouest, le Sénégal (330 km) et le Mali (858 km) au nord, par la Côte d'Ivoire (610 km) à l'est, le Liberia (563 km) et la Sierra Leone (652 km) au sud et par l'océan Atlantique à l'ouest.

Le pays est classé en 2018 au 175^{ième} rang mondial sur 189 pays selon l'Indice de Développement Humain (IDH), avec un IDH de 0,459. Le taux de croissance démographique est estimé à 2,2% entre 1983 et 2014.

On distingue quatre zones géographiques : une zone côtière, la Basse-Guinée, Guinée maritime ; une zone montagneuse, la Moyenne-Guinée ; une zone de savane au nord-est, la Haute-Guinée; une zone de forêts au sud-est, la Guinée forestière.

La situation politique du pays relativement stable. Cependant plusieurs manifestations politiques émaillées de violences et de pertes en vie humaines ont eu lieu avant et après les élections communales du 04 février 2018. L'installation des exécutifs communaux au cours du dernier trimestre de 2018 a été marquée par des violences dans certaines communes du pays. Le mandat des députés étant arrivé à échéance, a été prolongé jusqu'à la tenue de nouvelles élections législatives. La non application des accords politiques successifs et l'incertitude liée à un possible troisième mandat du Président de la République sont quelques facteurs qui continuent de crisper l'atmosphère politique. Avec les élections législatives et la présidentielle en 2020, la Guinée se retrouve avec un agenda électoral difficile qui pourrait fragiliser la cohésion sociale. La poursuite du dialogue politique permettrait de décrisper davantage la situation.

II. Historique et Contexte du projet

À l'issue des élections législatives du 28 septembre 2013 et quelques mois après la mise en place de l'Assemblée Nationale en janvier 2014, le Président de la République a dissous le comité de suivi de l'accord politique du 3 juillet 2013, suscitant de vives critiques de l'opposition. Un processus de dialogue inter-guinéen fut engagé entre la mouvance présidentielle et l'opposition, sous l'égide du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD). Ce processus, qui fut marqué par une tentative d'accord au mois de juillet 2014, échoua finalement ; ce qui déboucha à une rupture du dialogue politique à nouveau.

Tirant les leçons de la collaboration avec le Système des Nations Unies en 2010 et 2013, le gouvernement guinéen, à travers le ministère des Affaires étrangères et des guinéens de l'étranger a exprimé, *par courrier daté du 12 mars 2015*, une demande d'assistance électorale au Secrétaire Général des Nations Unies. A la suite de cette requête du gouvernement, une mission d'évaluation des besoins d'assistance électorale dirigée par la Division des Affaires Politiques Electorales, a séjourné en Guinée au mois d'avril 2015. C'est la suite du rapport de cette mission que le Projet d'Appui au Cycle Électorale de la Guinée a été élaboré.

Le PACEG vise à apporter une assistance au renforcement des capacités organisationnelles, techniques, financières et opérationnelles des principaux acteurs nationaux impliqués dans le processus électoral, notamment, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) principale

bénéficiaire de l'assistance électorale, les institutions publiques, les Organisations de la Société Civile (OSC), et la population Guinéenne, en particulier, les femmes, les femmes chefs de ménages, les jeunes, les groupes sous-représentés ou minoritaires. Les actions proposées par le projet avaient pour finalité de permettre une conduite efficace, efficiente et pérenne d'un processus électoral crédible, inclusif et pacifique, conformément aux standards internationaux et nationaux. Il est en cohérence avec le cadre de l'assistance technique du PNUD au Gouvernement de la Guinée et procède également de la volonté des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) d´accompagner le cycle électoral et de contribuer à la réalisation des activités liées à l'organisation des élections présidentielle et communales qui étaient prévues durant le cycle 2015-2016.

Initialement prévu pour la période 2015-2016, le PACEG a couvert la période de 2015-2018, en raison des multiples reports des échéances électorales et aussi de l'avènement de la maladie à virus Ébola qui avait obligé les autorités politiques à décréter un état d'urgence sanitaire.

Dans sa mise en œuvre, le PACEG a connu deux avenants. Le premier, avec incidence financière, était accordé pour prendre en compte le recrutement d'agents de proximité à l'occasion des élections communales.

Le second avenant qui est sans incidence financière a été accordé pour procéder au recrutement et la prise en charge des experts internationaux et des consultants nationaux chargés de réaliser l'audit du fichier électoral.

Toute L'assistance (technique et financière), s'inscrit dans le cadre d'un cycle électoral comprenant les phases préélectorales, électorales et post-électorales, et s'est matérialisée à travers les composantes suivantes :

Composante I — Appui aux opérations électorales

Composante 2 — Appui à l'éducation civique et à la communication

Composante 3 — Renforcement des capacités et gestion/coordination du programme

III. STATUT ACTUEL DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Les résultats obtenus du Projet sont :

1. La CENI est opérationnelle, ses capacités techniques et matérielles sont renforcées et elle est capable d'assurer la gestion du cycle électoral de façon pérenne ;
2. Les capacités du personnel technique des démembrements sont renforcées
3. Les démembrements de la CENI sont mis en place et opérationnels pour les élections locales ;
4. Les besoins essentiels pour les opérations électorales, y compris l'organisation des consultations et des scrutins sont satisfaits et les appuis sont coordonnés ;
5. La crédibilité du processus électoral dans son ensemble est renforcée ;
6. Les capacités des autres acteurs clés impliqués dans le processus électoral sont renforcées (Cour Constitutionnelle, HAC, INIDH, médias, partis politiques) ;
7. Les capacités nationales de gestion du contentieux électoral sont renforcées ;
8. La participation politique des femmes et des jeunes aux élections et leur représentativité dans les instances décisionnelles sont renforcées ;
9. L'ensemble des PTF impliqués dans le processus électoral sont informés de l'évolution de celui-ci et associés à la prise de décision via des concertations régulières ;
10. Les populations sont sensibilisées sur les principes fondamentaux de la démocratie et du processus électoral ;
11. Les organisations de la société civile (OSC) sont en mesure d'assurer un suivi efficace du processus et contribuent au renforcement de la transparence des opérations électorales Le dialogue entre les acteurs du processus est renforcé et favorise la prévention des conflits ;

12. La participation politique des femmes et des jeunes aux élections, en qualité de candidats et leur représentation dans les instances décisionnelles est accrue ;

❖ **Budget révisé à la suite du comité de pilotage 9 octobre 2017 (en dollars)**

SITUATION DES SOLDES DES CONTRIBUTIONS ET BUDGET REVISE PACEG EN USD																	
N°	COMPOSANTES	BUDGET ANNEE (usd)	Contribution UE 1ère tranche	Dépenses UE	Contribution SNU	Dépenses SNU	Solde contribution SNU	Contribution France	Dépenses France	Contribution Japon	Dépenses Japon	Allocation Initiale * PTA 2016 (Année 2)	PTA 2016	Exécution budgétaire 2016	Balance/ Solde 2016	Budget PTA 2017	Exécution budgétaire 2017	Balance/ Solde 2017
1	APPUI AUX OPERATIONS ELECTORALES	7766008,00	4 932 856	4252462	1741369	1454810	286559	73486	73486	499446	499446	1931882	1708382,00	1156567,40	551 814,60	465 000,00	288 704,26	176 295,74
2	EDUCATION CIVIQUE ET COMMUNICATION	2476842,00	991 599	474827	566809	473536	93274			0	0	739 432	1314963	633723	681 240	835 515	441 588	393 927,00
3	RENFORCEMENT DES CAPACITES	781653,00	224 094	193729	200 000	72500	127500			0	0	2104456	1752425	1 290 796	461 629	1 798 031	1 355 342	442 689,36
4	Budget Global	11024503,00	6148 549	4921 018	2508179	2000 846	507333	73 486	73 486	499 446	499446	4775770	4775770	3 081 087	1 694 683	3 098 547	2 085 635	1 012 912,10
5	GMS de 7%	771715,21	430398	344471	161572	134984	26588	5879	5 879	34 961	34961	334304	334 304	215 676	118 628	216 898	145 994	70 903,85

6	**Total général**	**11796218,21**	**6578947**	**5265490**	**2669751**	**2135830**	**533921**	**79 365**	**79 365**	**534 407**	**534407**	**5110074**	**5110074**	**3 296 763**	**1 813 311**	**3 315 445**	**2 231 629**	**1 083 815,95**

IV. Contexte de l'évaluation :

Le projet PACEG s'inscrit dans le cadre du renforcement de capacités techniques et opérationnelles des institutions de l'état et des Organisations de la Société Civile chargées de conduire des élections et de veiller sur les principes de transparence et de crédibilité des élections en Guinée.

Cette évaluation intervient pour mettre fin à un processus programmé afin de répondre à un besoin d'assistance exprimés par l'État Guinéen et vérifier comme convenu dans le document du projet si les actions proposées qui avaient pour finalité de permettre une conduite efficace, efficiente et pérenne d'un processus électoral crédible, inclusif et pacifique, conformément aux standards internationaux et nationaux ont bien été effectives. Vérifier la cohérence avec le cadre de l'assistance technique du PNUD au Gouvernement de la Guinée et reflète également les efforts des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) d´accompagner le cycle électoral et de contribuer à la réalisation des activités liées à l'organisation des élections présidentielle et communales dans le cycle 2015-2018.

Les activités sont presque achevées au niveau opérationnel depuis 2018, après l'organisation des élections communales, suivi par la mobilisation et l'inventaire des matériels d'élections, les perspectives qui s'annoncent doivent faire l'objet d'une demande d'assistance pour l'organisation des élections législatives prévues en fin d'année 2019.

V. But de l'évaluation

L'évaluation finale du « Projet d'appui au cycle électoral en Guinée » est une étape importante dans la mise en œuvre du projet. Elle est commanditée par le PNUD mais aussi sollicitée par les PTF afin d'apprécier globalement les résultats obtenus dans le cadre du renforcement de capacités des institutions et acteurs intervenants dans le cycle électoral en Guinée du 2015 à 2018,

Il consistera à :

- Mesurer le statut réel des résultats actuel du projet,
- Aider le Gouvernement Guinéen et le PNUD à mieux comprendre l'efficience, l'efficacité, la pertinence, et la durabilité des résultats obtenus ;
- Évaluer le niveau de satisfaction des parties prenantes du projet et la population guinéenne ;
- Évaluer la pertinence et la justesse des produits et des activités développés par les organes chargés de leur mise en œuvre ;
- Déterminer la raison pour laquelle certains produits seraient réalisés et pourquoi pas d'autres,
- Déterminer le niveau de pertinence de la contribution du PNUD à l'atteinte des résultats obtenus,
- Contribuer à l'apprentissage du PNUD et de ses partenaires nationaux sur l'expérience du projet,

Ainsi cette évaluation devra fournir des recommandations sur comment le PNUD et le Gouvernement guinéen vont améliorer les perspectives de réalisation des futures élections, les partenariats à développer, les stratégies de mobilisation de ressources, les méthodes de travail et les arrangements de gestion à mettre en place.

VI. Portée de l'Evaluation et Objectifs.

Cette évaluation concerne toutes les institutions et organisations clefs du processus électoral en Guinée et fera accent sur l'inventaire des matériels électoraux, les conditions de sécurisation de ceux-ci et les contributions des différents bailleurs de fonds dans les 3 composantes retenues.

Il s'agit d'une évaluation finale indépendante et participative dont les principaux objectifs sont :

- Fournir une synthèse du processus d'appui au cycle électoral de la république de Guinée 2015-2018 et de son état actuel ;
- Identifier les résultats obtenus ;
- Évaluer le cadre de résultats ;
- Évaluer l'efficacité de la stratégie de mobilisation de ressources ;
- Apprécier la prise en compte de la dimension genre ;
- Mettre en évidence les leçons apprises ;
- Identifier les principales contraintes rencontrées ;
- Formuler des recommandations concrètes aux autorités nationales et à leurs partenaires nationaux et internationaux pour consolider les acquis du projet

VII. Questions relatives à l'évaluation

De manière plus spécifique, l'évaluation va aborder les questions suivantes au regard des principaux critères d'évaluation que sont la pertinence du projet, son efficacité, son efficience, la durabilité des résultats obtenus, ainsi que la ou les stratégie(s) de partenariat. Les aspects transversaux tels que le genre, les droits humains devront aussi être abordés. Il s'agit aussi d'apprécier le degré d'implication et d'appropriation nationale de ce projet.

- **La pertinence**

L'adéquation des interventions du projet avec les priorités nationales de la Guinée notamment en matière d'assistance électorale, et également avec le document du programme pays (CPD).
L'adéquation des composantes du projet avec les besoins exprimés par l'État guinéen dans sa demande d'assistance.

- **L'efficacité**

Les résultats observés des activités financées par le projet sur les groupes cibles et les institutions en termes de renforcement des capacités ainsi que des avantages et bénéfices produits par le projet.
Il est nécessaire de ressortir les principaux facteurs (positifs ou négatifs), internes ou externes au dispositif de mise en œuvre du projet qui ont pu limiter ou faciliter les progrès vers la réalisation des objectifs attendus.
Analyser les efforts qui ont permis la mobilisation des PTF dans tout le cycle électoral 2015-2018

- **L'efficience**

La planification, la mise en œuvre et l'évaluation quantitative et qualitative des résultats tels que inscrits dans les documents de projet, le cadre de résultats, les plans de travail, en rapport avec les ressources utilisées.

- **La durabilité**

L'appropriation du concept et ses résultats par la CENI, le MATD, les OSC et autres acteurs majeurs impliqués au processus électoral dans le but d'en assurer la continuité.

- **Les stratégies de partenariat**

Les efforts de partenariats matérialisés par la tenue des Comité de gestion et pilotage,
La mobilisation des ressources selon l'accord de financement,

- **Les thèmes transversaux**

Devront être évalués, la prise en compte des éléments transversaux ci-après :

- Les droits de l'homme ;

- Les capacités des institutions nationales à des élections libres et transparentes ; ;
- Le genre.

VIII. Méthodologie

L'évaluation du projet sera conduite suivant une approche participative et basée sur les résultats. Elle devra impliquer toutes les parties prenantes à savoir, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) principale bénéficiaire de l'assistance électorale, les institutions publiques, les Organisations de la Société Civile (OSC), en particulier, les organisations des femmes et jeunes engagées dans le processus électoral, les partenaires nationaux, les autres partenaires techniques et financiers, ainsi que le SNU.
Les différentes étapes de l'évaluation s'articuleront autour de :

- Une revue documentaire de tous les documents de référence du projet ;
- Les rencontres et entretiens avec les acteurs concernés, les partenaires, les personnes ressources… ;
- Les questionnaires individuels ou de groupe (les techniques participatives ou toute autre méthode de collecte de l'information pertinente) ;
- L'exploitation et l'analyse des informations collectées en vue de la production du rapport d'évaluation
- Présentation du rapport provisoire aux parties prenantes et finalisation sur la base des commentaires reçus.

L'analyse des données couvrira toutes les activités appuyées par le PACEG. Le Consultant devra présenter au commanditaire (le PNUD) sous forme de rapport_initial, une méthodologie_détaillée indiquant les différents outils notamment la matrice d'évaluation, le guide d'entretien etc… et les méthodes qui seront utilisées ainsi qu'un chronogramme pour la conduite de l'évaluation. Cette méthodologie devra être validée par le chargé de programmes gouvernance du PNUD.
Le (la) consultant (e) sera libre de discuter de toutes les questions qu'il (elle) jugera nécessaire et qui pourrait l'aider à s'acquitter du mandat qui lui est confié. Il (elle) ne pourra cependant, en aucun cas engager le PNUD ou le Gouvernement lors de ses entretiens.

IX. Produits de l'évaluation

Le (la) consultant (e) international(e) doit préparer et livrer les produits suivants :

i. Une note méthodologique détaillée et les outils de collecte de données ;
ii. Un rapport préliminaire d'évaluation sur la base de la revue documentaire et les questions à couvrir au cours de la phase terrain de l'évaluation ;
iii. Un projet de rapport d'évaluation (rapport provisoire) répondant aux questions d'évaluation et les leçons apprises ;
iv. Le Rapport final de l'évaluation, tenant compte de tous les commentaires reçus au cours du processus de validation du rapport provisoire.
v. Un résumé du rapport en power point.

Tous les livrables doivent être élaborés en Français.

X. Chronogramme indicatif

Activités	Durée

Revue documentaire	3
Elaboration du rapport de démarrage et la méthodologie détaillée.	2
Présentation et validation du rapport de démarrage (initial)	1
Visites de terrain, interviews, consultations	14
Présentation sur place de l'Aide-Mémoire pour le débriefing	1
Préparation du rapport provisoire de l'évaluation	5
Présentation du rapport provisoire	1
Finalisation du rapport d'évaluation	3
TOTAL : 30 jours dont 17 jours sur le terrain	**30 jours**

XI. Profil du consultant international recherché.

Pour cette évaluation, le PNUD cherche une expertise internationale ayant une expérience solide dans le domaine des assistances électorales et évaluation des programmes. Il ou elle doit avoir :

- Un diplôme de 3e cycle en sciences sociales, économiques, ou juridiques, relations internationales ou tout autre domaine équivalent ;
- Au moins 15 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de formulation, mise en œuvre et évaluation des projets de développement ;
- Très bonne capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction ;
- Bonne connaissance des approches de gestion axée sur les résultats ;
- Bonne connaissance des questions du genre et égalité de chances ;
- Parfaite maîtrise du Français ;
- Une bonne connaissance du SNU et une expérience de l'Afrique subsaharienne sera un atout.

Il (elle) va exécuter les tâches suivantes

- Diriger et gérer la mission d'évaluation ;
- Préparer le rapport initial, comprenant la compréhension de la mission, le plan détaillé sur la portée, la méthodologie et l'approche de l'évaluation ;
- Conduire l'évaluation conformément aux objectifs proposés et sa portée ;
- Préparer et communiquer le projet de rapport ;
- Finaliser le rapport (en français) et le soumettre au Directeur Pays adjoint Programmes et à l'équipe chargée de gérer le processus ;

Le Consultant international peut se faire assister par une expertise nationale dans cette mission afin de s'assurer d'une couverture exhaustive des questions d'évaluation. Il peut inclure cette assistance dans une offre financière. Seul le Consultant international sera contractant vis-à-vis du PNUD.

XII. Candidatures

L'appel à candidature est ouvert à tout consultant international ayant une expérience avérée dans le domaine des assistances électorales et évaluation des programmes.

Les dossiers de candidatures doivent être composés comme suit :

- **Offre technique**

- La lettre de soumission
- Brève présentation du consultant
- La note de compréhension de la mission ;
- La note méthodologique détaillée ;
- Le chronogramme détaillé de la mission ;

- Les CV et ou formulaire P11 des Nations Unies ;
- Les références techniques pour les missions similaires.

- **Offre financière** détaillée et complète pour la durée de la mission (suivant le canevas ci-dessous). L'offre financière devra inclure toutes les charges nécessaires à la réalisation de la mission. Les frais d'organisation des ateliers de restitution seront pris en charge par le PNUD.

RUBLRIQUE	**PU/J**	**NOMBRE DE JOURS**	**TOTAL**
HONORAIRE			
Expert international			
Billet d'avion (aller-retour)			
DSA/Per diems (S'il y a lieu)			
Assurances			
Communication			
Rapportage			
Déplacements (en voiture)			
Autres frais (à préciser)			
TOTAL			

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par e-mail à : offres.gn@undp.org avec en objet « ***Offre pour évaluation PACEG*** » et adressés à : **Monsieur Le Directeur Pays Adjoint / Opérations PNUD Guinée Conakry**

Les offres doivent parvenir au bureau PNUD au plus tard le **17/05/2019.** Toute offre reçue hors délai ou envoyée en dehors de l'adresse électronique offres.gn@undp.org ne sera pas prise en considération.

XIII. Critères d'évaluation

N°	**Critères**	**Nombre maximum de points**
1 - Référence du Consultant		**50**
1-1	Expérience générale du Consultant 15 ans ou plus	10
1-2	Expérience au moins 15 ans dans le domaine des élections présidentielles ou communales	20
1-3	Expérience en matière d'évaluation des projets et programme	15
1-4	Connaissance du SNU et de l'Afrique subsaharienne	5
2 – Compréhension des TDR		**15**
2-1	Compréhension globale de la prestation demandée	10
2-2	Analyse critique des TDR	5
3 – Méthodologie proposée		**35**
3-1	Pertinence de la méthodologie proposée	30
3-2	Evaluation des outils de traitement et d'analyse des données	5
	TOTAL	**100**

- **Evaluation technique**

La note minimale pour la qualification technique est de 70 points sur 100.
La méthode combinée (70% pour l'offre technique et 30% pour l'offre financière) sera retenue pour la sélection finale.

- **Evaluation Financière**

La formule utilisée pour déterminer les scores financiers est la suivante :
Sf=100 x Fm /F, où Sf est le score financier, Fm est la proposition la moins disante et F le prix de la proposition considérée

- **Evaluation finale**

La notation finale sera la moyenne pondérée de la note technique et de la note financière avec les coefficients de pondération suivants : score technique (70%) et score financier (30%) ;
Les pondérations attribuées aux propositions techniques et financières sont : T= 0,70 et F=0,30.

XIV. Éthique d'évaluation

Le PNUD détient le droit d'auteur du rapport d'évaluation. L'évaluation sera conduite conformément aux principes mis en avant dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » du PNUD. Les évaluateurs doivent veiller à sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations, par exemple : mesures pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant les domaines tels que les dispositions pour collecter et rapporter les données, particulièrement les autorisations nécessaires pour interviewer ou obtenir des informations au sujet des enfants et des adolescents ; dispositions permettant de stocker et de garder la sécurité des informations collectées et protocoles permettant de garantir l'anonymat et la confidentialité.

XV. Modalités d'exécution

L'évaluation du projet se fera sous la responsabilité du Directeur Pays Adjoint au Programme du PNUD Guinée. La supervision directe de l'évaluation est assurée par le Team Leader du cluster Gouvernance et Etat de droit, appuyé par le spécialiste en suivi et évaluation du PNUD et l'expert National en suivi et évaluation du Cluster Gouvernance.
Le Team leader et son équipe ont la responsabilité de :

- Jouer un rôle d'interface entre le consultant et les différents services concernées par l'évaluation ;
- Veiller à ce que l'équipe d'évaluation ait accès à toutes informations et documentations utiles concernant le projet ;
- D'examiner et de valider la méthodologie détaillée de l'évaluation et les outils de collecte ;
- D'examiner et de commenter les notes et les rapports présentés par le Consultant ;
- De participer à la restitution des constats, conclusions, enseignements tirés et recommandations résultant de l'évaluation.

Modalité de paiement

Le paiement du cabinet/bureau d'études se fera selon les étapes suivantes :

- 30% : après l'adoption du Rapport initial portant sur la méthodologie ;
- 50% : après la remise du rapport provisoire d'évaluation ;
- 20% : après la validation finale du rapport de l'évaluation.

XVI. Documents de base à consulter par les évaluateurs

- Le document de projet PACEG ;
- Les rapports semestriels et annuels du projet PACEG ;
- Les rapports de missions ;
- Le rapport d'évaluation du CPD du PNUD (2013-2017)
- Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF) sur la période 2013-2017 et 2018-2022.
- Le Guide du PNUD en matière de Planification, du Suivi et de l'Evaluation axés sur les Résultats de Développement
- Etc.